

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2023

DOSSIER : R-4213-2022 - Phase 1

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente  
Me LOUISE ROZON  
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 25 JANVIER 2023  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS  
avocat d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Association coopérative d'économie  
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me CAMILLE CLOUTIER  
Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocats du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE LA FCEI	
MARC-ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	11
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS	30
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	33
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me CAMILLE CLOUTIER	47
PREUVE DU RTIÉÉ	
JEAN SCHIETTEKATTE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	79
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	92
PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS	107
PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD	140
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	156
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	190
PLAIDOIRIE PAR Me CAMILLE CLOUTIER	197
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	216
RÉPLIQUE PAR Me VINCENT LOCAS	239

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
2 cinquième (25e) jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)  
8 janvier deux mille vingt-trois (2023) par  
9 visioconférence. Dossier R-4213-2022, Phase 1 :  
10 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
11 et de modification des Conditions de service et  
12 Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)  
13 octobre 2023. Poursuite de l'audience.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Bonjour à tous. Nous reprenons ce matin avec  
16 la FCEI. On a eu une petite frousse, là, comme quoi  
17 Teams allait peut-être pas fonctionner. Mais ça a  
18 l'air que tout est sous contrôle et tout  
19 fonctionne. Donc bonjour Maître Turmel.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Bonjour.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et bonjour Maître Locas.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Bonjour, Madame la Présidente. Si vous me

1           permettez, excusez-moi, Maître Turmel, juste peut-  
2           être une petite question d'intendance. Vincent  
3           Locas pour la demanderesse Énergir, s.e.c. Bon  
4           matin tout le monde. Juste pour mentionner que,  
5           hier en après-midi, fin d'après-midi, la réponse à  
6           l'engagement numéro 1 a été déposé sur le SDÉ comme  
7           pièce Énergir-F, Document 8. Je pense que la cote  
8           Régie, c'est le B-0042. Ce qui voudrait donc dire  
9           que, sous réserve de ce qu'on va entendre ce matin  
10          du côté des trois intervenants restants, la preuve  
11          d'Énergir serait close.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Parfait. Merci.

14          Me VINCENT LOCAS :

15          Merci à vous.

16          Me CAMILLE CLOUTIER :

17          Oui. Bonjour. Camille Cloutier pour le ROEE. Je  
18          profite de l'occasion, je pensais le dire plus  
19          tard, en fait ce qui a été déposé par Énergir est  
20          un tout petit extrait de l'engagement, du texte de  
21          l'engagement qui avait été demandé. À nos yeux, en  
22          fait l'engagement n'a pas été respecté parce qu'on  
23          aimerait avoir accès au texte entier, sans avoir  
24          aucune information confidentielle sur les clients,  
25          mais avoir le texte de l'engagement au complet. Si

1 c'est possible de le déposer aujourd'hui, ça  
2 respecterait l'engagement qui a été pris hier.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Je peux me permettre. C'est le texte de  
5 l'engagement lié à la biénergie pour la nouvelle  
6 clientèle. Je veux dire, il y a un contrat. Puis  
7 dans le contrat, il y a un engagement lié. Enfin,  
8 c'est comme je le mentionnais hier, essentiellement  
9 ça redit ce qu'on a déjà dit en DDR, je pense, en  
10 réponse à la DDR de l'AHQ-ARQ sur le fameux douze  
11 (12) ans, en plus de mots, là, mais c'est  
12 essentiellement ça. Donc, la clause qui vous  
13 intéresse sur la base du questionnement que vous  
14 avez posé puis de la manière que l'engagement a été  
15 formulé, aux yeux d'Énergir, l'engagement est  
16 rempli. C'est ce qui se trouve dans le contrat à la  
17 clientèle pour l'engagement biénergie. Ça, on  
18 l'appelle comme ça dans notre jargon pour les fins  
19 de l'audience.

20 Me CAMILLE CLOUTIER :

21 O.K. Parce que ça ne nous permet pas de voir quoi  
22 que ce soit par rapport à la transférabilité ou le  
23 maintien à long terme, que ce soit les  
24 remboursements des aides financières ou quoi que ce  
25 soit. Donc, ce que vous me dites qu'en fait il n'y

1 a pas d'autres clauses qui concernent ce sujet-là  
2 dans le contrat?

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres clauses. Je  
5 dis que l'engagement, c'était de fournir... En  
6 fait, l'engagement, c'était de fournir la clause de  
7 l'engagement sur la biénergie puis l'engagement est  
8 formulé de cette manière-là. Il n'y a pas une  
9 analyse de l'entièreté du contrat qui a été fait  
10 sous cet angle-là, parce que l'engagement n'a pas  
11 été formulé comme ça. Quand je dis  
12 « l'engagement », c'est l'engagement du ROÉÉ...

13 Me CAMILLE CLOUTIER :

14 On comprend.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 ... pour pas qu'on se trompe dans quel engagement  
17 qu'on parle. Mais essentiellement c'est ça. Donc,  
18 le fameux douze (12) ans, c'est comme ça qu'il est  
19 formulé avec les deux puces, A et B.

20 Me CAMILLE CLOUTIER :

21 Bien, je vais laisser à la Régie le soin de  
22 trancher. Mais nous ce qu'on demandait en fait,  
23 c'était les clauses qui contiennent un engagement.  
24 Donc, s'il y a seulement cette clause-là qui est  
25 transmise, à nos yeux, ça veut dire que aucune

1 autre clause du contrat ne contient un engagement  
2 d'une forme ou d'une autre de rester à la  
3 biénergie.

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Rendu à ce point-là, je vais devoir plaider la  
6 pertinence aussi. Dans le sens où si on en demande  
7 plus, je vois difficilement en quoi ça aide quoi  
8 que ce soit à l'examen de la proposition d'Énergir,  
9 surtout dans l'état du dossier où on en est à cette  
10 deuxième journée d'audience-là. Indépendamment de  
11 qu'est-ce qui pourrait se trouver d'autre dans le  
12 contrat, puis là je le dis avec beaucoup de  
13 transparence, là, on a fait l'analyse sous l'angle  
14 bien précis de ce qui nous était demandé, là.  
15 Madame la Présidente, je vais vous laisser  
16 trancher. Mais aux yeux d'Énergir, on a répondu à  
17 l'engagement qui était la continuité de ce qu'on a  
18 déjà dit publiquement dans une DDR.

19 Me CAMILLE CLOUTIER :

20 Bien, je vais terminer là-dessus juste pour clore.  
21 Il y a quand même une pertinence parce qu'une  
22 grosse partie de la proposition d'Énergir est  
23 fondée sur l'idée que, dans vingt (20) ans, la  
24 biénergie et le GNR seront des options à  
25 privilégier, et donc que les engagements vont avoir

1 un rôle important à jouer là-dedans. C'est pour ça  
2 qu'on trouvait que ce morceau-là était pertinent.  
3 Mais bon, le sujet a été discuté, je crois. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Laissez-nous une minute s'il vous plaît!

6 PAUSE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Écoutez, Maître Cloutier, après consultation, nous  
9 estimons que l'engagement tel qu'il a été formulé,  
10 la demande telle qu'elle a été formulée, bien,  
11 c'est ce qui a été... c'est ce à quoi on a répondu.  
12 Donc, on a demandé l'entente ayant trait à la  
13 biénergie, puis, bien, c'est ce qui a été déposé.  
14 Je comprends que ça s'inscrit dans un contrat plus  
15 large, mais quand même, on a répondu à l'engagement  
16 tel qu'il a été énoncé hier.

17 Me CAMILLE CLOUTIER :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Nous allons accepter ce dépôt. Est-ce qu'il y a  
21 d'autre chose, Maître Locas?

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Non, rien de mon côté, Madame la Présidente. Je  
24 vous remercie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Donc Maître Turmel.

3

4 PREUVE DE LA FCEI

5

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Bonjour à tous. Après ce bref intermède donc, c'est

8 le tour de la FCEI de présenter sa preuve. Nous

9 avons monsieur Gosselin qui apparaît soudainement.

10 Bonjour Monsieur Gosselin.

11 M. ANTOINE GOSSELIN :

12 Bonjour.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Alors, si on veut, Monsieur le Greffier, procéder à

15 l'assermentation.

16

17 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-

18 cinquième (25e) jour du mois de janvier, A

19 COMPARU :

20

21 MARC-ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place

22 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

25 solennelle, dépose et dit :

1            INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2            Q. **[1]** Bonjour Monsieur Gosselin. Dans le présent  
3            dossier, vous avez préparé pour et au nom de la  
4            FCEI la preuve de la FCEI à la pièce C-FCEI-0006.  
5            C'est bien vous qui l'avez préparée?

6            R. Oui.

7            Q. **[2]** Et vous l'adoptez comme votre témoignage écrit  
8            en l'instance?

9            R. Oui.

10           Q. **[3]** Et ce document, cette position représente bien  
11           la position de la FCEI?

12           R. Oui.

13           Q. **[4]** Alors je vous laisse aller.

14           R. Merci. Bonjour Madame la Présidente, Maître Rozon,  
15           Maître Turmel. Donc, je ne vais pas trop  
16           m'éterniser en introduction. Je passe tout de  
17           suite...

18           Q. **[5]** Je m'excuse de vous interrompre, j'ai été un  
19           peu trop rapide. Nous avons déposé ce matin  
20           effectivement une présentation PowerPoint qui,  
21           Monsieur le Greffier, techniquement vous devriez  
22           l'avoir reçue. Elle a été déposée vers huit heures  
23           quarante-cinq (8 h 45) à la pièce... Je pense que  
24           c'est C-FCEI-0007, si je ne m'abuse. Désolé! Donc  
25           j'ai été trop vite. Si vous l'avez, si on peut

1            l'afficher à l'écran s'il vous plaît.

2            LE GREFFIER :

3            Je vais regarder ça et après je vais vous  
4            l'afficher.

5            Me DOMINIQUE NEUMAN :

6            C'est le numéro 8.

7            Me ANDRÉ TURMEL :

8            Pardon. Merci Maître Neuman. Toujours prêt.

9            M. ANTOINE GOSSELIN :

10          R. Merci beaucoup. Donc, on peut tout de suite passer  
11          à la deuxième diapositive. La proposition qui a été  
12          déposée par Énergir soulève, selon nous, deux  
13          questions. Donc, la proposition, on s'en souvient,  
14          c'est de réduire la période sur laquelle on  
15          considère des revenus pour la clientèle, des  
16          clients au gaz naturel traditionnel, GNT, parmi la  
17          clientèle visée par l'offre biénergie.

18                    Alors, les deux questions que ça soulève  
19          sont : Est-ce que c'est justifié d'appliquer un  
20          traitement distinct aux clients GNT versus les  
21          clients GNR ou biénergie? Et est-ce que les revenus  
22          considérés dans les analyses de rentabilité  
23          devraient être reconsidérés?

24                    Alors, pour ce qui est de la première  
25          question, la réponse que nous, on donne à cette

1            question-là, c'est non, il n'y a pas de raison de  
2            traiter les clients GNT distinctement du reste de  
3            la clientèle. Je vais y revenir un peu plus tard.  
4            Par contre, effectivement, on pense qu'il y a lieu  
5            de revoir les revenus qui sont considérés pour les  
6            clients qui se raccordent présentement.

7                       Donc, pour la première de ces questions-là,  
8            je passe tout de suite à la prochaine diapositive.  
9            La raison pour laquelle on en vient à la conclusion  
10           qu'il n'y a pas lieu de traiter de manière  
11           distincte les clients GNT et les clients GNR ou les  
12           clients biénergie, c'est que... puis on y a fait  
13           référence un petit peu dans le cours de l'audience  
14           hier, là, à la fameuse boule de cristal et on  
15           disait... je pense que madame la présidente l'avait  
16           mentionné et des témoins l'ont dit aussi, on n'a  
17           pas de boule de cristal, on ne sait pas exactement  
18           ce qui va se passer, donc ça peut être difficile de  
19           déterminer quoi faire aujourd'hui.

20                      Mais la bonne nouvelle c'est que quel que  
21           soit le scénario qui est considéré le... la réponse  
22           est toujours la même. Les clients GNT n'ont pas  
23           intérêt à quitter le service de distribution si les  
24           clients de GNR n'ont pas, eux aussi, intérêt à  
25           quitter le service de distribution d'Énergir. Alors

1        c'est vrai, on sait pas est-ce que le GNR a coûté  
2        plus cher que le GNT ou est-ce que le prix de  
3        l'électricité, le tout à l'électricité va devenir  
4        beaucoup plus coûteux, mais tout ça finalement n'a  
5        pas d'importance parce que peu importe le scénario  
6        qui survient, la réponse qu'on va avoir c'est  
7        toujours la même.

8                    Il y a deux... deux scénarios principaux,  
9        là, que je veux simplement passer rapidement avec  
10       vous pour démontrer ce que je viens d'affirmer. La  
11       proposition d'Énergir repose sur la prémisse que  
12       l'option GNT ne sera plus attrayante dans vingt  
13       (20) ans à cause que le coût du carbone va être  
14       trop élevé, à cause qu'il y aura des interdictions  
15       d'utiliser le GNT carrément, mais dans tous les cas  
16       il y a un risque, là, important qu'on ne pourra  
17       plus utiliser le GNT et donc on va tout de suite  
18       ramener ça à... les revenus on va les considérer  
19       seulement sur vingt (20) ans pour prendre en compte  
20       cette... cette éventualité-là.

21                   Et ici je veux faire un petit commentaire,  
22        là, également parce que je trouve qu'il y a des  
23        choses qui se sont dites hier, là, qui à mon sens  
24        sont absolument contradictoires avec la preuve  
25        d'Énergir, où on nous disait essentiellement :

1       nous, là, on ne se pose pas de questions sur ce qui  
2       va se passer dans vingt (20) ans. On veut pas faire  
3       de prévisions, il va-tu... ça va-tu être le  
4       scénario A, B, C, D? Nous, tout ce qui nous  
5       intéresse c'est qu'est-ce qu'on fait tout de suite.  
6       Sauf que la question qu'on est en train d'évaluer,  
7       là, c'est : comment on fait une analyse de  
8       rentabilité? Qu'est-ce qu'on considère dans notre  
9       analyse de rentabilité? Puis une analyse de  
10      rentabilité ce n'est rien d'autre que de regarder  
11      dans la futur pour se demander ce qui va se passer.  
12      Alors on ne peut pas dire qu'on est en train de  
13      modifier les paramètres d'un indice de rentabilité  
14      sans se demander ce qui va se passer dans le futur.  
15      C'est un non sens. Et en fait Énergir elle-même  
16      quand elle a présenté sa preuve, elle-même est  
17      dans... est dans l'analyse prospective, là. Puis à  
18      la page B... page 4 de sa preuve principale, là,  
19      donc la pièce B-0005, il y a un passage que je veux  
20      vous lire, là, c'est... Énergir écrit :

21                    Énergir estime que ces développements  
22                    récents ainsi que l'offre biénergie  
23                    plaident en faveur d'une plus grande  
24                    circonspection dans la projection des  
25                    volumes de certains projets

1                                    entièrement au GNT.

2                    Donc, déjà on parle de projection des volumes. Et  
3                    l'autre phrase qui est peut-être la plus  
4                    importante :

5                                    Énergir est d'avis que les  
6                                    développements récents et ceux à venir  
7                                    feront en sorte que certains clients  
8                                    qui choisissent uniquement [le] GNT  
9                                    aujourd'hui pourraient abandonner  
10                                    vraisemblablement le réseau lors du  
11                                    remplacement de leurs appareils dans  
12                                    environ 20 ans.

13                    Alors c'est pas vrai qu'Énergir regarde juste  
14                    qu'est-ce qui se passe aujourd'hui. La preuve  
15                    d'Énergir à la base, elle est fondée sur l'idée :  
16                    qu'est-ce qui va se passer dans vingt (20) ans? Et  
17                    on se projette puis là on fait une détermination  
18                    sur qu'est-ce qui nous apparaît plus vraisemblable  
19                    de survenir dans vingt (20) ans. Mais on présente  
20                    absolument rien pour justifier cette... cette  
21                    vision des choses-là.

22                                    Alors ce que nous on a fait c'est qu'on a  
23                                    fait un exercice de raisonnement économique puis on  
24                                    arrive à une conclusion complètement différente. Et  
25                                    donc les deux scénarios dont je vous parlais il y a

1            quelques instants, bien le premier c'est :  
2            supposons qu'Énergir ait raison puis le GNT dans  
3            vingt (20) ans il sera effectivement pas  
4            accessible, soit parce qu'il est trop cher, soit  
5            parce qu'il est carrément interdit.

6            Bien dans ce cas-là ce qui arrive c'est  
7            qu'il reste trois options disponibles. Soit le tout  
8            à l'électricité, soit la biénergie avec du GNR,  
9            soit le cent pour cent (100 %) GNR.

10            Puis dans ce scénario-là, bien, les  
11            clients GNT puis les clients GNR, ils n'ont  
12            aucune raison de se comporter différemment. Les  
13            deux, a priori, généralement, c'est l'hypothèse  
14            économique de base, dans à peu près ce qu'on...  
15            n'importe quelle analyse économique, c'est que  
16            les agents cherchent à minimiser les coûts. Puis  
17            je vais apporter les nuances qui s'imposent à  
18            ça, un peu plus tard. Mais c'est une hypothèse,  
19            de toute évidence, très importante.

20            Et donc, ces deux groupes de clients-là  
21            ont un intérêt à minimiser leurs coûts. Et ils  
22            ont le même intérêt à minimiser leurs coûts,  
23            parce que le client GNR, bien, toutes ces  
24            options-là répondent à son besoin  
25            environnemental. Et le client GNT, lui, bien, on

1            présume que les questions environnementales  
2            n'affectent pas sa décision. Et lui, dans le  
3            fond, aussi, à intérêt à minimiser les coûts.

4            Et donc, il va avoir la même réaction.  
5            Et donc, si c'est le TAÉ qui est moins cher,  
6            bien, effectivement, il y a un risque que le  
7            client GNT passe au TAÉ, tout à l'électricité.  
8            Mais c'est vrai aussi pour le client au GNR, que  
9            ça soit cent pour cent (100 %) GNR ou à la  
10           biénergie. Donc, ils vont se comporter de la  
11           même façon.

12           Si l'inverse se produit, c'est que le  
13           GNR ou la biénergie GNR, sont des options qui  
14           sont préférables au tout électrique, à ce  
15           moment-là, bien, effectivement, les clients GNR  
16           risquent de rester au GNR ou à la biénergie GNR.

17           Mais les clients GNT, aussi. Il n'y a  
18           rien qui interdit aux clients GNT de vouloir  
19           consommer du GNR. Donc, il n'y a aucune raison  
20           de penser que ces clients-là, s'ils abandonnent  
21           le GNT, vont abandonner, aussi, le service de  
22           distribution d'Énergir.

23           L'autre scénario, à la diapositive  
24           suivante, bien, c'est... L'autre cas, c'est...  
25           Bien, supposons que le GNT demeure disponible et

1        qu'il est plus économique que le GNR, soit la  
2        biénergie ou le tout GNR. Alors, là, on a encore  
3        toutes les mêmes options qui s'offrent aux  
4        clients GNR. Sauf que, là, il y a une nouvelle  
5        option qui s'offre aux clients GNT, qui n'était  
6        pas présente dans l'autre scénario, qui est de  
7        continuer à consommer du GNT, pour répondre à  
8        ses besoins.

9                Alors, si le tout électrique est moins  
10        cher que le GNT, bien, il est donc  
11        nécessairement, aussi, moins cher que le GNR,  
12        puisque le GNR coûte plus cher que le GNT. Et  
13        donc, tout le monde, un peu comme dans le  
14        scénario précédent, tout le monde a intérêt à  
15        passer au tout électrique.

16                Par contre, si le GNR ou la biénergie  
17        GNR sont moins chers que le tout électrique,  
18        bien, ça veut dire que le GNT, aussi, est moins  
19        cher que le tout électrique. Et tout le monde a  
20        intérêt à demeurer des clients d'Énergir.

21                Mais par contre, il y a une troisième  
22        situation possible. C'est que le tout électrique  
23        est moins cher que le GNR, mais il est plus cher  
24        que le GNT, parce que le GNT est moins cher que  
25        le GNR.

1                    Et donc, là, vous avez le client GNT,  
2                    lui, qui pourrait être incité à rester au  
3                    service d'Énergir. Tandis que les autres  
4                    clients, eux, auraient un intérêt à quitter le  
5                    service de distribution d'Énergir.

6                    Donc, dans tous les cas qu'on a  
7                    analysés, puis j'ai souligné, dans chaque cas,  
8                    qu'est-ce qui pouvait réalistement se produire.  
9                    Dans tous les cas, soit le client GNT fait  
10                    exactement la même chose que le client GNR. Soit  
11                    le client GNT reste à la distribution d'Énergir,  
12                    alors que le client GNR ou la biénergie GNR,  
13                    s'en va.

14                    Et donc, c'est pour ça qu'on en vient à  
15                    la conclusion que, bien, le client GNT, il ne  
16                    met pas à risque les résultats, les revenus de  
17                    distribution, plus que le client GNR ou  
18                    biénergie GNR. Il est même moins à risque, s'il  
19                    y a une différence.

20                    Et donc, même si on n'a pas de  
21                    projection des coûts des différentes sources  
22                    d'énergie, des différents modèles, avant vingt  
23                    (20) ans, on peut statuer sur cette question-là,  
24                    de manière définitive.

25                    Et la conclusion à laquelle,

1            inévitablement, on doit arriver, c'est qu'il n'y  
2            a pas lieu de faire une distinction quant aux  
3            risques par rapport aux revenus de distribution  
4            que les clients GNT présentent par rapport aux  
5            clients GNR ou biénergie GNR.

6            Il a été fait mention hier dans le cours de  
7            l'audience des facteurs non économiques. On a dit :  
8            bon, est-ce que les clients, pour des raisons  
9            d'espace, pourraient préférer le tout électrique à  
10           les options au gaz. Il a déjà été mentionné aussi  
11           des questions de confort du chauffage avec des  
12           combustibles versus au chauffage électrique. Mais  
13           on a toute sorte de préférences individuelles qui  
14           font que malgré une option au gaz, qui peut être  
15           plus cher que l'électricité, les gens peuvent  
16           effectivement préférer demeurer au gaz.

17           Par contre, ce qui est important de  
18           mentionner ici, par contre, c'est que tout ça  
19           n'affecte pas différemment la clientèle GNR, de la  
20           clientèle GNT. Ou à tout le moins, on n'a aucune  
21           raison à priori de le penser, puis il n'y a rien  
22           dans la preuve qui permet de soutenir une hypothèse  
23           comme ça. Alors, oui, ça se peut qu'il y ait  
24           d'autres choses que le prix qui affecte les choix  
25           des clients, et c'est la nuance que je voulais

1            apporter à ce que... par rapport à ce que  
2            j'affirmais tantôt, mais ces autres facteurs là ne  
3            sont pas différents aux nôtres, aucune raison de  
4            penser qu'ils sont différents entre les deux  
5            groupes. Et donc, ça n'affecte pas la conclusion  
6            que je viens de vous mentionner quant au fait qu'il  
7            n'y a pas de raison de traiter distinctement les  
8            deux groupes de clients.

9            Puis je ne l'ai pas écrit ici, mais ce qui  
10           vient également supporter cette conclusion-là,  
11           évidemment, c'est le fait, ce que vous d'écrit dans  
12           la preuve, il y a... monsieur Raymond l'a mentionné  
13           aussi hier, dans son témoignage : les clients qui  
14           occupent une adresse au moment du choix qui va être  
15           fait en deux mille vingt et un (21), vingt-deux  
16           (22), vingt-trois (23), là, bien les clients qui  
17           vont occuper cette adresse-là dans vingt (20) ans,  
18           il y a des fortes chances que ce ne soit pas les  
19           mêmes clients. Et donc, toute cette notion-là que  
20           le fait qu'un client choisisse le GNT ou le GNR  
21           aujourd'hui, un certain modèle énergétique, est un  
22           indicateur de ce qu'il pourrait faire dans vingt  
23           (20) ans est très peu probable.

24           Maintenant, je passe à l'autre question :  
25           est-ce que la durée considérée des revenus dans les

1            analyses de rentabilité devrait être révisés?  
2            Alors, par rapport à... Alors, les options qui  
3            s'offrent par rapport à cette question-là, c'est :  
4            bien, est-ce qu'on veut maintenir la durée de  
5            quarante (40) ans pour tous les clients? Est-ce  
6            qu'on veut plutôt prévoir qu'après vingt (20) ans,  
7            bien tous les clients voudront passer à la  
8            biénergie comme le recommandait hier, l'AHQ-ARQ, ou  
9            est-ce qu'on veut ramener tout le monde à vingt  
10           (20) ans? Parce que, bon, on a certaines craintes  
11           par rapport à ce qui... à toute l'incertitude, je  
12           dirais, qui plane, là, au-dessus des sources  
13           d'énergie fossile. Alors, d'avoir la... Évidemment,  
14           on pourrait considérer d'autres options, là, mais  
15           je pense que c'est les trois options les plus  
16           susceptibles de se poser. Et donc, par rapport aux  
17           deux premières, je pense qu'on peut d'emblée  
18           exclure le maintien d'une durée de quarante (40)  
19           ans pour la clientèle. Selon la FCEI, les pleins...  
20           le maintien des pleins volumes... Ici, le « plein »  
21           n'est pas écrit dans la diapositive, là, mais il  
22           aurait dû y être, là. Donc, le maintien des pleins  
23           volumes sur quarante (40) ans pour les clients GNT  
24           et GNR devrait être exclu parce qu'il y a des  
25           orientations claires quand même, je pense, qui

1        ressortent, là, du dossier 4169 sur la biénergie à  
2        l'effet que la volonté des Distributeurs et la  
3        volonté du gouvernement, c'est de faire en sorte  
4        que l'offre biénergie soit plus économique que le  
5        maintien d'un service tout au gaz et soit aussi  
6        plus économique que le tout à l'électricité pour  
7        éviter, là, d'affecter la pointe électrique. Alors,  
8        la volonté, elle est quand même exprimée de manière  
9        assez claire, je pense, au gouvernement. En tout  
10       cas, c'est ce qui ressortait du dossier, et donc  
11       que... je pense, c'est raisonnable de s'attendre  
12       que le gouvernement... donner les aides financières  
13       ou va prendre les mesures qu'il faut pour que les  
14       clients, là, se convertissent à la biénergie.

15                    Et bien, évidemment, ces analyses dans le  
16       dossier 4169 ont été faites sur la base d'un client  
17       qui consommait du GNT et pas du GNR. Alors  
18       évidemment, si le client consomme du GNR, bien a  
19       fortiori, ça va être beaucoup plus économique pour  
20       lui également de passer à la biénergie versus  
21       d'être au « tout au gaz », parce que le gaz qui  
22       remplace par la consommation électrique lui coûtait  
23       présumément, à la base, plus cher.

24                    Et donc, si le gaz lui coûtait plus cher,  
25       bien, évidemment, l'économie associée à ces

1        réductions de consommation de gaz là est plus  
2        grande, donc ce qui améliore la position  
3        économique, là, encore plus par rapport à un client  
4        qui aurait été au GNT.

5                Alors, l'autre question c'est : est-ce que  
6        même cette hypothèse de maintien de la biénergie  
7        pour tout le monde après vingt (20) ans, elle aussi  
8        est encore trop optimiste? Je me trouve à la  
9        diapositive suivante. Et donc, est-ce que la  
10       biénergie et le GNR va être compétitive à ce  
11       moment-là par rapport au tout à l'électricité?

12               Et donc, ça dépend... Et là, ici, je pense  
13       que peut-être la boule de cristal nous serait plus  
14       utile. Évidemment, ça va dépendre quels vont être  
15       les tarifs d'électricité dans vingt (20) ans, quel  
16       va être le prix du GNR dans vingt (20) ans. Puis  
17       quels vont être les modèles tarifaires de façon  
18       générale. Donc, ici, il y a plus d'incertitude,  
19       effectivement.

20               Et puis, il y a également un autre facteur,  
21       c'est le coût marginal de la puissance électrique.  
22       Alors, est-ce que si... si l'option biénergie avec  
23       du GNR est plus coûteuse que le fil électrique,  
24       est-ce qu'Hydro-Québec pourrait avoir intérêt de...  
25       suffisamment intérêt à payer Énergir pour

1            subventionner cette clientèle-là pour qu'elle reste  
2            à la biénergie, GNR, plutôt que de venir à  
3            l'électricité? Alors, est-ce que le coût de la  
4            puissance à ce moment-là va être assez élevé pour  
5            justifier ce genre d'incitatif financier là?

6            Alors, tout ça c'est incertain, c'est des  
7            choses qu'on ne sait pas. Et effectivement, on peut  
8            adopter différentes positions par rapport à ça. Je  
9            pense... je pense, c'était maître Rozon hier qui  
10           mentionnait... puis maître Falardeau aussi, madame  
11           Falardeau aussi, je pense vous disiez : bien,  
12           est-ce que dans le fond ce n'est... étant donné  
13           cette incertitude, on ne serait pas mieux de  
14           limiter les revenus à vingt (20) ans? Puis au pire,  
15           bien si jamais les clients consomment plus  
16           longtemps, bien ça va améliorer la rentabilité de  
17           leur branchement.

18           Et donc, l'idée derrière ça, c'est de  
19           dire : bien dans le fond, on est peut-être mieux  
20           d'être plus prudent étant donné l'incertitude, là,  
21           qui plane, être plus prudent, quitte à peut-être  
22           manquer des opportunités de raccorder les clients  
23           qui auraient pu être rentables, mais qui le... En  
24           fait, on préfère dans le fond prendre le risque de  
25           peut-être pas raccorder les clients qui auraient pu

1            être rentables plutôt que de prendre le risque de  
2            raccorder des clients qui pourraient ne pas être  
3            rentables.

4            Et dans le fond, je ne pense pas que ça  
5            soit une position qui soit déraisonnable, là,  
6            t'sais, si on considère que, bien, on est  
7            effectivement dans une mouvance où on veut réduire  
8            les gaz à effet de serre et que les pressions pour  
9            réduire les gaz à effet de serre selon toute  
10            vraisemblance ne vont aller qu'en augmentant, et  
11            donc, bien si on se trompe en raccordant plus de  
12            clients qui ne seront éventuellement pas rentables,  
13            bien on a aussi créé un apport de combustion de gaz  
14            naturel, donc plus de demande pour du GNR, qui ne  
15            sera peut-être pas là en quantité suffisante, donc  
16            potentiellement effectivement plus d'émissions de  
17            gaz à effet de serre. Alors est-ce que le risque de  
18            raccorder moins de monde se justifie? Je pense que  
19            oui, il peut se justifier. Notre recommandation,  
20            nous, pour l'instant c'est de... d'utiliser les  
21            volumes biénergie au-delà de deux mille vingt  
22            (2020)... au-delà des vingt (20) premières années.  
23            Mais la posture que vous aviez de dire : bien on  
24            aime mieux être plus prudent, on va limiter les  
25            revenus sur vingt (20) ans puis tant mieux s'il y

1            en a plus après.

2                            Par contre, comme je le disais plus tôt  
3            puis ça c'est fondamental pour nous, elle ne se  
4            défend pas juste pour le GNT. Elle se défend pour  
5            tout le monde. Alors si c'est ça la position que  
6            vous jugez raisonnable, je pense que c'est  
7            défendable, mais c'est pas défendable si on  
8            l'applique juste aux clients GNT puis pas au reste  
9            de la clientèle.

10                            Maintenant la dernière diapositive, donc  
11            simplement pour revenir, là, sur nos  
12            recommandations. Donc, notre première  
13            recommandation c'est de rejeter la demande  
14            d'Énergir de traiter distinctement la clientèle  
15            GNT. Limiter les revenus pour les années vingt et  
16            un (21) à deux mille... à quarante (40) dans  
17            l'analyse de rentabilité des clients... bien de  
18            l'ensemble des clients... voyons... visés par  
19            l'offre... l'offre biénergie à ceux associés à la  
20            biénergie, donc l'ensemble des clients visés par la  
21            proposition d'Énergir, là, limiter leurs revenus  
22            au-delà des vingt (20) premières années à ceux de  
23            la biénergie, donc trente pour cent (30 %) des  
24            revenus, là, à peu près des clients qui seraient  
25            tout au gaz.

1                    Et... et pour la suite des choses... parce  
2 que je pense que c'est important quand même de  
3 résoudre... de se pencher sur la deuxième question,  
4 là, que j'ai discutée à la diapositive précédente :  
5 est-ce qu'on garde les volumes biénergie au-delà de  
6 vingt (20) ans ou est-ce qu'on va à zéro au-delà de  
7 vingt (20) ans? Demande à Énergir de présenter une  
8 preuve sur cette question-là en faisant des  
9 projections effectivement les plus raisonnables  
10 possible sur ce que pourrait être la situation de  
11 l'électricité et des coûts de l'électricité... les  
12 coûts du GNR, les coûts du GNT. C'est sûr que les  
13 productions c'est jamais parfait, mais il faut  
14 se... je pense qu'il faut en faire au meilleur de  
15 nos capacités et puis se donner une base pour  
16 prendre une décision.

17                    Alors c'est... c'était l'ensemble de mes  
18 représentations ce matin. Je vous remercie beaucoup  
19 de votre attention.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Merci beaucoup, Monsieur Gosselin. Alors monsieur  
22 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 D'accord. Donc, ici Maître Neuman vous aviez  
25 annoncé dix (10) minutes. Avez-vous des questions?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Au risque de me répéter, tout était très clair donc  
3 nous n'avons pas de questions. Nous traitons de ces  
4 sujets dans notre propre preuve.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parfait, merci. Maître Locas?

7 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

8 Oui, Madame la Présidente. En fait, je vais avoir  
9 juste une question mais purement de clarification.  
10 Puis je viens d'entendre maître Neuman dire « tout  
11 était très clair », donc vous m'excuserez, Monsieur  
12 Gosselin, si c'est moi qui a mal compris, mais je  
13 veux juste m'assurer parce qu'on a des plaidoiries  
14 qui s'en viennent un peu plus tard aujourd'hui puis  
15 je ne veux pas non plus vous faire dire des choses  
16 que vous n'avez pas dites. Mais si je comprends,  
17 entre votre preuve que vous avez déposée et ce que  
18 vous dites aujourd'hui avec l'aide de votre  
19 support, là, de la présentation, ce qui a évolué -  
20 avec tous les bémols, là, que vous avez mentionnés  
21 - mais ce qui a évolué essentiellement c'est : au  
22 lieu que tout le monde tombe dans la proposition  
23 d'Énergir, là, sans exemption, on va dire ça comme  
24 ça, exemption GNR, exemption biénergie, vous avez  
25 fait un pas de plus de dire : bien vous savez

1 maintenant l'exemption biénergie, du côté de la  
2 FCEI c'est un O.K. Je vais le résumer comme ça, là,  
3 vous êtes d'accord avec cette portion-là de la  
4 proposition d'Énergir d'exempter la clientèle, avec  
5 un engagement biénergie, de la proposition de  
6 ramener l'analyse des revenus sur vingt (20) ans.  
7 On le conserve sur quarante (40), mais par contre  
8 GNR, GNT, ça c'est sur vingt (20) ans. Est-ce que  
9 je résume bien le...

10 R. Bien non. En fait...

11 Q. **[6]** Non. O.K.

12 R. ... notre proposi... juste pour être clair, là,  
13 notre proposition, ultimement, elle devient la même  
14 que celle de l'AHQ-ARQ, c'est-à-dire que pour tous  
15 les clients, à partir de l'année vingt et un  
16 (2021), les revenus qui sont considérés c'est les  
17 revenus biénergie, donc un client qui serait au GNT  
18 aurait cent pour cent (100 %), il serait considéré  
19 au GNT, là... mettons aujourd'hui cent pour cent  
20 (100 %) tout au gaz, là. Pas biénergie, GNT, mais  
21 tout au gaz GNT aujourd'hui. Aurait les revenus de  
22 distribution d'un client qui est tout au gaz, pour  
23 les vingt (20) prochaines années.

24 Puis il aurait les revenus de  
25 distribution d'un client qui est biénergie, pour

1 les années vingt et un (2021) à quarante (2040).

2 O.K., donc, on peut vraiment...

3 Q. [7] Oui, bien, j'avais compris l'AHQ-ARQ, mais si  
4 vous me dites qu'il y a un parallèle avec AHQ-ARQ,  
5 puis je l'avais compris, ça me permet de mieux  
6 comprendre votre position. Ceci étant dit, là.

7 R. Puis pour le client biénergie, bien, évidemment,  
8 les vingt (20) premières années, il y a les revenus  
9 d'un client qui consomme des volumes biénergie.  
10 Puis pour les vingt (20) années suivantes, bien, il  
11 aura encore les mêmes volumes, parce qu'il continue  
12 à consommer à la biénergie.

13 Puis pour le client GNR, tout au gaz,  
14 bien, lui, les vingt (20) premières années,  
15 comme le client GNT, dans le fond, les vingt  
16 (20) premières années, il est cent pour cent  
17 (100 %) au gaz. Donc, il y a les revenus de  
18 distribution qui correspondent à ça. Puis les  
19 années vingt et un (2021) à quarante (2040), il  
20 a les revenus de distribution qui correspondent  
21 à la biénergie.

22 Donc, on présume qu'à la vingt et unième  
23 (21e) année, son choix, là, ça va être d'aller à  
24 la biénergie, plutôt que de rester cent pour  
25 cent (100 %) au gaz ou au tout électrique.

1 Q. **[8]** O.K., parfait. Bien, j'ai bien fait de poser la  
2 question. C'est plus clair dans mon esprit, puis ça  
3 semble plus clair, si je me fie à ce que les  
4 clients me mentionnent. Ça va être plus clair,  
5 également. Je vous remercie beaucoup. Je n'aurai  
6 pas d'autre question, Madame la Présidente. Merci,  
7 Monsieur Gosselin.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Donc, Maître Cardinal, non. Maître Rozon?

11 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

12 Q. **[9]** Oui, Louise Rozon pour la Formation. Bonjour,  
13 Monsieur Gosselin. J'aurais, peut-être, juste une  
14 question. Est-ce que vous avez mesuré l'impact de  
15 votre recommandation sur la rentabilité des futurs  
16 projets de développement d'Énergir?

17 Donc, le fait de considérer, là, si je  
18 comprends bien, effectivement, votre proposition  
19 de considérer les revenus des clients GNT sur  
20 vingt (20) ans. Et après, de considérer, pour  
21 ces clients, des revenus biénergie sur un autre  
22 vingt (20) ans. Pour la biénergie, c'est sur  
23 quarante (40) ans. Pour les clients GNR, vingt  
24 (20) ans. Puis après ça, vingt (20) ans en  
25 biénergie.

1                    Sur la rentabilité des projets, par  
2                    rapport à la situation actuelle, est-ce que ça  
3                    se compare à la situation qui nous a été  
4                    présentée par Énergir, en prenant juste vingt  
5                    (20) ans GNT et les autres, quarante (40) ans?  
6                    Je ne sais pas si vous me suivez, là?

7                    R. Je...

8                    Q. **[10]** Ou s'il y a un gros... Ou si...

9                    R. Je...

10                  Q. **[11]** ... en bout de ligne, on arrive au même, là?

11                  R. Bien, la réponse est non, là. Je n'ai pas regardé  
12                  quel était l'impact sur la rentabilité. Bien, parce  
13                  que, je ne pensais pas que c'était... honnêtement,  
14                  que c'était pertinent, dans le sens que c'est  
15                  intéressant d'avoir cette information-là, je le  
16                  comprends.

17                  Mais en même temps, on ne peut pas  
18                  prendre la décision sur quels sont les bons  
19                  paramètres de l'analyse de rentabilité, sur la  
20                  base du résultat que ça donne. Donc, je ne  
21                  voyais pas la nécessité. Mais non, la réponse  
22                  courte, c'est non.

23                  Q. **[12]** Parfait. Et... Bon, la réponse est claire,  
24                  mais le fait qu'Énergir nous précise, bon, qu'à  
25                  court terme... Bon, il y a plusieurs éléments sur

1           lesquels ils se sont basés pour faire leurs  
2           recommandations, qui sont plus reliées à des  
3           éléments de contexte et de réglementation actuels.

4                        Mais aussi sur le fait qu'ils ont fait  
5           le choix de mettre toute leur force de vente,  
6           pour faire la promotion de la biénergie et du  
7           GNR, alors que pour ce qui est de la promotion  
8           des clients qui seraient au gaz naturel  
9           traditionnel, ils n'encourageraient aucunement  
10          les clients à opter pour ce choix-là. Est-ce que  
11          ça a une influence sur l'avenir ou c'est...

12        R. Bien...

13        Q. **[13]** Au-delà du prix, là?

14        R. Bien, c'est là où... Puis votre question est très  
15          importante, là. Puis c'est là, pour nous, où c'est  
16          légitime de vouloir favoriser le GNR par rapport au  
17          GNT.

18                        Dans une perspective commerciale, dans  
19          le contexte actuel, bon, Énergir veut faire ça.  
20          Il y a des objectifs de vente de GNR, de  
21          distribution de GNR, qui lui sont imposés par le  
22          gouvernement. Donc, il y a sa politique  
23          commerciale qui consiste à faire ça, je le  
24          comprends.

25                        Et ça, on ne discute pas de ça,

1 vraiment, dans ce dossier-ci. On ne remet pas ça  
2 en question. Mais une des questions qu'on a  
3 posée à Énergir, pour nous, qui était très  
4 importante, c'est : est-ce que vous faites ça  
5 pour des raisons commerciales ou est-ce que vous  
6 faites ça, dans le fond, pour la rigueur, si je  
7 peux dire, de l'analyse de rentabilité? Et ils  
8 nous ont répondu de façon très claire : il n'y a  
9 aucune motivation commerciale là-dedans. Et je  
10 pense que c'était une bonne réponse, parce qu'il  
11 ne devrait pas y en avoir. Ce qu'on est en train  
12 de faire, c'est une analyse de rentabilité,  
13 c'est un exercice économique qui est supposé  
14 être rigoureux où on se demande : c'est quoi les  
15 résultats, les revenus que je suis en droit ou  
16 que je peux raisonnablement anticiper quand je  
17 viens brancher un client? Puis je ne veux pas  
18 considérer moins de revenus parce que je n'aime  
19 pas son choix de gaz ou plus parce que je  
20 préfère son choix de gaz; ce n'est pas... je  
21 pense que ça serait un petit peu une hérésie là,  
22 réglementaire, que d'intégrer ce genre de  
23 considération là dans l'analyse de la  
24 proposition d'Énergir. Et donc, avoir des  
25 politiques commerciales pour favoriser un gaz

1           versus un autre, c'est une chose; mais  
2           instrumentaliser une analyse de rentabilité à  
3           des fins commerciales, ça, pour nous, ce n'est  
4           pas acceptable, puis je pense que ça dérogerait  
5           à probablement tous les précédents  
6           réglementaires de la Régie à ce niveau-là.

7           Q. **[14]** Parfait. Merci beaucoup, Maître... « Maître »  
8           Gosselin. Je n'ai pas des compétences économiques,  
9           mais je...

10          R. Mais je vais reprendre ce que maître... monsieur  
11          maître, maître Raymond disait hier : moi aussi,  
12          j'ai une maîtrise.

13          Q. **[15]** C'est bon.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[16]** C'est ça, vous maîtrisez.

16          Me LOUISE ROZON :

17          Q. **[17]** Merci beaucoup.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Q. **[18]** Oui. Bonjour, Monsieur Gosselin. Pour  
20          poursuivre un peu dans la même ligne que ma  
21          collègue, donc à la fin... au bas de la page 4 de  
22          votre présentation, vous dites : « Les facteurs non  
23          économiques ne diffèrent pas entre le GNT et le  
24          GNR. » Donc, vous faites une analyse économique,  
25          là, de prévision de prix relatifs et puis, bon,

1 vous en tirez des conclusions. Puis à la fin, vous  
2 dites : « Bien, les autres facteurs non  
3 économiques, là, ça ne diffère pas entre le GNT  
4 puis le GNR. » Puis ma collègue, ce qu'elle vous  
5 disait, bien, c'est : est-ce que le fait que la  
6 politique, le fait qu'il n'y est plus d'effort de  
7 commercialisation, est-ce que ça ne rentrerait pas  
8 en ligne de compte? Bon, on a bien compris votre  
9 réponse. Alors, moi je vais vous dire : bien, les  
10 autres facteurs non économiques, autres que les  
11 efforts de commercialisation, le cadre  
12 réglementaire, mettons, ça, est-ce que ça rentre  
13 dans votre évaluation de...? Est-ce que ça devrait  
14 rentrer dans notre perception de l'avenir du GNT  
15 par rapport au GNR? Parce que vous semblez dire que  
16 non, ici. Mais est-ce que...

17 R. Mais notre perception de l'avenir du GNT, c'est une  
18 chose. Puis notre perception de l'avenir du GNT,  
19 elle est pertinente eu égard à la deuxième question  
20 qu'on pose : quelle est la durée qu'on devrait  
21 considérer pour la projection de volumes pour  
22 l'ensemble de la clientèle? Par contre, elle n'est  
23 pas pertinente pour ce qui est de la première  
24 question, de savoir : est-ce qu'on devrait traiter  
25 les clients GNT différemment? Parce qu'aujourd'hui,

1 un client est au GNT, choisit le GNT, là, il  
2 choisit le GNT malgré certains efforts de  
3 commercialisation d'Énergir, dans le contexte des  
4 efforts de commercialisation qui favorise le GNR.  
5 Mais les options qui sont devant lui, il aurait pu  
6 prendre le GNR, là, il aurait pu prendre la  
7 biénergie GNR, il aurait pu prendre le tout  
8 électrique. Donc, il y avait toutes les options,  
9 puis Énergir, pour ne pas traiter ce client-là  
10 différemment... En fait, peut-être... Dans vingt  
11 (20) ans, plaçons nous dans vingt (20) ans, quand  
12 ce client-là va devoir refaire un choix, il va  
13 quand même avoir toutes les mêmes options que le  
14 client qui était au GNR. La politique commerciale  
15 qu'Énergir va avoir dans vingt (20) ans, il ne va  
16 pas dire au client : « Toi, il y a vingt (20) ans,  
17 là, cette maison-là, là, vous aviez choisi GNT,  
18 fait que, là, maintenant, je vais discriminer  
19 contre vous puis je vais essayer de vous pousser  
20 vers le tout électrique parce que je n'aime pas le  
21 choix que vous avez fait il y a vingt (20) ans. »  
22 Le client GNR, dans vingt (20) ans, qui se  
23 présente, qui doit décider ce qu'il fait, le client  
24 GNT vont être face à la même politique commerciale  
25 d'Énergir, face aux mêmes coûts d'énergie, aux

1 mêmes options de choix, là, technologiques.

2 Alors, il n'y a pas de raison à penser  
3 qu'ils vont faire un choix différent considérant ce  
4 que je vous disais. Dans les différents... Peu  
5 importe le scénario de prix de l'énergie qu'on  
6 considère, ils ont toujours le même intérêt,  
7 l'intérêt à choisir la même chose que le client  
8 GNR, voire même dans certains cas ils ont intérêt à  
9 rester au service de la distribution d'Énergir  
10 alors que le client GNT, lui... le « client GNR »,  
11 lui, pourrait avoir intérêt à aller vers le tout  
12 électrique parce que... à cause de ses  
13 considérations environnementales.

14 Évidemment, puis peut-être... je ne sais  
15 plus si je l'ai mentionné tantôt, là, mais  
16 évidemment quand je dis que les facteurs non  
17 économiques ne diffèrent pas, évidemment, c'est  
18 outre les considérations environnementales, là,  
19 vous l'aurez bien compris.

20 Mais dans les considérations  
21 environnementales dans le scénario où le GNT est  
22 moins cher, bien, favorisent la rétention de plus  
23 de revenus de distribution pour Énergir. Et dans le  
24 scénario où le GNT est plus cher, les  
25 considérations environnementales ne jouent pas

1 parce que de toute façon, toutes les options qui  
2 sont disponibles sont vertes, entre guillemets.  
3 Donc, peut-être pour clarifier ça, là, votre  
4 question me donne l'occasion de  
5 revenir clarifier ça.

6 Mais... mais bon, pour répondre à votre  
7 question, non, je ne pense pas que les politiques  
8 commerciales affectent ce raisonnement-là par  
9 rapport à la question de la distinction qu'on  
10 voudrait faire entre le GNT puis le... le client  
11 qui prend le GNT puis ceux qui prennent la  
12 biénergie avec du GNR ou tout au gaz avec du GNR.

13 Q. [19] D'accord. Et je comprends aussi, là - juste  
14 pour m'assurer que j'aie bien compris - donc, selon  
15 votre suggestion, toutes les catégories de clients  
16 auraient des revenus sur quarante (40) ans, mais  
17 les revenus se rapportant au GNT, pour les clients  
18 GNT pour les vingt (20) premières années, puis  
19 ensuite des revenus se rapportant à la biénergie  
20 pour les vingt (20) dernières années. Donc, on a  
21 ici, là, quarante (40)... quarante (40) années de  
22 revenus pour toutes les catégories de clients puis  
23 quarante (40) années de coûts pour toutes les  
24 catégories de clients. C'est...

25 R. Exact.

1 Q. **[20]** ... c'est ce que je comprends, là. Et puis  
2 que... Donc, ça va peut-être rendre le test plus  
3 contraignant, mais on ne le sait pas vraiment  
4 comparativement à la solution d'Énergir qui rend le  
5 test plus contraignant. Donc, on est... on n'est  
6 pas certain quelle différence ça fait par rapport à  
7 la solution qui est présentée par Énergir, juste  
8 que la méthode semble plus juste. C'est ce que je  
9 comprends.

10 R. Bien, c'est surtout... Je pense que le message le  
11 plus important, c'est que c'est surtout que les  
12 fondements économiques sont plus solides alors que  
13 les formats économiques de ce qu'Énergir propose à  
14 mon sens ne tiennent pas du tout la route.

15 Q. **[21]** O.K. Je vous remercie. Moi, je n'ai plus de  
16 questions. - Avez-vous d'autres questions? - Merci,  
17 Monsieur Gosselin. Maître Turmel.

18 RÉINTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Madame la Présidente, si vous permettez, j'ai quand  
20 même une question de réinterrogatoire pour monsieur  
21 Gosselin, juste pour s'assurer que j'aie bien  
22 compris pour ma part.

23 Q. **[22]** C'est que... Monsieur Gosselin, est-ce qu'on  
24 peut dire que dans le dossier ici, t'sais, il y a  
25 trois éléments. Il y a une question de contexte,

1 un; une question de cadre réglementaire, deux; il y  
2 a une question des outils de mesure de rentabilité.  
3 Les deux premiers, le contexte et le cadre  
4 réglementaire que l'on connaît, qui a été décrit,  
5 le contexte étant il y a une tangente sociale vers  
6 sociale vers la décarbonation généralement, qu'elle  
7 soit suivie de textes réglementaires ou pas.

8 Le deuxième, c'est il y a un cadre  
9 réglementaire qui montre des orientations, des  
10 objectifs dans les règlements ou les lois. Ce que  
11 vous dites c'est que ces deux premiers-là, c'est  
12 intéressant... On y adhère, nous, la FCEI, et on  
13 voit qu'il y a une direction, ça nous permet de  
14 saisir le dossier globalement, mais ces deux  
15 éléments-là ne sont pas utiles ou pertinents dans  
16 la troisième question, soit dans les outils de  
17 mesure de rentabilité et qui... et là dans le  
18 contexte économique, et bref, finalement ce que  
19 vous dites, c'est que les premiers ne doivent pas  
20 venir d'une certaine manière contaminer notre  
21 jugement économique. C'est une façon de le décrire  
22 adéquatement ou je résume trop...?

23 Q. [23] Bien, peut-être juste me préciser quand vous  
24 faites référence à la troisième question.

25 R. Oui, le troisième, bien finalement, c'est le... je

1        dirais, la formule... la formule de mesure... qui  
2        est la mesure de la rentabilité. Les tests...  
3        t'sais, ce qu'on fait là, là, la méthode à  
4        développer, ce que vous dites finalement, c'est que  
5        ça ne doit pas être contaminé entre... d'une  
6        certaine manière par les deux premiers éléments de  
7        contexte et de cadre réglementaire. Le contexte et  
8        le cadre réglementaire nous aide à comprendre à  
9        voir le cadre général. Mais la rentabilité, quand  
10       vous dites, la pure analyse économique, on doit  
11       regarder ça dans cette petite boîte-là. Est-ce que  
12       c'est résumer à outrance ou c'est une façon de le  
13       formuler correctement?

14       R. Bien, je nuancerais peut-être un petit peu. Le  
15       cadre réglementaire en vigueur, la mouvance et les  
16       obligations de GNR, tout ça, bien, les objectifs de  
17       décarbonation, oui, ça affecte l'analyse de  
18       rentabilité, parce que ça affecte la probabilité,  
19       je dirais, que les clients demeurent clients  
20       d'Énergir sur quarante (40) ans. Parce qu'on sait  
21       que le GNR, bon, un, la taxe carbone, entre  
22       guillemets, le SPEDE coûte plus cher, il va  
23       augmenter de prix. Le coût du GNR va, selon toute  
24       vraisemblance, en tout cas Énergir s'attend à ce  
25       que le coût du GNR augmente. Puis la proportion de

1 GNR qu'Énergir va devoir livrer va augmenter aussi.

2           Donc, au niveau de la fourniture, c'est à  
3 peu près inévitable que les clients vont ressentir  
4 un effet significatif dans les prochaines années de  
5 cette mouvance-là. Donc, on ne peut pas faire  
6 abstraction de ça. Et c'est pour ça que ce qu'on  
7 propose, c'est de réduire les revenus qui sont  
8 anticipés à partir de la vingt et unième (21e)  
9 année. Par contre, ce que l'on dit, c'est que ces  
10 considérations-là n'affectent pas les clients de  
11 manière différenciée selon qu'ils ont choisi  
12 aujourd'hui du GNT ou du GNR.

13 Q. **[24]** O.K. Je comprends. O.K. Je pense que nous  
14 sommes sur la même longueur d'onde. Alors, ça  
15 termine, Madame la Présidente, notre  
16 réinterrogatoire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci Maître Turmel. Merci Monsieur Gosselin. Donc,  
19 vous êtes libéré.

20 M. ANTOINE GOSSELIN :

21 R. Merci Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup de votre présentation.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous passons maintenant au ROEÉ, Maître Cloutier.

3

4 PREUVE DU ROEÉ

5

6 Me CAMILLE CLOUTIER :

7 Oui, présente. Donc bonjour. Camille Cloutier pour  
8 le ROEÉ. Je suis accompagnée virtuellement de Jean-  
9 Pierre Finet, analyste. On a déposé ce matin la  
10 présentation PowerPoint C-ROEÉ-0008 et deux pièces  
11 au soutien de cette présentation-là. Donc, Monsieur  
12 Finet, je vous réfère à la pièce C-ROEÉ-0005 qui  
13 est le rapport d'analyse qui a été déposé plus tôt,  
14 à votre présentation PowerPoint C-ROEÉ-0008. Est-ce  
15 que c'est bien vous qui avez préparé ces éléments  
16 de preuve?

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Excusez Maître Cloutier! Est-ce qu'il n'y aurait  
21 pas lieu d'assermenter monsieur Finet...

22 Me CAMILLE CLOUTIER :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... avant de commencer?

1 Me CAMILLE CLOUTIER :

2 Oui. Je suis vraiment désolée.

3

4 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
5 cinquième (25e) jour du mois de janvier, A

6 COMPARU :

7

8 JEAN-PIERRE FINET, analyste externe pour le ROÉE,  
9 ayant une place d'affaires au 1250, boulevard  
10 Saint-Joseph, appartement 2, Montréal (Québec);

11

12 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
13 solennelle, dépose et dit :

14

15 INTERROGÉ PAR Me CAMILLE CLOUTIER :

16 Q. **[25]** Merci. Vous êtes de retour dans l'ordre  
17 établi. Donc juste recommencez! Quand je vous  
18 réfèrais à la pièce C-ROÉE-0005 rapport d'analyse  
19 et votre présentation PowerPoint C-ROÉE-0008, c'est  
20 bien vous qui avez préparé ces éléments de preuve?

21 R. Oui.

22 Q. **[26]** Et est-ce que vous adoptez ces éléments-là  
23 pour valoir la portion écrite de votre témoignage  
24 dans le présent dossier?

25 R. Oui.

1 Q. **[27]** Est-ce que vous adoptez également les pièces  
2 C-ROÉE-0009 et 0010, soit les pièces qu'on a  
3 déposées ce matin, le document de consultation de  
4 la Ville de Montréal sur sa Feuille de route et le  
5 rapport d'Écohabitation sur la position  
6 concurrentielle? Est-ce que vous adoptez ces deux  
7 éléments-là comme soutien à votre preuve dans le  
8 présent dossier?

9 R. Oui.

10 Q. **[28]** Est-ce que vous avez des corrections ou des  
11 ajouts à faire à la Régie avant de commencer?

12 R. Oui, il va y avoir une petite correction dans la  
13 présentation, mais c'est mineur.

14 Q. **[29]** Parfait. Merci. Donc, je vous demanderais,  
15 Monsieur le Greffier, d'afficher la présentation  
16 C-ROÉE-0008 à l'écran et je vous laisse commencer.

17 R. Est-ce qu'on le laisse en deux morceaux ou est-ce  
18 qu'on le présente en un morceau?

19 LE GREFFIER :

20 C'est comme vous voulez.

21 R. Comme vous voulez aussi. Moi, je préfère un... une  
22 page seulement.

23 Me CAMILLE CLOUTIER :

24 Oui, je crois que c'est... pardon, je crois que  
25 c'est peut-être... un des deux écrans a peut-être

1 la présentation complète, en tout cas c'est peut-  
2 être le mauvais écran qui est partagé, ça nous  
3 aiderait peut-être à lire, là...

4 LE GREFFIER :

5 Oui, effectivement, effectivement.

6 Me CAMILLE CLOUTIER :

7 ... si c'est un petit peu plus grand, merci.

8 LE GREFFIER :

9 Je vous en prie, je vais regarder ça. Parce que je  
10 l'avais en une pièce, mais effectivement elle était  
11 sur l'autre écran. Voilà.

12 R. Bien merci beaucoup. Bonjour, Madame la Présidente,  
13 Madame, Monsieur les Régisseurs. Ça me fait plaisir  
14 de vous présenter ma... de faire ma présentation ce  
15 matin, ça va aller assez rondement. Je sais que  
16 vous avez lu la preuve puis... mais on a mis à jour  
17 un peu nos recommandations, là. Donc, pour le  
18 premier bloc on va traiter justement de l'enjeu de  
19 la réduction de quarante (40) ans à vingt (20) ans  
20 proposée par Énergir pour la projection des volumes  
21 et des revenus dans les marchés visés puis en  
22 fonction des paramètres qui sont proposés, là, pour  
23 être modifiés. Et ensuite on va regarder justement  
24 la portion qui touchait le document B-0006 sur  
25 l'examen de suivi demandé au paragraphe 194 de la

1           décision 2022-098 concernant la rentabilité des  
2           prolongements de réseau puis les garanties pour  
3           diminuer les risques. Prochaine diapos s'il vous  
4           plaît.

5                        Donc, en ce qui concerne la réduction de  
6           quarante (40) à vingt (20) ans de la période  
7           considérée pour la projection des volumes et des  
8           revenus, donc l'enjeu finalement c'est la gestion  
9           du risque d'abandon du gaz lié au coût carbone et  
10          aux politiques de décarbonation des bâtiments pour  
11          les nouveaux raccordements. Donc, nous, les  
12          considérations là-dedans c'est d'éviter de  
13          favoriser artificiellement l'extension de réseau  
14          d'une part, puis éviter aussi de faire supporter  
15          des investissements injustifiés aux consommateurs.

16                      Donc, les marchés visés, bien Énergir dit :  
17          on va viser seulement le GNT dont on ne fera pas la  
18          promotion du... la promotion de toute façon. Et  
19          parce qu'il y a un coût croissant du carbone qui va  
20          nuire à la position concurrentielle... J'ai un  
21          bandeau qui cache une partie du texte, je ne sais  
22          pas comment l'enlever. Je ne sais pas si je peux le  
23          tasser. Non? Oupelaye! Non. Désolé. Puis donc c'est  
24          ça, puis donc il y a les contraintes... contraintes  
25          réglementaires qui... qui devraient exclure le GNT.

1 Prochaine diapo s'il vous plaît.

2 Selon Énergir, les clients qui seront  
3 alimentés à la biénergie et au GNR devraient être  
4 exclus de cette réduction de quarante (40) à vingt  
5 (20) ans-là parce qu'ils devraient avoir une plus  
6 grande propension à renouveler leur équipement de  
7 chauffage au gaz à la fin de la vie utile.

8 Selon nous, c'est une hypothèse qui est  
9 injustifiée parce que... donc bien premièrement la  
10 biénergie et le GNR ne sont pas des solutions à  
11 favoriser après la fin de vie utile des  
12 équipements. Nous, on... on est d'accord pour la  
13 biénergie de façon transitoire, de sorte à  
14 exploiter la fin de durée de vie utile des  
15 équipements existants, point. C'est ce point-là  
16 auquel je faisais allusion tout à l'heure, le  
17 renouvellement des équipements de chauffage au gaz  
18 pourrait être interdit par la Ville de Montréal.  
19 C'est plus ou moins pertinent dans le sens que si  
20 c'est interdit bien il n'y en aura pas puis la  
21 question ne se pose pas.

22 Mais la position concurrentielle des  
23 différentes options devra tant qu'à nous, là, dé  
24 terminer la... la solution à privilégier. Les  
25 clients, quand leur système arrive en fin de vie

1 utile, bien c'est là où ils décident finalement  
2 quelles sont mes options puis, oui, on regarde le  
3 coût à l'achat et à l'opération. Et dans ce cas-là,  
4 nous, on pense que c'est... c'est ça, c'est ce qui  
5 va être déterminant. Prochaine diapo s'il vous  
6 plaît.

7           Donc, les marchés visés. Donc, en parlant  
8 de situation concurrentielle du GNT, de la  
9 biénergie puis du GNR, c'est défavorable par  
10 rapport au tout à l'électricité avec accumulation  
11 de chaleur et thermopompe, tel qu'on l'a démontré  
12 dans l'étude d'Écohabitation, un des membres du  
13 ROEÉ qui... cette étude-là, qui a été publiée en  
14 novembre dernier. Alors on a démontré que la... la  
15 solution accumulation de chaleur avec thermopompe  
16 est encore plus rentable dans les nouvelles maisons  
17 que dans les maisons existantes. Et c'est plus  
18 rentable, d'ailleurs, non seulement que le GNT,  
19 mais même que la biénergie au GNT. Et encore  
20 davantage que la biénergie au GNR.

21           Ça, c'est d'une part. D'autre part, la  
22 feuille de route de la Ville de Montréal qui  
23 s'intitule : « Vers des bâtiments montréalais,  
24 zéro émission dès deux mille quarante (2040) »,  
25 fait écho au rapport d'Écohabitation et à

1 l'avantage du chauffage électrique central avec  
2 accumulation de chaleur et thermopompe.

3 Pourquoi? Parce que la solution  
4 biénergie proposée par Énergir et Hydro-Québec,  
5 ne satisfait pas les objectifs de décarbonation  
6 de la Ville de Montréal. Ce n'est pas suffisant  
7 pour contribuer, pour atteindre les objectifs de  
8 décarbonation de la Ville de Montréal.

9 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Ici,  
10 j'ai cru pertinent, parce qu'Énergir réfère,  
11 dans son document... Tout le monde en parle,  
12 mais je pense que... Je ne suis pas certain que  
13 tout le monde a pris la peine de lire le  
14 document de la Ville de Montréal. Vous voyez,  
15 ici, en deux mille quarante (2040), c'est  
16 l'ensemble des bâtiments qui devra être zéro  
17 émission.

18 Donc, là, on est en deux mille vingt-  
19 trois (2023). Ça, c'est dans dix-sept (17) ans.  
20 Donc, c'est dans moins que le vingt (20)  
21 qu'Énergir, donc, vous parle. Puis si vous  
22 regardez la colonne de gauche, bien, là, on  
23 parle des bâtiments, même de quinze mille mètres  
24 carrés (15 000 m<sup>2</sup>) et plus. On ne parle pas en  
25 mètres cubes, là, de consommation à la Ville de

1 Montréal, mais bien des mètres carrés.

2           Donc, ça pose la question, puis on va y  
3 venir plus tard, là. Donc, les limites de la  
4 consommation que donne Énergir, là, moins de  
5 quinze mille mètres cubes (15 000 m<sup>3</sup>) puis moins  
6 de cinq cent mille mètres cubes (500 000 m<sup>3</sup>), ça  
7 ne tient pas la route. Parce que c'est les  
8 bâtiments qui consomment plus que ces limites-  
9 là, vont être concernés, aussi, par le règlement  
10 de la Ville de Montréal.

11           Là, vous allez me dire : « La Ville de  
12 Montréal, c'est une chose. Mais les autres  
13 municipalités, qu'est-ce qu'il en est? » Bien,  
14 la Ville de Montréal fait partie de la  
15 communauté métropolitaine à Montréal.

16           Et vous avez sûrement vu, dans les  
17 médias, récemment, qu'il y a plusieurs  
18 municipalités qui veulent décarboner et qui  
19 regardent ce qui se passe avec la réglementation  
20 de la Ville de Montréal qui est en train de se  
21 mettre en place.

22           Donc, si, par exemple, vous accordiez  
23 vingt (20) ans, aujourd'hui, bien, ça veut dire  
24 que la solution biénergie, en deux mille  
25 quarante (2040), elle n'est pas viable. Vous ne

1       pouvez pas retenir ça comme prémisse de dire que  
2       les clients au GNT, bien, eux-autres,  
3       éventuellement, ils vont rester dans le réseau.  
4       Non, ils ne peuvent pas. Ça va être impossible  
5       de consommer du GNT, à partir de deux mille  
6       quarante (2040). Et même, la biénergie ne sera  
7       pas suffisante pour atteindre le zéro émission.  
8       Ça devra être, absolument, biénergie et GNR,  
9       pour que ça puisse tenir la route.

10                Mais là, comme je vous le disais, tout à  
11       l'heure, la solution tout électrique, avec  
12       accumulation de chaleur, est de loin plus  
13       rentable que la solution biénergie au gaz  
14       naturel, et davantage que la solution biénergie  
15       avec GNR.

16                Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
17       c'est ça, ce que je disais, c'est que la  
18       carboneutralité, en deux mille quarante (2040),  
19       la biénergie est possible seulement avec le GNR.

20                Donc, l'interdiction de GNT dans les  
21       nouveaux bâtiments, sans égard à la  
22       consommation. C'est ce que je disais, tout à  
23       l'heure, en termes de surface versus le nombre  
24       de mètres cubes. Donc, il ne faudrait pas  
25       limiter, nécessairement, à moins de quinze mille

1 (15 000 m<sup>3</sup>) ou moins de cinq cent mille mètres  
2 cubes (500 000 m<sup>3</sup>). Ça se fait en fonction du  
3 nombre de pieds carrés.

4 Si, par exemple, on tenait compte des  
5 limites suggérées par Énergir, bien, il y a un  
6 paquet de gros bâtiments, finalement, qui  
7 passeraient à travers les mailles.

8 Prochaine diapo, s'il vous plaît.  
9 Énergir, aussi, réfère aux mesures d'application  
10 des modalités, d'application des mesures  
11 d'exemplarité de l'état, dans son document.  
12 Bien, si vous lisez ce document-là, c'est bien  
13 spécifié que dans tous les cas de chauffage  
14 électrique, le gouvernement priorise le recours  
15 à l'accumulation thermique. Donc, de sorte à  
16 maximiser l'utilisation d'électricité.

17 Pour les nouveaux bâtiments  
18 institutionnels, ce document-là, aussi, dit  
19 qu'après deux mille trente (2030), il n'est pas  
20 exclu que la biénergie soit offerte uniquement  
21 avec un appoint au GNR.

22 Donc, dans ce cas-là, ça rencontrerait,  
23 là, les exigences de la Ville de Montréal. Mais  
24 encore là, ça serait, d'un point de vue de  
25 position concurrentielle, pas justement

1 défavorable par rapport au tout à l'électricité  
2 avec thermopompe et accumulation de chaleur.

3 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
4 nous, ce qu'on recommande, c'est d'appliquer la  
5 réduction de la période utilisée pour  
6 l'estimation des revenus à l'ensemble des  
7 nouveaux branchements de la clientèle  
8 commerciale et institutionnelle sans égard au  
9 mode de consommation, donc que ce soit  
10 biénergie, GNT ou GNR, et sans égard aux  
11 paramètres volumétriques suggérés par Énergir,  
12 d'ailleurs.

13 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, la  
14 réduction de quarante (40) à vingt (20) ans de la  
15 période utilisée pour l'estimation des revenus est  
16 basée entre autres sur une durée de vie utile des  
17 équipements qui serait d'environ vingt (20) ans.  
18 Donc, c'est vingt et un point 5 (21.5) ans pour les  
19 systèmes résidentiels, vingt-trois (23) ans pour  
20 les systèmes commercial et institutionnel, en  
21 moyenne. Nous, on trouve qu'il y a un enjeu de  
22 cohérence avec la durée de vie utile des  
23 équipements utilisés, là, de quinze (15) ans, qui a  
24 été utilisé dans le cadre du dossier R-4169-2021.  
25 Donc, l'offre biénergie, l'entente biénergie entre

1 les deux Distributeurs. Donc, on considère  
2 qu'Énergir a finalement choisi les durées de vie  
3 utiles des équipements qui font leur affaire en  
4 fonction du dossier, là, t'sais.

5 Le problème avec ça, c'est qu'Énergir a  
6 fait, puis Hydro-Québec ont fait des projections de  
7 transformation du marché avec la biénergie sur  
8 quinze (15) ans. Ils ont beau vous dire que « oui,  
9 le quinze (15) ans, c'est parce qu'on a considéré  
10 la durée de vie utile des chauffe-eau là-dedans »,  
11 il n'en demeure pas moins que les projections qui  
12 ont été faites de transformation de marché et de  
13 réduction des GES ont été faites sur quinze (15)  
14 ans. Tandis qu'en réalité, Énergir et Hydro-Québec  
15 visent l'installation de la biénergie au moment du  
16 remplacement de l'équipement de chauffage. Ce qui  
17 fait en sorte que la projection de cinq cent  
18 quarante mille tonnes (540 000 t) de CO2 qu'ils  
19 disaient qu'ils vont économiser en deux mille  
20 trente (2030), ce n'est pas vrai, mais pas du tout,  
21 c'est beaucoup moins que ça que ça va être comme  
22 résultat et ça aussi, en plus, ça impacte les  
23 projections de la Ville de Montréal. Donc, c'est ce  
24 qui fait en sorte que, la biénergie, ce n'est même  
25 pas une solution viable pour la Ville de Montréal,

1 d'autant plus qu'on a fait des mauvaises  
2 représentations sur la durée de vie présumée des  
3 équipements dans le cadre de ce dossier-là.

4 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
5 nous, ce qu'on recommande, c'est une réduction de  
6 quarante (40) à quinze (15) ans dans le présent  
7 dossier, pas vingt (20) ans parce que, bon,  
8 premièrement, c'est le quinze (15) ans... une  
9 question de cohérence réglementaire, c'est quinze  
10 (15) ans qu'Énergir et Hydro ont utilisé dans 4169,  
11 mais parce qu'aussi, il reste à peu près ça, quinze  
12 (15) ans, d'ici deux mille quarante (2040), d'ici  
13 le zéro émission. Donc, vingt (20) ans, même, ça  
14 dépasserait cette limite-là de deux mille quarante  
15 (2040). Donc, subsidiairement, prendre acte que les  
16 projections de la Phase 1 du dossier 4169-2021  
17 incluant les réductions de GES anticipées, ne sont  
18 pas fondées sur les données mises en preuve par  
19 Énergir quant à la durée de vie utile des  
20 équipements de chauffage.

21 Prochaine diapo, s'il vous plaît.  
22 Maintenant, quant au suivi de la décision 2022-098.  
23 Énergir propose d'ajouter des... Non, c'est-à-dire  
24 que la Régie demandait d'ajouter des critères de  
25 garanties additionnelles aux projets d'extension de

1 réseau afin d'assurer la rentabilité et la  
2 fiabilité de tels projets à moyen et à long terme.  
3 Énergir dit : bien, finalement, ce n'est pas si  
4 nécessaire que ça parce qu'on pourrait le  
5 considérer au cas par cas, parce que de toute  
6 façon, maintenant, on exige un indice de  
7 profitabilité minimale, là, qui est la base... sur  
8 la base des contrats signés et non pas projetés. On  
9 dit aussi que de toute façon le gouvernement  
10 soutient moins financièrement les prolongements de  
11 réseau qu'il faisait, on donne l'exemple, là, dans  
12 le budget, je pense, vingt vingt et un, vingt  
13 vingt-deux (2021-2022), il y avait une couple de  
14 millions seulement qui avait été prévue. Puis on  
15 dit aussi que, bon, il y a des outils  
16 réglementaires, entre autres, comme les OMA qu'on  
17 peut utiliser, puis ils ont donné aussi l'exemple  
18 de garantie par des tiers.

19 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
20 nous, on considère que la proposition d'Énergir ne  
21 répond pas à la demande de la Régie d'assurer la  
22 rentabilité des projets de prolongement de réseau.  
23 Puis plus spécifiquement, bien, le seuil minimal de  
24 rentabilité, bien on a vu que finalement, il y a  
25 des indices qui sont très... t'sais, un IP de point

1 quatre-vingt-dix-sept (.97) ou un point zéro trois  
2 (1.03) puis finalement, un est rentable, l'autre ne  
3 l'est pas. Donc, ce n'est pas vraiment fiable comme  
4 indice à lui seul. Ou l'aide gouvernementale au  
5 prolongement du réseau gazier, bien, pas qu'on en  
6 souhaite, au contraire, là, nous, on n'en souhaite  
7 pas. Mais on ne pense pas que c'est une garantie  
8 susceptible de fournir... un indicateur susceptible  
9 de fournir une garantie additionnelle au sens de la  
10 décision 2022-098. Et on fait remarquer à la Régie  
11 que, dans la mise à niveau vingt vingt-six (2026)  
12 du Plan directeur en innovation et en transition  
13 énergétique, il y a plus de quinze millions de  
14 dollars (15 M\$) qui est alloué d'ici deux mille  
15 vingt-six (2026) pour des prolongements de réseau.

16 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
17 selon nous, les limites... C'est ça, il y a des  
18 limites aux outils réglementaires aussi existants.  
19 Donc, entre autres, la portée limitée de l'OMA qui  
20 n'est pas transférable.

21 Cependant, on note qu'il y a certaines  
22 municipalités qui seraient disposées à investir  
23 dans les projets de prolongement de réseau. On a vu  
24 d'ailleurs, là, Richmond, on compte... dans le  
25 cadre du prolongement de réseau de Richmond, la

1 Ville de Richmond a mis trois cent mille dollars  
2 (300 000 \$) d'aide financière directe.

3 Puis Drummondville, bien, la Ville de  
4 Drummondville, elle, a financé, elle a garanti le  
5 financement, elle a pris l'entièreté des risques du  
6 prolongement de réseau. Et donc, on pense que c'est  
7 souhaitable finalement qu'Énergir favorise ce type  
8 d'entente là.

9 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,  
10 nous on suggère qu'Énergir... on demande à la Régie  
11 de recommander de... d'exiger qu'Énergir propose  
12 systématiquement, là... pas oblige les  
13 municipalités, mais au moins proposer ce deal-là,  
14 c'est-à-dire le fait que... le même type d'entente  
15 qui était intervenue avec Drummondville, dans la  
16 mesure où c'est les promoteurs... souvent, les  
17 vrais promoteurs des projets de prolongement de  
18 réseau, c'est les municipalités.

19 Et donc, c'est derrière ça qu'Énergir se  
20 met pour dire : bien écoutez, là, moi, j'ai une  
21 obligation de desservir, la Ville me le demande,  
22 bien, donc, là on croit que ça serait souhaitable,  
23 là, que la municipalité justement prenne ses  
24 responsabilités puis qu'ils... c'est ça, qu'ils  
25 garantissent les projets d'extension de réseau

1 quand c'est des cas de parcs industriels.

2 Donc, je crois que c'est tout. Je pense  
3 qu'on a terminé. Est-ce qu'il y a une autre après?  
4 Non, hein? C'est beau.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Monsieur Finet. Maître Cloutier?

7 Me CAMILLE CLOUTIER :

8 Oui, je pense qu'on est prêt à prendre les  
9 questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 D'accord. Merci. Donc, ici... Maître Neuman, est-ce  
12 que c'est comme à l'habitude? Peut-être que oui,  
13 peut-être que non.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, bonjour. Oui, bien, c'est... ce n'est pas une  
16 habitude, ça dépend de... c'est chacun... chacun  
17 est différent. Mais dans ce cas-là, nous avons  
18 déjà... Justement, j'étais en conversation avec  
19 monsieur Schiettekatte. Donc, nous avons déjà...  
20 Tous ces sujets sont couverts si on a des questions  
21 qui nous sont posées lors de notre propre  
22 présentation. Donc, je n'ai pas de questions au  
23 témoin du ROÉÉ.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Maître Locas?

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me VINCENT LOCAS :

2 Oui, merci, Madame la Présidente. J'aurais une  
3 seule question pour monsieur Finet, une question de  
4 clarification puis de s'assurer que ce qu'on voit  
5 dans la présentation cadre également à ce qu'on a  
6 pu voir dans votre mémoire.

7 Q. [30] Je vous amène à la diapositive numéro 9 de  
8 votre présentation. Pas besoin de la projeter, là,  
9 si vous l'avez devant vous, on va sauver du temps  
10 ainsi, là. En fait, c'est votre recommandation, là,  
11 sur la question de la modification à la méthode.

12 Puis vous mentionnez :

13 Appliquer la réduction de la période  
14 utilisée pour l'estimation des revenus  
15 à l'ensemble des nouveaux branchements  
16 de la clientèle...

17 On parle ici de la clientèle CI, « commerciale,  
18 institutionnelle ». Dans votre mémoire, vous  
19 parliez aussi de résidentiel puis je ne suis pas  
20 sûr d'avoir capté si à l'oral vous venez de  
21 mentionner également résidentiel, là. Est-ce qu'on  
22 doit comprendre que c'est résidentiel, commercial  
23 et institutionnel ou c'est juste commercial et  
24 institutionnel?

25 R. Ah, désolé. Non, c'est vrai, c'est la

1 résidentielle, commerciale et institutionnelle.

2 Q. **[31]** Donc, les trois, là.

3 R. Oui. Il manque un R.

4 Q. **[32]** O.K. Je voulais juste m'assurer que... Au  
5 final, on comprend bien, c'est la même  
6 recommandation que dans notre preuve initiale...

7 R. Exactement.

8 Q. **[33]** ... dans votre mémoire? Parfait. - Je n'ai pas  
9 d'autres questions, Madame la Présidente. - Merci  
10 beaucoup, Monsieur Finet.

11 R. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Cardinal. Donc, Maître Rozon.

14 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

15 Me LOUISE ROZON :

16 Q. **[34]** Oui, Louise Rozon pour la Formation, Monsieur  
17 Finet. Dans le fond, pour clarifier aussi votre  
18 recommandation, donc, vous nous dites : O.K., les  
19 revenus pour tous les clients, peu importe leur  
20 situation devraient être considérés sur vingt (20)  
21 ans. Est-ce que vous demandez également que la  
22 période d'analyse économique soit réduite à vingt  
23 (20) ans ou seulement les revenus?

24 R. Bien, c'est-à-dire, c'est sur quinze (15) ans,  
25 premièrement, là, c'est...

1 Q. **[35]** Quinze (15) ans, excusez, oui. Excusez-moi,  
2 je... Oui.

3 R. Oui, bien, c'est... c'est... bien, c'est la même  
4 chose qu'Énergir propose, sauf sur quinze (15) ans  
5 plutôt que...

6 Q. **[36]** O.K.

7 R. C'est-à-dire je sais que l'extension de réseau au  
8 complet c'est sur quarante (40) ans, là, puis  
9 bon... mais pour les revenus c'est sur quinze (15)  
10 ans plutôt que le vingt (20) ans...

11 Q. **[37]** O.K.

12 R. ... puis pour l'ensemble des clients puis pour  
13 l'ensemble des modes, sans égard.

14 Q. **[38]** O.K. Parfait. Dans le fond, votre  
15 recommandation est basée en grande partie... en  
16 tout cas à tout le moins pour ce qui est de la  
17 clientèle biénergie, sur le rapport des  
18 cohabitations. Mais est-ce que ce rapport-là a déjà  
19 fait l'objet d'un débat quant à la pertinence et à  
20 la validité des données qui s'y trouvent? Vous nous  
21 demandez, dans le fond, de prendre... de prendre  
22 pour acquis que tout est... tout ce qui est là est  
23 vrai et probant? Et que ça va... que la situation  
24 actuelle va être la même dans... dans quinze (15)  
25 ans, c'est-à-dire que la concurrence par rapport au

1 tout électrique c'est comme certain que la  
2 biénergie va toujours être défavorable... en fait,  
3 cette option ne sera pas favorable à... au tout  
4 électricité avec la récupération de chaleur, là.

5 R. J'ai bien essayé dans la précédente cause d'Énergir  
6 de suggérer... c'est-à-dire de faire cette analyse  
7 financière-là, mais la Régie avait refusé, donc on  
8 l'a fait faire à côté. Puis c'est un peu le même  
9 problème dans le cadre de la biénergie commerciale  
10 et institutionnelle, on a proposé aussi à la Régie  
11 d'étudier l'analyse... de faire une analyse  
12 financière de l'accumulation de chaleur avec  
13 thermopompe versus biénergie, mais on nous l'a  
14 refusé. Encore là, ça ne veut pas dire que ça ne se  
15 fera pas.

16 Mais je peux vous soumettre que le rapport  
17 qu'on a publié en novembre vingt vingt-deux (2022)  
18 n'a pas été contredit ni par Énergir ni par Hydro-  
19 Québec. Puis je ne pense pas qu'ils se soient gênés  
20 si... s'il y avait eu un doute sur la rigueur  
21 des... des données. À tout hasard, on l'a déposé,  
22 nous : scrutez-le si vous voulez, faites-le  
23 analyser par Énergir, je serais plus qu'heureux  
24 qu'ils... qu'ils le commentent. On fait ça  
25 justement pour... pour faire en sorte que les...

1 les gens le regardent puis qu'ils le lisent puis  
2 qu'ils le critiquent s'ils veulent. Nous, on n'a  
3 rien à cacher, là.

4 Puis donc... donc, oui, et là vous me  
5 demandez si dans quinze (15) ans, vingt (20) ans ça  
6 va être encore la même chose. Ça risque d'être  
7 encore plus grand comme écart parce que les tarifs  
8 d'électricité sont relativement stables. Oui, ils  
9 vont croître à cause de la pression sur la  
10 décarbonation, qui va occasionner des manques à  
11 gagner et tout ça. Mais là il faut comparer ça par  
12 rapport à... au coût du SPEDE qui, lui, va  
13 augmenter au coût de la molécule aussi,  
14 probablement qu'il va augmenter. Et aux exigences  
15 réglementaires qui font en sorte que les gens, bien  
16 là... comme je vous ai montré tout à l'heure, en  
17 deux mille quarante (2040) à Montréal, la biénergie  
18 ça ne fera pas la job. Ça va prendre biénergie,  
19 GNR. Mais le biénergie-GNR c'est encore moins  
20 rentable que... donc, c'est encore moins  
21 concurrentiel par rapport à l'accumulation de  
22 chaleur avec thermopompe. Et c'est une façon de  
23 décarboner complètement.

24 Donc c'est ça, oui, moi, je suis assez  
25 confiant que dans vingt (20) ans ça va être encore

1 plus grand et encore meilleur comme position  
2 concurrentielle, le tout à l'électrique avec la  
3 gestion de la pointe.

4 Q. [39] Dernière question. Est-ce que vous considérez,  
5 au ROÉÉ, que le GNR est une source d'énergie  
6 carboneutre?

7 R. En ce moment, non. Éventuellement peut-être, mais  
8 en ce moment si je regarde les achats d'Énergir,  
9 par exemple le dernier contrat qu'ils ont conclu  
10 avec Archaea, l'intensité carbone est de... elle se  
11 situe entre seize (16 g) et vingt-six grammes  
12 (26 g) de CO2 par mégajoule équivalent... par  
13 mégajoule. De CO2 équivalent par mégajoule. Donc,  
14 c'est loin d'être carboneutre. Ça ne rencontre même  
15 pas les normes Green-e aux États-Unis. C'est tant  
16 qu'à moi probablement une fourniture qui n'a pas  
17 trouvé preneur aux États-Unis, là, à cette  
18 quantité-là. Parce que c'est justement pas de la  
19 bonne qualité.

20 Cependant, les projets d'Énergir qu'ils ont  
21 au Québec avec Nature Energy, la source... cette  
22 source de... de GNR-là risque d'être beaucoup plus  
23 carboneutre et même carbonégative. Mais on n'est  
24 pas là. En ce moment, ce qu'Énergir vend sur une  
25 base volontaire, bien c'est quelque chose qui n'est

1 pas cher pour... Parce que s'il vendait du GNR de  
2 meilleure qualité, bien il coûterait plus cher puis  
3 donc il y aurait moins d'acheteurs volontaires.

4 Le problème avec le GNR au Québec c'est que  
5 les cibles sont... c'est des cibles volumétriques.  
6 Et nos cibles de réduction de gaz à effet de serre  
7 c'est... c'est des cibles basées sur des... du CO2  
8 économisé. Donc, tant qu'à moi, bien là c'est un  
9 autre débat philosophique, là, mais le gouvernement  
10 devrait changer sa cible. Et plutôt que d'avoir une  
11 cible volumétrique, il devrait avoir une cible en  
12 termes d'intensité carbone. De dire : bien voici...  
13 parce que trois cent mille mètres (300 000 m3) de  
14 GNR de piètre qualité, bien ça pourrait être aussi  
15 intense en carbone que cinquante mille mètres cubes  
16 (50 000 m3) de GNR de meilleure qualité, là,  
17 t'sais. Donc, c'est ça qui est le problème en ce  
18 moment. Puis on l'a dit à la Ville de Montréal  
19 aussi dans les consultations. Le GNR en ce moment  
20 qu'Énergir distribue ne serait pas suffisant pour  
21 atteindre les cibles de la Ville de Montréal. Et en  
22 plus, c'est fait sur une base d'achat volontaire.

23 Ça, je veux y revenir, parce qu'on a  
24 parlé de l'engagement, tout à l'heure, là.  
25 L'engagement, premièrement, qu'Énergir a déposé,

1 suite à la demande d'engagement, on parle de  
2 douze (12) ans, puis on parle avec du GNR en  
3 pointe.

4 Bien, le problème, ce n'est pas les  
5 douze (12) prochaines années, ça va être à  
6 partir de deux mille quarante (2040), là. Puis  
7 il n'y aura pas de transfert, nécessairement. Ce  
8 n'est pas transférable, nécessairement, en  
9 termes de propriétés. Donc, en tout cas, je ne  
10 veux pas m'écarter un peu trop loin, non plus.

11 Q. **[40]** C'est bon. Merci beaucoup, je n'aurai pas  
12 d'autre question.

13 R. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[41]** Monsieur Finet, juste une question de  
16 compréhension. Votre suggestion, ou votre  
17 recommandation, de baser le calcul de l'IP sur  
18 quinze (15) ans plutôt que vingt (20) ans de  
19 revenus, là...

20 R. Oui?

21 Q. **[42]** C'est principalement par soucis de cohérence  
22 avec les informations du dossier 4169?

23 R. Non, pas principalement, parce que...

24 Q. **[43]** Ah, non?

25 R. Non, non, non, c'est justement... Je pense que ça

1 devrait avoir avec la durée de vie utile de  
2 l'équipement, plus que n'importe quoi. Puis je  
3 pense qu'ils auraient dû utiliser une durée de vie  
4 utile de plus de vingt (20) ans.

5 Dans 4169, je pense qu'Hydro-Québec et  
6 Énergir ont roulé la Régie dans la farine avec  
7 ces prévisions-là, parce que ça ne s'avérera  
8 pas. Toutes les cibles qu'ils ont établies ne  
9 s'avéreront pas, justement parce que leur  
10 stratégie commerciale, c'est de les remplacer  
11 lors de la fin de vie utile des équipements.

12 Non. Le quinze (15) ans, c'est vraiment  
13 en fonction du deux mille quarante (2040) de la  
14 Ville de Montréal, c'est ça. Quelqu'un qui va  
15 installer, demain matin, une fournaise au gaz,  
16 au GNT, bien, en deux mille quarante (2040), il  
17 n'aura pas le choix de consommer soit  
18 complètement du GNR. Puis là, il la trouvera  
19 moins drôle, pas mal.

20 Ou d'aller en biénergie avec du GNR en  
21 pointe. Donc, c'est ça. C'est pour ça que je  
22 vous dis : Vous ne pouvez pas prendre pour  
23 acquis, là, les scénarios que mes collègues  
24 analystes vous disent que : « Oui, oui, le GNT,  
25 vous êtes trop pessimistes. Il y en a qui vont

1 continuer à consommer, après. »

2 Non. Légalement, ça risque de n'être  
3 même pas possible. Mais le quinze ans, il est  
4 vraiment... Ce n'est pas juste pour me venger du  
5 quinze (15) ans...

6 Q. **[44]** Oui.

7 R. ... dans 4169, mais c'est plutôt pour une... Oui,  
8 une question cohérence, mais une question de  
9 logique réglementaire, aussi, là.

10 Q. **[45]** Parfait. Merci de cette précision. Ma collègue  
11 a une autre question.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Q. **[46]** Puis, peut-être, en fait, une précision. Quand  
14 vous dites : « C'est basé sur la feuille de route  
15 de la Ville de Montréal. » Mais est-ce que, selon  
16 votre compréhension, la Ville de Montréal va  
17 interdire à tous les clients qui chauffent  
18 actuellement... Au fait qu'en deux mille trente  
19 (2030) ou deux mille quarante (2040), qui chauffent  
20 au gaz naturel, que leur équipement soit encore bon  
21 ou pas, on va leur demander de le changer?

22 R. Euh...

23 Q. **[47]** Je ne comprends pas. C'est juste les nouveaux?

24 R. Non, bien...

25 Q. **[48]** Pour les nouveaux bâtiments, qu'ils vont...

1 R. Non, c'est tout le monde.

2 Q. [49] ... imposer cette restriction-là?

3 R. C'est tout le monde.

4 Q. [50] Même les bâtiments existants?

5 R. Oui.

6 Q. [51] Donc, ceux, admettons, qui vont avoir installé  
7 une fournaise au gaz naturel, trois ans avant deux  
8 mille quarante (2040), ils vont dire : « O.K., tu  
9 changes ta fournaise au gaz », même si elle est  
10 encore bonne pour quinze (15) ans? C'est ça que  
11 vous nous dites?

12 R. D'où l'importance de ce que vous disait Jean-  
13 François Blain, hier, justement par rapport à la  
14 réflexion. Si quelqu'un s'installe une fournaise au  
15 gaz, en deux mille trente-sept (2037), puis qu'en  
16 deux mille quarante (2040), il n'a plus le droit.  
17 T'sais, il y a un illogisme, là.

18 Ce que monsieur Blain vous suggérerait, ça  
19 faisait du sens, dans le sens qu'à un moment  
20 donné, en fonction de la durée de vie utile des  
21 équipements. Là, aujourd'hui, vous êtes déjà  
22 confrontés à ça, là.

23 Il reste que vous autorisez ça,  
24 finalement, de dire : « Bien, écoutez, oui, on  
25 va continuer à autoriser des prolongements de

1 réseaux au GNT », sachant qu'en deux mille  
2 quarante (2040), ils ne pourront plus consommer  
3 du GNT, puis que ça va leur coûter pas mal plus  
4 cher et tout ça.

5 Il y a une réflexion à y avoir,  
6 justement, sur le futur de la distribution du  
7 gaz au Québec. À un moment donné, il va falloir  
8 arrêter, puis il va falloir la mettre à quelque  
9 part, la barre, en fonction, si ce n'était que  
10 des réglementations municipales, à tout le  
11 moins, qui viennent, justement, établir une  
12 perspective dans le temps, là.

13 Q. **[52]** O.K. Juste pour bien saisir. Donc, vous nous  
14 dites que la Ville de Montréal, va interdire à cent  
15 pour cent (100 %), la consommation de gaz naturel  
16 traditionnel, à partir de deux mille quarante  
17 (2040), que ce soit par des équipements déjà  
18 existants, que pour des nouveaux bâtiments?

19 R. Oui.

20 Q. **[53]** C'est ce que vous nous dites?

21 R. Ce que la Ville de Montréal...

22 Q. **[54]** O.K.

23 R. Puis c'est pour ça qu'on a déposé le document. Puis  
24 je vous encourage à en prendre connaissance. La  
25 Ville de Montréal, il y a deux volets, je dirais, à

1 ça. Il y en a un pour interdire, pour arrêter  
2 l'hémorragie, c'est-à-dire, là. Donc, réglementer  
3 ou arrêter le gaz naturel traditionnel, à tout le  
4 moins dans la nouvelle construction, là. On verra  
5 quel sort ils vont réserver à la biénergie avec  
6 gaz... appoint au GNR ou autres. Mais l'autre  
7 partie, c'est sur un système de cotation  
8 énergétique des bâtiments qui, de façon graduelle,  
9 va exiger des... Là, ce que la Ville va demander,  
10 là, c'est une déclaration des consommations puis de  
11 la carbonation de chacun des bâtiments, et il va y  
12 avoir des « milestones » pour réduire ces  
13 émissions-là au fur et à mesure qu'on va arriver  
14 jusqu'à deux mille quarante (2040). À deux mille  
15 quarante (2040), c'est zéro émission. Donc,  
16 l'ensemble des bâtiments qui consomment du gaz en  
17 ce moment, oui, ils vont pouvoir à un moment donné  
18 rencontrer des exigences avec la biénergie, mais la  
19 biénergie, ça ne sera pas suffisant, à un moment  
20 donné, il va falloir qu'ils rajoutent du GNR, puis  
21 à un moment donné, ils vont dire : bien là, ça me  
22 coûte trois bras, quatre jambes, tandis que si  
23 jamais... j'étais à l'électricité, bien, je  
24 pourrais décarboner complètement tout en gérant ma  
25 pointe avec l'accumulation de chaleur, faire des

1 économies d'énergie avec la thermopompe. À un  
2 moment donné, si à la fois le coût d'acquisition  
3 est moins cher puis le coût d'opération est moins  
4 cher, la question ne se pose pratiquement pas, là.  
5 C'est certain qu'Énergir va perdre des clients.

6 Q. [55] C'est bon. Merci. Je n'ai pas d'autre  
7 question.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [56] Merci, Monsieur Finet. Donc, vous êtes libéré.

11 R. Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Cloutier?

14 Me CAMILLE CLOUTIER :

15 Je n'avais pas de questions de réinterrogatoire  
16 quant à moi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. O.K. Alors, excusez, excusez mon oubli, là.

19 Me CAMILLE CLOUTIER :

20 Non, ça va. Merci.

21 R. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Écoutez, prenons une pause. Il est presque et  
24 trente, donc prenons une pause de vingt (20)  
25 minutes. Si nous revenions vers quarante-deux

1 (10 h 42), quarante-trois (10 h 43)? Quinze (15)  
2 minutes, excusez-moi. O.K. Revenons à... donc dix  
3 heures quarante (10 h 40). Parfait. Donc, une  
4 petite pause jusqu'à dix heures quarante (10 h 40),  
5 on se voit donc tout à l'heure.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 (10 h 40)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour. Nous sommes de retour. Donc Maître Neuman,  
12 bonjour.

13

14 PREUVE DU RTIÉÉ

15

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Bonjour Madame la Présidente, Madame et Monsieur  
18 les Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIÉÉ.

19 Monsieur Jean Schiettekatte est présent et est prêt  
20 à être assermenté.

21

22 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingt-  
23 cinquième (25e) jour du mois de janvier, A

24 COMPARU :

25

1 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une  
2 place d'affaires au 1463, rue Riverdale, Sainte-  
3 Adèle (Québec);

4  
5 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
6 solennelle, dépose et dit :

7  
8 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Q. [57] Bonjour Monsieur Schiettekatte. Je vous  
10 demanderais d'identifier les pièces suivantes comme  
11 ayant été préparées par vous ou sous votre  
12 supervision. Il s'agit de la pièce C-RTIÉE...  
13 Attendez, je n'ai pas le numéro. Enfin, c'est les  
14 pièces RTIÉE-1, Document 1 qui est votre rapport et  
15 Document 2 qui est votre présentation. Je n'ai pas  
16 les cotes de la Régie. Attendez un instant! Je  
17 pensais les avoir. Est-ce que monsieur Specte  
18 aurait les cotes?

19 LE GREFFIER :

20 Oui. Donc, par exemple, pour la présentation, j'ai  
21 C-RTIÉE-0007.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui. Et c'était 0005 pour le rapport.

24 LE GREFFIER :

25 Oui, c'est ça. Exactement. Oui.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 D'accord.

3 Q. **[58]** Donc, est-ce que vous les reconnaissez comme  
4 ayant été préparés par vous ou sous votre  
5 supervision?

6 R. Oui, je le reconnais.

7 Q. **[59]** D'accord. Donc, je vous invite, Monsieur  
8 Schiettekatte, à faire votre présentation. Et, au  
9 préalable, si monsieur Specte aurait la gentillesse  
10 de bien vouloir la montrer sur l'écran.

11 R. Merci beaucoup. Alors, si on peut aller à la page  
12 numéro 2. On va parler en premier des modifications  
13 à la méthode d'évaluation de la rentabilité des  
14 projets d'extension de réseau quant aux prévisions  
15 de revenus. Alors, on est en accord avec le  
16 maintien de la période d'évaluation de quarante  
17 (40) ans des coûts et revenus prévus d'un projet  
18 d'extension de réseau. Il s'agit d'une période de  
19 vie utile de l'extension de réseau. Et aussi de la  
20 méthode actuelle de prévision de consommation de  
21 tous les types de gaz naturel, c'est-à-dire la  
22 prévision de consommation constante, sauf pour le  
23 taux d'effritement paramétrique, sur quarante (40)  
24 ans.

25 La page suivante. Par contre, les nouvelles

1 réalités du marché amène toutefois une révision à  
2 la baisse de la prévision de revenus de  
3 consommation de tous les types de gaz naturel.  
4 Alors, un premier élément, c'est évidemment  
5 l'efficacité énergétique croissante; un effritement  
6 des ventes du GNT résultant de son coût croissant,  
7 incluant le coût croissant du carbone. On va  
8 revenir sur ça un petit peu plus loin.

9 Le coût aussi croissant de la source... de  
10 gaz de source renouvelable, le GSR, qui est  
11 susceptible de réduire son attractivité pour les  
12 consommateurs volontaires et d'accroître la  
13 socialisation des volumes de GSR dont l'achat par  
14 Énergir est requis par le gouvernement; la  
15 reconnaissance, y compris par Énergir, que son  
16 marché est en décroissance; et bon, on a parlé  
17 aussi de ça, une commercialisation par Énergir  
18 dorénavant ciblée exclusivement sur le gaz de  
19 pointe, la biénergie avec l'électricité et l'achat  
20 volontaire de gaz de source renouvelable. Là ici il  
21 y a une petite coquille, c'est GSR. Et finalement  
22 le maintien toutefois de grands utilisateurs  
23 industriels gaziers qui ne peuvent raisonnablement  
24 s'électrifier, mais en intensifiant leur  
25 interruptibilité de pointe.

1                   À la page suivante. Bien que ces nouvelles  
2                   réalités amènent une révision à la baisse des  
3                   prévisions de revenus de consommation de tous les  
4                   types de gaz naturel, Énergir propose : pour les  
5                   clients de faible consommation ayant un engagement  
6                   de consommation de douze (12) ans à la biénergie ou  
7                   un engagement d'achat volontaire - bon, une durée  
8                   qui serait à préciser selon les résultats du  
9                   dossier 4008 - de GSR : alors de maintenir  
10                  inchangée la prévision de consommation de gaz  
11                  constante sauf le taux d'effritement sur les  
12                  quarante (40) ans, jusqu'en vingt soixante-trois  
13                  (2063). Et pour les autres clients de faible  
14                  consommation n'ayant pas pris de tel engagement :  
15                  de prévoir une consommation constante de vingt (20)  
16                  ans et aucune consommation de gaz par la suite.

17                  La page suivante. Le RTIÉÉ recommande  
18                  plutôt à la Régie de l'énergie que la méthode  
19                  d'évaluation de la rentabilité des projets  
20                  d'extension de réseau soit fondée sur une prévision  
21                  d'après quinze (15) ans de début de consommation  
22                  gazière pour tous les clients de faible  
23                  consommation raccordés tant au GNT qu'au GSR auront  
24                  qu'une consommation... qu'ils vont tous se  
25                  convertir, qu'ils vont avoir une consommation

1 gazière de pointe, en biénergie.

2 Pour les clients... On va les passer un par  
3 un, mais pour les clients de faible consommation  
4 ayant un engagement de consommation de douze (12)  
5 ans à la biénergie ou un engagement d'achat  
6 volontaire, durée à préciser, de GSR, le RTIÉÉ  
7 recommande donc de prévoir que les clients de  
8 faible consommation ayant un engagement de douze  
9 (12) ans à la biénergie continueront de consommer  
10 de la biénergie pendant quarante (40) ans, comme  
11 Énergir l'envisage; que les clients de faible  
12 consommation ayant un engagement de GSR se  
13 convertiront après quinze (15) ans à la biénergie  
14 et réduiront donc leur consommation en conséquence,  
15 que ce soit en GNT ou en achat volontaire de GSR,  
16 puis la maintiendront en pointe pendant les  
17 quarante (40) ans de durée de vie de l'extension de  
18 réseau, parce qu'ils seront évidemment à la  
19 biénergie. La page suivante.

20 Alors, pour les autres clients de faible  
21 consommation n'ayant pas pris d'engagement de  
22 consommation à la biénergie ou d'engagement d'achat  
23 volontaire de GSR, le RTIÉÉ recommande donc à la  
24 Régie de l'énergie de prévoir que : les clients se  
25 convertiront après quinze (15) ans à la biénergie

1 et réduiront donc leur consommation en conséquence  
2 après quinze (15) ans, mais la maintiendront en  
3 pointe pendant les quarante (40) ans de durée de  
4 vie de l'extension de réseau.

5 Alors, la page suivante. Le RTIÉÉ  
6 recommande aussi à la Régie de l'énergie que : ces  
7 hypothèses prévisionnelles ne le soient que « par  
8 défaut », en l'absence d'informations dont Energir  
9 ou la Régie s'il y a lieu, après avoir entendu les  
10 intervenants lorsque le coût du projet requiert un  
11 examen spécifique par le tribunal, disposerait, le  
12 cas échéant, et permettrait une prévision plus  
13 précise. On parle ici de prévision à très long  
14 terme, alors c'est très difficile, là, comme ça a  
15 été mentionné plusieurs fois d'arriver à donner des  
16 chiffres exacts, puis il y aura probablement de  
17 l'information qui va devenir disponible dans les...  
18 pour nous éclairer dans les prochaines années.

19 La page suivante. C'est important ici... Je  
20 vais passer un petit peu de temps sur chacun de ces  
21 points-là parce que c'est un peu le corps de la  
22 discussion. Nous, on pense qu'il y a cinq  
23 justifications d'une prévision de conversion de  
24 tous les clients tout-au-gaz à la biénergie après  
25 quinze (15) ans et du maintien de cet usage pendant

1 quarante (40) ans.

2 Le premier point, c'est la durée de vie  
3 moyenne de équipements. Dans le dossier  
4 R-4169-2021, la Régie a accepté l'hypothèse  
5 méthodologique d'Hydro-Québec-Énergir que cent pour  
6 cent (100 %) des consommateurs gaziers - ça  
7 inclurait donc ceux de GNT et de GNR - au  
8 tout-au-gaz se convertiront à la biénergie après  
9 quinze (15) ans, date approximative de remplacement  
10 de tous leurs équipements.

11 Alors, bon, on sait, bon, le chauffe-eau,  
12 c'est dix (10) ans; la thermopompe, quinze (15)  
13 ans; la fournaise, vingt (20) ans, mais l'hypothèse  
14 qui a été faite dans le 4169, c'est quinze (15)  
15 ans. Alors, c'est... je pense que c'est un chiffre  
16 important. Au bout de quinze (15) ans, les gens  
17 vont prendre une décision, est-ce qu'ils vont  
18 changer ou pas.

19 Alors, page suivante. Un deuxième point que  
20 j'aimerais attirer l'attention ici, c'est le prix  
21 du carbone anticipé dès vingt-quarante (2040) dans  
22 un scénario de net-zéro. Alors, il y a un dossier,  
23 là, intéressant qui a été présenté dans le 4194  
24 avec Gazifère qui était dans leur Plan d'efficacité  
25 énergétique 2023-2024.

1                   Il y a un tableau qui montre deux  
2 scénarios. Il montre le fameux tableau... le  
3 scénario de référence que tout le monde connaît,  
4 là, qui est utilisé pour le SPEDE, mais il montre  
5 maintenant un nouveau scénario de net-zéro. Et on  
6 remarque qu'en vingt-quarante (2040)... en fait,  
7 entre vingt-trente (2030) et vingt-quarante (2040),  
8 il y a une accélération extrêmement importante du  
9 prix du SPEDE qui est envisagé par Dunsky.

10                   Alors, ici, il faut être très prudent, on  
11 parle tous que le prix va augmenter, mais si en  
12 plus il y a cet effet-là d'un prix de carbone qui  
13 est beaucoup plus élevé, bien ça pourrait changer  
14 beaucoup de nos analyses qu'on est en train de  
15 faire. Ça pourrait rendre plus attrayant le GNR,  
16 plus cher le... le gaz naturel traditionnel. Alors  
17 ça, c'était... je veux attirer votre attention sur  
18 ce point-là. C'est... on doit envisager un scénario  
19 dans lequel à long terme le prix du CO2 pourrait  
20 être beaucoup plus élevé. La page suivante.

21                   Il y a aussi, ça c'est intéressant, c'est  
22 une étude qui a été réalisée par McKinsey. Bon,  
23 elle a été finalement rendue publique, elle était  
24 confidentielle, là, l'année dernière. Et le...  
25 j'attirerais votre attention sur le coût croissant

1 du gaz naturel et la tendance mondiale de la  
2 consommation gazière, là. Si c'est... McKinsey  
3 prévoit qu'en vingt trente-sept (2037) ce sera  
4 l'année charnière. Je n'ai pas été dans les détails  
5 de coûts, mais ce qui est intéressant c'est l'année  
6 charnière où eux prévoient que la consommation  
7 mondiale de gaz va commencer à diminuer. Alors  
8 c'est... en fait, c'est quinze (15) ans. Au bout de  
9 quinze (15) ans, McKinsey dit : il va se consommer  
10 moins de gaz dans le monde qu'il s'en consommait  
11 l'année d'avant. Alors c'est une année qui est  
12 quand même importante pour nous autres. On voit  
13 d'un autre côté que ça ne va pas diminuer d'un  
14 coup, alors il va rester des consommations de gaz,  
15 là, jusqu'en vingt cinquante (2050). On ne pourra  
16 pas se débarrasser si facilement que ça d'un outil  
17 énergétique qui a des... qui a des implications  
18 partout. Mais je pense ici on essayait un petit peu  
19 dans les débats que j'ai écoutés, là, depuis hier,  
20 c'est de trouver des références qui nous permettent  
21 à long terme de prendre des décisions pour savoir :  
22 est-ce que le quinze (15) ans ou le vingt (20) ans  
23 c'est quelque chose qui est jugé acceptable? Ici,  
24 nous, on voit, selon cette information-là, que ça  
25 devrait probablement être quinze (15) ans. Alors la

1 page suivante.

2           Ça, c'est un autre justificatif qui est,  
3 selon moi, très important, c'est la prévision  
4 d'une... d'une persistance du besoin d'Hydro-  
5 Québec, en tout cas au moins jusqu'en vingt  
6 quarante (2040), de recourir au réseau gazier en  
7 tant qu'outil d'effacement de pointe électrique  
8 pour éviter des achats d'électricité court terme,  
9 là, très coûteux et plus polluants et de reporter  
10 ces investissements en capacité de transport et de  
11 distribution.

12           Il serait donc raisonnable de prévoir  
13 qu'Hydro-Québec Distribution, Énergir et le  
14 gouvernement du Québec continueront de fournir des  
15 incitatifs aux clients pour opter vers la  
16 biénergie. J'aimerais ça rajouter un point ici qui  
17 n'est pas sur l'acétate, mais qui selon moi est  
18 important. Actuellement, on compare toujours avec  
19 un prix d'énergie et d'électricité en fait qui  
20 serait constant. Mais il y a un débat, là, qui...  
21 qui est levé, là, par le gouvernement depuis  
22 quelques semaines, où on parle de peut-être  
23 introduire vraiment un tarif à deux pattes, c'est-  
24 à-dire d'avoir durant les périodes de pointe un  
25 tarif d'électricité qui serait beaucoup plus élevé.

1 Alors quand un client va prendre sa décision  
2 d'aller à tout à l'électricité, s'il voit qu'aller  
3 à tout à l'électricité durant la période de pointe  
4 ça lui implique des coûts d'électricité beaucoup  
5 plus élevés, bien ça va peut-être être une autre  
6 décision. Alors, nous, on pense qu'à long terme  
7 cette décision-là va favoriser, surtout s'il y a un  
8 changement tarifaire, bon, qui serait approuvé par  
9 la Régie, à moins qu'ils continuent à faire des  
10 projets de loi, c'est vraiment quelque chose qui  
11 devrait être considéré. L'autre point. Ça aussi  
12 c'est un enjeu...

13 Q. **[60]** Excusez-moi, excusez-moi, Monsieur  
14 Schiettekatte, sur l'acétate précédente je pense  
15 qu'il y avait une erreur cléricale. C'était  
16 jusqu'en deux mille soixante-trois (2063), après  
17 quarante (40) ans c'est deux mille soixante-trois  
18 (2063).

19 R. Oui, je m'excuse, oui, c'est ça. Il faudrait  
20 corriger la...

21 Q. **[61]** Oui.

22 R. ... l'année. Mais bon, le... ici c'est... c'est  
23 juste de faire cette petite correction-là. Alors je  
24 vous remercie. Alors à la page suivante. Oui, la  
25 page suivante. La prévision de persistance du

1 besoin environnemental pour la société québécoise,  
2 de maintenir un réseau de distribution gazier  
3 d'Énergir afin de récupérer et valoriser le méthane  
4 des sites de matières résiduelles. Bon. On a vu, il  
5 y a les clients industriels, mais aussi il y a un  
6 besoin du côté environnemental. Si on... si on n'a  
7 plus ce réseau de distribution-là, bien qu'est-ce  
8 qu'on va faire? On va continuer à émettre des... du  
9 méthane sur les... les sites de déchets, là, qu'on  
10 a convertis grâce à tous ces contrats-là de GNR.  
11 Alors qu'est-ce qu'on va faire si la Ville de  
12 Montréal prend la décision, par exemple, de tout  
13 arrêter le gaz naturel. Mais à cause de cette  
14 décision-là, on se met à faire des émissions de  
15 méthane.

16 On se souvient que les émissions de  
17 méthane sont à peu près, d'un ratio, là, peut-  
18 être vingt (20) et trente (30) fois, dépendant,  
19 là, des études, plus élevées que le CO2. Alors,  
20 ça doit être un bilan qui est toujours analysé  
21 d'une façon globale.

22 On ne pourra pas, selon moi, se  
23 débarrasser si facilement d'un réseau gazier.  
24 Alors... Et, bon, aussi, comme ça avait été  
25 mentionné, ce réseau-là, il va peut-être, aussi,

1 avoir dix pour cent (10 %) de gaz de... Pas de  
2 gaz, mais d'hydrogène dedans. Alors, ça aussi,  
3 ça va changer le vecteur de transmission.

4 Alors, il est donc raisonnable de  
5 prévoir que tous les acteurs concernés devront  
6 prendre les mesures nécessaires pour s'assurer  
7 de la pérennité et de la viabilité économique de  
8 ce réseau.

9 Puis oui, c'est un débat qui va devoir  
10 être fait, malgré la décroissance du marché du  
11 gaz. Mais en ciblant son usage sur la biénergie  
12 et la distribution du GNR qui sera socialisée  
13 auprès d'acheteurs volontaires. Alors, je pense  
14 que ça complète ma présentation.

15 Q. **[62]** O.K. Simplement, pour terminer, Monsieur  
16 Schiettekatte, sur l'autre sujet.

17 R. Ah oui. Bon, oui, on est d'accord avec Énergir.

18 Q. **[63]** D'accord.

19 R. Je ne voulais pas, non plus, passer, répéter ce  
20 qu'on a dit dans notre rapport pour le...

21 Q. **[64]** Parce que...

22 R. Et sur la forme, sur la présentation, mais je ne  
23 veux...

24 Q. **[65]** Oui.

25 R. Essayer d'utiliser le temps à son meilleur escient.

1 Q. **[66]** Sur la question des garanties additionnelles?

2 C'est ça?

3 R. Oui, c'est ça. Oui.

4 Q. **[67]** O.K. Merci bien. Alors, monsieur Schiettekatte  
5 est disponible pour répondre à d'autres questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Locas, avez-vous des questions?

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Aucune question, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Pas de question, non plus. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Turmel?

16 Me SIMON TURMEL :

17 Oui.

18 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

19 Me SIMON TURMEL :

20 Q. **[68]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte.

21 R. Bonjour.

22 Q. **[69]** Dites-moi, ça me venait à l'esprit, en  
23 écoutant les différents intervenants, dont vous,  
24 lors de votre présentation. Énergir fait une  
25 proposition pour, je dirais, un volet de la

1           fourniture, c'est-à-dire le gaz naturel  
2           traditionnel, le GNT.

3                       Plusieurs intervenants, dont vous,  
4           parlez des autres formes de gaz naturel. Est-ce  
5           que vous jugez, à la lumière du dossier,  
6           aujourd'hui, qu'on a tous les éléments pour se  
7           prononcer, également, sur ces autres solutions?

8                       Que ça soit le gaz naturel renouvelable  
9           ou biénergie, ou une plus grande réflexion doit  
10          avoir lieu, ultérieurement, sur ces différents  
11          enjeux qui sont soulevés, aujourd'hui, notamment  
12          par votre présentation?

13       R. Bien, je pense que ce que je veux surtout emmener,  
14       c'est le quinze (15) ans par rapport au... Je me  
15       sers de cet ensemble-là pour vous dire : Bien,  
16       vingt (20) ans, c'est peut-être un peu long. C'est  
17       ça, mon message, là, de base. Mais oui, c'est une  
18       réflexion qui est beaucoup plus large, là, pour  
19       tous les autres éléments.

20                      Alors, est-ce que vous êtes en mesure de  
21       prendre une décision? Surtout, ça peut être tout  
22       un débat. On en a parlé, avant, avec les autres  
23       intervenants. Mais nous, on pense que s'il y a  
24       une décision à prendre, elle devrait être comme  
25       on vous la suggère.

1                   Évidemment, ça ressemble pas mal à la  
2 position d'Antoine Gosselin, ce qu'on vous  
3 propose, là, mais à part du quinze (15) ans, là.  
4 C'est un petit peu ça. Le quinze (15) ans, je le  
5 vois, là.

6                   Il y a deux gros facteurs qui nous  
7 affectent. C'est certainement que... Moi, je ne  
8 pense pas que le prix du CO2 va rester au  
9 scénario qui est là, qu'on utilise partout. Puis  
10 ça, ça va nous jouer un tour.

11                   J'étais très content de voir ce rapport-  
12 là, de Dunsky, parce que c'est la première fois  
13 que je voyais qu'un de nos consultants, qu'on  
14 reconnaît comme expert, qui mentionnait que ça  
15 pourrait être différent.

16 Q. [70] Oui.

17 R. Alors, ça, c'est un premier élément. Puis le  
18 deuxième élément, c'est sûr que de se débarrasser  
19 du réseau de gaz, bien, ça va être un enjeu, là,  
20 pour qu'est-ce qu'on va faire des sites à déchets  
21 avec l'émission de méthane? C'est..

22 Q. [71] Hum, hum.

23 R. Je pense que le réseau a un rôle à jouer, mais  
24 peut-être que ça va être dans les éléments de  
25 consultation du gouvernement, là, qui s'en... qui a

1 l'air de vouloir faire des consultations. Mais  
2 c'est... il y a un débat plus large, vous avez  
3 raison. Est-ce que vous êtes capable de le décider  
4 comme ça ou dans la cause tarifaire qui s'en vient,  
5 là, qui est dans ce dossier-là? Je... C'est une  
6 bonne question.

7 Q. **[72]** Moi, je posais la question parce que le ROÉÉ a  
8 parlé de la politique de la Ville de Montréal.  
9 Monsieur Blain a parlé de la nécessité de continuer  
10 à approvisionner les grands projets industriels.  
11 Vous, vous soulevez un autre angle par rapport à ce  
12 même volet là. Donc, je me posais la question :  
13 est-ce qu'Énergir a fait... a déposé... Parce qu'on  
14 a un dossier qui nous est présenté et nous avons  
15 plusieurs autres choses qui sont discutées. Est-ce  
16 qu'Énergir a, en quelque sorte, déposé tout ce  
17 qu'il fallait pour donner suite à tout ce qu'on  
18 brasse aujourd'hui? C'est la question que je me  
19 posais. En fait, c'est un commentaire personnel.

20 R. Bien, c'est...

21 Q. **[73]** Qui est à évaluer et à réfléchir aux fins de  
22 nos travaux, ici.

23 R. Oui. Mais je vais dire... Je vais quand même  
24 revenir en arrière que les petits pas, c'est  
25 important. Il faut que... Je pense que c'est une

1 première décision, dire à ce qu'on regarde, là, sur  
2 vingt (20) ans, quinze (15) ans, oui, il y a  
3 quelque chose à faire, il faut faire quelque chose,  
4 parce qu'on s'en va dans ce sens-là. Mais comme...  
5 Et comme, bon, je mentionne et les autres  
6 mentionnent, c'est un débat beaucoup plus large qui  
7 est en train de s'engager, puis à la fin, c'est de  
8 savoir : est-ce que... comment on fait pour  
9 maintenir ce réseau de gaz là? Moi, je ne pense pas  
10 que la position de la Ville de Montréal va être  
11 viable, là, de tout éliminer en si peu de temps. Et  
12 garder, au moins, en biénergie, je pense, ça, c'est  
13 une solution qui est très élégante. Puis on la  
14 voit, parce que sinon, McKinsey dirait : bien, en  
15 quarante (40), là, il n'y en a plus, de gaz, là.  
16 Mais ce n'est pas ça qu'ils disent, hein. C'est :  
17 on va être bien sujet à ce que les autres font  
18 aussi dans le monde, là. On regarde souvent ça, là,  
19 c'est... Alors, ce graphique-là parle quand même de  
20 lui-même. Mais ce qui est important, c'est qu'on  
21 avait utilisé dans notre rapport l'année charnière,  
22 là, je pense que c'est un mot qui est important,  
23 autour de vingt trente-sept (2037), ça va être une  
24 année charnière pour le gaz naturel.

25 Q. [74] Merci.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Si je peux me permettre, Monsieur le Régisseur.

3 Cette question sera traitée dans mon argumentation,  
4 la question du cadre du présent dossier, ce qui  
5 peut être traité dans le cadre du dossier.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Rozon?

8 Me LOUISE ROZON :

9 Oui, mais finalement, j'ai peut-être une question.

10 Q. [75] Dans le fond, on comprend que selon votre  
11 position, il n'est peut-être pas tout à fait exact  
12 de dire que dans quinze (15) ans, les clients vont  
13 nécessairement opter en grande majorité pour le  
14 tout à l'électricité avec récupération de chaleur  
15 parce que c'est presque inévitable que cette  
16 solution-là va être la solution d'avenir et que la  
17 transition du gaz naturel va se faire beaucoup plus  
18 rapidement que ce que vous... en fait, vous  
19 dites... vous nous dites que cette transition-là,  
20 elle ne peut pas se faire juste en quinze (15) ans,  
21 mais ça va se faire plus graduellement puis que le  
22 prix de l'électricité risque d'avoir un gros impact  
23 aussi sur les choix. Aujourd'hui, il est bien  
24 difficile de dire que, dans quinze (15) ans, ça va  
25 augmenter de deux pour cent (2 %) par année sans

1 problème, alors qu'on sent qu'il y a une grande  
2 pression aussi au niveau d'Hydro-Québec  
3 Distribution, là, pour des approvisionnements  
4 additionnels.

5 R. Bien, ce qui me fait peur, c'est... justement,  
6 c'est le prix à la pointe de l'électricité, t'sais.  
7 Vous le voyez dans d'autres juridictions, là, en  
8 Europe, entre autres, avec ce qui se passe. Bon,  
9 là, c'est créer un petit peu artificiellement à  
10 cause de la guerre, mais on a des prix en pointe,  
11 là, qui sont cinq, six fois le prix de base. Alors,  
12 qu'est-ce que ça serait si on est en vingt trente-  
13 sept (2037) et que le client regarde : « Bon, je  
14 vais abandonner mon système de biénergie » mais il  
15 va regarder la solution tout à l'électricité puis  
16 le prix à la pointe, ce n'est plus notre fameux dix  
17 cennes du kilowatt-heure (10 ¢/kWh), bien on est à  
18 quarante cennes du kilowatt-heure (40 ¢/kWh), bien  
19 il va rester à la biénergie, je suis pas mal  
20 convaincu. C'est... Il faut... Mais qui sait, là,  
21 qu'est-ce que ça sera à ce moment-là. Tout ce qu'on  
22 sait, c'est qu'il y a des tendances, puis selon  
23 nous, cette tendance-là, c'est autour de quinze  
24 (15) ans. Je ne pense pas que ça va aller jusqu'à  
25 vingt (20) ans.

1 Q. [76] D'accord. Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres  
2 questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et je n'ai pas de question. Donc, Maître Neuman.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Je n'ai pas de question en réinterrogatoire non  
7 plus. Je vous remercie beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [77] Vous pouvez... Bien, merci à vous, Monsieur  
10 Schiettekatte, donc vous êtes libéré.

11 R. Merci beaucoup.

12 Q. [78] Merci de votre présentation. Parfait.

13 R. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Donc, ça conclut la présentation de... la preuve  
16 des intervenants. Maître Locas, est-ce que nous  
17 parlons de la suite?

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Oui, on peut parler de la suite, Madame la  
20 Présidente. Regardez, je vois l'heure, il est  
21 relativement tôt. Ceci étant dit, il y a des idées  
22 à ramasser, il y a quand même eu trois intervenants  
23 qui sont passés ce matin, là. Dans le meilleur des  
24 mondes, je vous dirais après le lunch, parce que ça  
25 va me permettre de ramasser toutes ces idées-là. Je

1           vois par contre qu'il est juste onze heures dix  
2           (11 h 10).

3                       Donc regardez, dans tous les cas, c'est  
4           soit une très longue pause ou on se dit à... tôt en  
5           avant-midi ou même avant une heure (1 h), là, peu  
6           importe comment vous voulez la jouer, là.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Parfait. Je comprends que vous n'aurez pas de  
9           contre-preuve?

10          Me VINCENT LOCAS :

11          Non, il n'y aura pas de contre-preuve. Désolé, oui.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Parfait.

14          Me VINCENT LOCAS :

15          Avant de parler de plaidoirie, je l'avais pris pour  
16          acquis, mais effectivement, il n'y aura pas de  
17          contre-preuve.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Parfait. Donc... oui, donc, on pourrait se  
20          retrouver vers midi quarante-cinq (12 h 45), est-ce  
21          que ça vous conviendrait?

22          Me VINCENT LOCAS :

23          C'est parfait de notre côté, oui. C'est très  
24          apprécié aussi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, moi, j'aurais...

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Excusez-moi...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... une question... Oui, Maître Turmel?

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui, bien, écou... on essaie d'être toujours

9 efficace et évidemment, les heures de repas,

10 parfois on prévoit autre chose et je me demandais

11 juste si on ne pouvait pas commencer à treize

12 heures (13 h). T'sais, je veux dire...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 D'accord.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 À moins que c'est un problème, là, mais ça nous

17 permettrait de...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 ... respecter l'engagement prévu. O.K. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bon, parfait. Donc, on se retrouve à treize heures

24 (13 h). Et bon, je comprends que... je me demandais

25 si vous pourriez aborder dans votre argumentation

1 la question du délai, là, demandé. C'est-à-dire que  
2 dans votre demande, vous demandez qu'une décision  
3 soit produite le quinze (15) février et on se  
4 demandait à quel point c'était une demande...  
5 c'était une échéance ferme ou... donc, vous  
6 demandez :

7                   Énergir souhaite que les modifications  
8                   proposées entrent en vigueur le 1er  
9                   mars. Pour ce faire, une décision de  
10                  la Régie quant à ces dernières serait  
11                  nécessaire au plus tard le 15 février.

12 Donc, je me demandais si vous pourriez...

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Oui, bien je vais profiter du lunch pour...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... aborder ce point-là.

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Oui, pour avoir la discussion avec mes collègues à  
19 l'interne. Ceci étant dit, juste pour bien cerner  
20 la préoccupation, est-ce qu'on a une préoccupation  
21 plus sur le premier (1er) mars ou le quinze (15)  
22 février? Je m'explique. Parce que je pense que  
23 c'est monsieur Fleury qui vous a expliqué le  
24 pourquoi du premier (1er) mars et...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 ... et si c'est plus une question de délai pour  
5 rendre une décision, mais d'entrer en vigueur le  
6 premier (1er) mars, je peux voir jusqu'où on peut  
7 étirer l'élastique pour pouvoir faire en sorte que  
8 ce soit applicable chez nous à l'interne pour le  
9 premier (1er) mars. Si c'est plus un enjeu avec le  
10 premier (1er) mars, là, c'est une autre... t'sais,  
11 c'est une autre paire de manches, en fait, c'est  
12 d'autres considérations qu'il faut prendre en  
13 compte. Je ne sais pas si je me suis... je suis  
14 clair dans...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Personnellement, je comprends très bien ce que  
17 vous abordez. Pensez-vous que vous pourriez faire  
18 la nuance dans votre réponse, dire... bien, d'ici  
19 le premier (1er) mars? Parce que oui, déjà, le  
20 premier (1er) mars, ce serait pour nous quelque  
21 chose de serré, là, mais si on comprend qu'il y a  
22 un enjeu... En tout cas...

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Regardez, bien je vais le prendre dans le tout. Je  
25 pensais déjà aborder le premier (1er) mars, parce

1 qu'il y a certains intervenants qui sont revenus  
2 sur cette question-là, mais je vais garder en tête  
3 aussi la question encore plus fondamentale de votre  
4 côté, la date...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, c'est ça.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 ... de communication de la décision.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Parfait. Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, alors, ma collègue maître Rozon a une question  
15 pour vous.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Bon, c'est certain que dans votre plaidoirie,  
18 Maître Locas, vous allez aborder la position  
19 d'Énergir à l'égard des recommandations qui ont été  
20 formulées par les intervenants, mais je  
21 souhaiterais avoir votre... en fait, la position  
22 d'Énergir quant à la faisabilité à court terme de  
23 la recommandation de la FCEI quant au fait de tenir  
24 compte des revenus biénergie au terme de la période  
25 de vingt (20) ans.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Puis si je comprends bien, ce qui est également en  
3 quelque sorte la proposition de l'AHQ-ARQ puis  
4 celle également du RTIEÉ si je...

5 Me LOUISE ROZON :

6 Avec quelques nuances, oui.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Oui, c'est ça, avec des nuances peut-être sur la  
9 durée au niveau du RTIEÉ, là...

10 Me LOUISE ROZON :

11 Oui.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 ... mais je veux dire...

14 Me LOUISE ROZON :

15 Le principe, là, dans...

16 Me VINCENT LOCAS :

17 ... la logique, là, l'hypothèse de la biénergie à  
18 terme, là, jusqu'à quand avant. O.K. Je comprends.

19 Me LOUISE ROZON :

20 Exact. C'est bon?

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Je pensais l'aborder de toute manière...

23 Me LOUISE ROZON :

24 O.K. Oui. C'était juste pour être sûre.

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 ... mais je vais voir s'il y a peut-être des choses  
3 qu'on peut mettre en complément, puis si jamais ce  
4 n'est pas complet, là, vous me poserez les  
5 questions et je tenterai d'avoir le maximum de  
6 réponses après coup.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Excellent. Merci beaucoup.

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Merci à vous.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître Turmel, est-ce que vous avez des...

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Non, ça va, ça va. Merci.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Des demandes spéciales.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui. Parfait, donc... O.K. On se retrouve donc à  
19 treize heures (13 h) pour votre argumentation.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Parfait, merci beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour à tous. Donc, nous sommes de retour. Maître  
5 Locas, bonjour.

6 PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT LOCAS :

7 Oui, Madame la Présidente. J'espère que vous avez  
8 eu un bon lunch. On a pris plus de temps.  
9 D'ailleurs, je vous remercie beaucoup, c'est très  
10 apprécié. Ça permet de ramasser ses idées et de  
11 tenter, je souligne « de tenter » de trouver  
12 réponse à vos questions.

13 Le plan d'argumentation, on me le mentionne  
14 à l'instant, les joies de la technologie, ça  
15 « pope » de partout, on me dit que c'est déposé.  
16 Donc, j'imagine que ça va apparaître sur le SDÉ  
17 dans les prochaines minutes. De toute manière,  
18 personnellement je n'ai pas besoin de l'afficher,  
19 j'ai mes notes avec moi. Ceci étant dit, je ne sais  
20 pas si vous préférez qu'on attende que ça  
21 apparaisse sur le SDÉ avant de commencer ou vous  
22 préférez que j'entame maintenant sachant que  
23 l'après-midi va être un peu serré.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, c'est ça, procédez maintenant. Puis on sait

1 que ça s'en vient.

2 Me VINCENT LOCAS :

3 Parfait. Regardez, je vous remercie beaucoup,  
4 Madame la Présidente, Monsieur et Madame les  
5 Régisseurs. Vincent Locas pour Énergir, s.e.c., la  
6 demanderesse dans la présente Phase 1 de la cause  
7 tarifaire 2023-2024. En fait, mon argumentation, la  
8 plaidoirie va être divisée en deux temps. Sans  
9 surprise, on a eu deux panels, deux pièces, deux  
10 preuves. Donc, je vais entamer dès maintenant avec  
11 la proposition de modifications à la méthode  
12 d'évaluation de la rentabilité des petits  
13 bâtiments.

14 J'ai bien pris note de vos questions,  
15 Madame la Présidente, également maître Rozon. Je  
16 vais tenter d'amener les réponses à même ma  
17 plaidoirie. Si jamais évidemment vous avez des  
18 questions additionnelles, des précisions, je vous  
19 invite à me poser la question à la toute fin comme  
20 le veut la coutume pour vous permettre de, comme je  
21 disais, tenter de donner le plus d'éclairage  
22 possible.

23 Donc, je ne reviens pas sur la proposition  
24 en tant que telle. Je pense qu'on en a assez parlé  
25 en long et en large sur la réduction du quarante

1 (40) à vingt (20) ans pour la période considérée  
2 pour la projection des volumes et des revenus.  
3 C'est important, par contre, de le mentionner,  
4 c'est sur cette patte-là de la méthode bien  
5 précisément qu'on s'attarde : élimination à partir  
6 de la 21e année, une série d'éléments, nombre de  
7 clients, des coûts marginaux de prestation de  
8 services long terme et des coûts relatifs aux  
9 investissements des compteurs.

10 Qu'est-ce que c'est cette proposition-là  
11 fondamentalement parlant? C'est une mesure de  
12 mitigation de risque. C'est important de le  
13 mentionner parce que c'est sous ce prisme-là que je  
14 vous sou mets qu'il faut voir ce qu'Énergir vous  
15 propose. Mitiger le risque que posent certains  
16 nouveaux projets de raccordement au gaz naturel  
17 traditionnel, au GNT, j'admets que c'est une  
18 approche qui se veut responsable, qui se veut  
19 prudente, diligente, pour faire face à  
20 l'incertitude à long terme au niveau de la  
21 consommation de GNT. Et le fait également qu'il  
22 semble de moins en moins probable que les volumes  
23 se maintiennent sur un horizon de quarante (40) ans  
24 au niveau du GNT.

25 Tant dans sa preuve écrite que

1           testimoniale, Énergir soumet avoir répondu  
2           amplement aux questions fondamentales entourant sa  
3           proposition. D'ailleurs, c'est comme ça que la  
4           présentation de monsieur Fleury était bâtie. Les  
5           trois grands pourquoi. Pourquoi maintenant, tant au  
6           niveau macro sur le contexte de décarbonation qu'au  
7           niveau un peu plus micro sur pourquoi avoir déposé  
8           ça à la fin deux mille vingt-deux (2022) puis  
9           d'être devant vous aujourd'hui en janvier deux  
10          mille vingt-trois (2023)? Je vais revenir sur cette  
11          question-là de timing un peu plus précisément dans  
12          quelques minutes. Pourquoi également les marchés  
13          visés incluant les exclusions pour la biénergie et  
14          le GNR? Et enfin pourquoi vingt (20) ans?

15                 La bonne nouvelle lorsqu'on regarde  
16           l'ensemble des recommandations des intervenants,  
17           peut-être à l'exception de celle de l'ACEFQ qui  
18           semble une position un peu plus tranchée, une  
19           position un peu plus de refus, de rejet de la  
20           proposition d'Énergir, c'est qu'il semble y avoir  
21           un appui général à la logique qui sous-tend la  
22           proposition d'Énergir. Je ne veux pas faire dire  
23           des choses que les intervenants ne disent pas, mais  
24           il y a une lecture d'un contexte.

25                 Et face à ce contexte-là particulier de

1       décarbonation, il y a une série de recommandations.  
2       Certains vont jouer sur le nombre d'années.  
3       Certains autres vont jouer sur la clientèle visée.  
4       Certains autres sur les exemptions biénergie, GNR.  
5       Mais sur le besoin, la nécessité d'avoir une  
6       réponse à ce nouveau contexte-là, il semble y avoir  
7       une communauté d'intérêt du moins. Puis j'essaie  
8       toujours de voir le côté positif, parce que quand  
9       même il s'est dit beaucoup de choses par beaucoup  
10      d'intervenants.

11                Mon but aujourd'hui, c'est de passer avec  
12      vous à travers certaines des recommandations des  
13      différents intervenants et d'apporter les nuances  
14      qui s'imposent au besoin. Comme toujours, ce n'est  
15      pas parce qu'Énergir dit rien que, nécessairement,  
16      consent. On a essayé de se... de se limiter aux  
17      éléments qui nous semblaient les plus pertinents,  
18      mais la preuve des intervenants bien évidemment est  
19      telle que telle et on vous laisse l'analyser.

20                On va commencer d'entrée de jeu avec  
21      l'ACEFQ. J'y vais en ordre alphabétique, comme le  
22      veut la coutume. Donc, dans sa preuve l'ACEFQ  
23      soumet qu'il n'y a aucune situation d'urgence, là,  
24      qui est alléguée, qui justifierait qu'on...  
25      justement qu'on soit là devant vous aujourd'hui en

1 janvier deux mille vingt-trois (2023) puis qu'on  
2 demande une décision pour une entrée en vigueur de  
3 la proposition au premier (1er) mars deux mille  
4 vingt-trois (2023). Sur la question de l'urgence,  
5 l'intervenant avait tout à fait raison dans la  
6 mesure où ça n'a jamais été allégué parce que ce  
7 n'est pas le cas. Ceci étant dit, à deux reprises  
8 déjà dans le dossier la Régie a mentionné  
9 clairement que... qu'elle était prête à aller de  
10 l'avant avec un processus d'examen tel que proposé  
11 au niveau du traitement procédural proposé par  
12 Énergir. D'abord, premièrement dans la décision  
13 procédural D-2022-135, mais également on avait eu  
14 un petit débat, là, avec la FCEI sur la question  
15 justement du « timing » et la Régie avait réitéré  
16 sa position.

17 Ceci étant dit, j'ai entendu votre... votre  
18 questionnement ce matin, Madame la Présidente,  
19 juste avant le lunch, le pourquoi au premier (1er)  
20 mars deux mille vingt-trois (2023)? Je pense que  
21 monsieur Fleury l'a bien expliqué sur la nécessité  
22 des prêts avant la... ce que je vais appeler la  
23 haute saison des ventes d'énergie. Grosso modo ce  
24 qu'on disait c'est : habituellement, il faut une  
25 entrée en vigueur des modifications admettons, par

1 exemple, à la méthode au premier (1er) décembre. Il  
2 y a des raisons qui expliquent qu'on n'a pas pu  
3 venir vous voir pour cadrer dans cette fenêtre-là.  
4 On l'a fait à la première occasion qui a suivie  
5 pour le premier (1er) mars. Ceci étant dit, on a  
6 parlé à l'interne voir jusqu'où on pouvait étirer  
7 l'élastique, si vous voulez. Et, de notre  
8 compréhension, dans l'éventualité où la Régie  
9 approuvait telle quelle la proposition d'Énergir,  
10 on pourrait aller chercher un mois de plus. Je  
11 m'explique. Ce qui était une décision au quinze  
12 (15) février pourrait aller à une décision dans les  
13 alentours du treize (13) mars; ce qui était une  
14 entrée en vigueur au premier (1er) mars pourrait  
15 aller à une entrée en vigueur au premier (1er)  
16 avril. Donc, on déplace le tout d'un mois.

17 J'apporte le bémol important, c'est que si  
18 c'est tel quel, on comprend qu'en ce moment les  
19 équipes sont prêtes à appliquer des modifications  
20 en fonction de ce qui a été proposé. Si jamais la  
21 Régie devait autoriser autre chose ou aller dans  
22 une autre direction, tout dépendant de l'ampleur de  
23 cette autre direction-là, bien évidemment ça se  
24 peut qu'on... qu'on perde la possibilité d'avoir  
25 cette fenêtre d'opportunité. Et on reviendrait au

1 premier (1er) décembre deux mille vingt-trois  
2 (2023), qui est la date habituelle, les premiers  
3 (1er) décembre, là, pour l'entrée en vigueur de  
4 modifications de la sorte.

5           Donc, comme je vous le mentionnais, je peux  
6 répondre à des questions dès maintenant ou je vous  
7 laisse absorber le tout et on s'en reparle un peu  
8 plus tard, mais c'est grosso modo, là, ce qu'on  
9 pourrait aller chercher comme... comme jeu de marge  
10 de manoeuvre, là, pour une décision de... de la  
11 Régie.

12           Donc, je reviens à l'ACEFQ, l'urgence.  
13 Difficile de dire qu'on prend quelqu'un par  
14 surprise ici, là. Monsieur Éric Lachance dans le  
15 dossier du taux de rendement, le dossier 4156 avait  
16 déjà mentionné qu'on allait vous revenir à la Régie  
17 avec une proposition d'ici l'année... la fin de  
18 l'année deux mille vingt-deux (2022), là, au cours  
19 de l'année deux mille vingt-deux (2022), ce qui a  
20 été fait d'ailleurs. Donc, on a suivi un peu le  
21 plan de match qui avait été énoncé. Maintenant,  
22 conflit potentiel avec les décisions à venir dans  
23 le 40... le dossier 4008 du GNR ou du 4169 de la  
24 biénergie. On vous soumet qu'il n'y a aucun  
25 fondement là pour reporter quoi que ce soit au

1 niveau de la présente décision. Je dirais même :  
2 pourquoi attendre lorsqu'on peut agir dès  
3 maintenant pour améliorer les choses? Et monsieur  
4 Fleury a déjà expliqué que de toute manière ça  
5 changerait absolument rien à la proposition. Il le  
6 fait plus sous l'angle des fameux engagements, là,  
7 engagements GNR, mais ça revient au même. Grosso  
8 modo, c'est de dire : indépendamment de ce qui se  
9 passe dans ces deux autres dossiers, la proposition  
10 reste telle quelle. Le seul impact que ça peut  
11 avoir c'est si finalement on applique le vingt (20)  
12 ans ou le quarante (40) ans. Mais la proposition,  
13 elle, ne changerait pas pour autant.

14 Énergir se porte en faux quant à  
15 l'allégation de l'intervenante selon laquelle sa  
16 proposition reposerait sur aucune démonstration  
17 concluante ou aucune projection chiffrée. On vous  
18 soumet avoir déposé une preuve qui... qui est  
19 complète, qui est probante. Monsieur le Régisseur  
20 Turmel, vous avez employé le terme je pense hier  
21 « c'est tangible ». Le mot... le mot « tangible »,  
22 la situation telle que décrite, telle qu'on la voit  
23 au niveau de la décarbonation c'est une... c'est un  
24 fait tangible sur lequel maintenant Énergir se  
25 propose d'agir.

1 Et, de toute manière, dans sa décision  
2 D-2023-001, la Régie a déjà mentionné lorsqu'on a  
3 eu le débat avec la FCEI, là, sur les réponses à  
4 des DDR qu'essentiellement elle n'avait pas besoin  
5 de d'autres analyses, d'autres données  
6 supplémentaires pour pouvoir examiner la présente  
7 proposition d'Énergir.

8 ACEFQ, on passe à AHQ-ARQ. Comme je vous  
9 dis, je les suis un après l'autre. AHQ-ARQ, on a  
10 entendu le mot « pessimisme », l'hypothèse  
11 pessimiste de la part d'Énergir. C'est comme ça  
12 qu'on est venu taxer les hypothèses d'Énergir.

13 Encore une fois, je vous soumets qu'il  
14 faut prendre un pas de recul, puis regarder le  
15 tout dans une perspective de gestion de risque  
16 et d'incertitude qui planent sur les projets  
17 GNT, dans les marchés visés. Et lorsqu'on garde  
18 ça en tête, bien, Énergir soumet que ses  
19 prévisions... en fait, ses prévisions, ses  
20 hypothèses ne sont pas déraisonnables.

21 Je pense que c'est monsieur Fleury qui  
22 disait : « La question, ici, ce n'est pas de  
23 savoir ou de prévoir ce qu'on va faire dans  
24 vingt (20) ans, ce que les clients vont faire  
25 dans vingt (20) ans, mais ce qu'on doit faire,

1 maintenant, pour les nouveaux clients,  
2 aujourd'hui, pour gérer le risque. »

3           Donc, est-ce que c'est vrai de dire  
4 qu'il n'y aura aucun client qui va remplacer son  
5 équipement, dans vingt (20) ans, s'ils sont au  
6 GNT aujourd'hui? Non. Mais dans une perspective  
7 d'une gestion de risque, on vous dit que c'est  
8 mieux de le voir sous cet angle-là,  
9 essentiellement.

10           Face à ça, on a l'AHQ-ARQ qui nous  
11 dit : « Bien, on devrait plutôt prendre  
12 l'hypothèse que tout le monde va être à la  
13 biénergie, éventuellement. Les clients GNT ou  
14 les clients GNR sans biénergie, le seront,  
15 éventuellement.

16           Là, vous me voyez venir, Maître Rozon.  
17 Petit à petit, je me dirige vers votre question.  
18 Monsieur Fleury, dans son témoignage, je vous  
19 dirais même, dans sa présentation, l'a abordée.

20           Ce qu'il a dit, essentiellement, c'est  
21 que la méthode actuelle, elle ne prévoit pas de  
22 traitement différencié selon les appareils  
23 installés, chauffage ou bois. Et que la  
24 recommandation de l'AHQ-ARQ, sous-entend une  
25 telle différenciation, parce qu'on s'entend,

1           lorsqu'on parle de biénergie, ici, on parle  
2           essentiellement de chauffage.

3                       Je vous ai mis la référence, je suis au  
4           paragraphe 16 de mon plan. Et je pense avoir vu  
5           passer l'accusé réception du SDÉ, pendant que je  
6           vous parlais. Bien, juste pour vous guider, je  
7           suis au paragraphe 16 de mon plan. Est-ce que  
8           vous l'avez devant vous? Je peux prendre une  
9           petite minute pour... O.K., vous l'avez.

10                      Donc, je mets la référence au témoignage  
11           de monsieur Fleury, là, les pages 33 à 35.  
12           J'invite à aller la voir, à la lire. Non  
13           seulement, la proposition dépasse largement...  
14           En fait, la recommandation de l'intervenante  
15           dépasse largement le cadre de la proposition  
16           d'Énergir. Mais monsieur Fleury parlait de  
17           lourdeur administrative, qui n'est pas  
18           nécessairement souhaitable, dans un contexte où  
19           la méthode est et doit rester simple. On  
20           parlait, aussi, de certaines questions en  
21           suspens, au niveau du traitement des coûts, du  
22           type d'installation du réseau qui serait  
23           installé.

24                      Ce midi, je fouillais un peu. Peut-être,  
25           aussi, certaines dispositions des CST qui

1 devraient être revues ou, du moins, repensées  
2 pour capter une telle hypothèse de tout  
3 biénergie, après la durée de vie utile des  
4 équipements.

5           Donc, je ne suis pas en train de vous  
6 dire, ici, que c'est impossible. Ce que je suis  
7 en train de vous dire, c'est que ce n'est pas  
8 nécessairement souhaitable, et que la méthode  
9 n'est pas nécessairement bâtie comme ça, en ce  
10 moment.

11           Il faudrait une réanalyse qui n'est pas  
12 faite, qui n'a pas été faite. Et que, du moins,  
13 Énergir, aujourd'hui, là, vous dit qu'elle n'a  
14 pas nécessairement à être faite, considérant  
15 tout ce que je viens de vous mentionner, tous  
16 les bémols que je viens de vous mentionner.

17           Encore une fois, je ferme cette  
18 parenthèse-là, en espérant avoir répondu à  
19 certains éléments. Comme je vous le dis, ça,  
20 peut-être que monsieur Fleury emploie des termes  
21 qui sont encore plus clairs que les miens.

22           Il y avait le fameux exemple d'un petit  
23 hôtel, l'impact que ça pourrait avoir si on  
24 prenait cette hypothèse-là. Peut-être, cette  
25 image-là permet d'avoir une meilleure

1 compréhension de ce qu'on entend par la  
2 complexité qui vient avec ça.

3 Évidemment, ce que je viens de dire là  
4 vaut, oui, pour l'AHQ-ARQ. Mais on comprend que  
5 dans une forme ou une autre, la FCEI et  
6 également le RTIEÉ, reprennent cette  
7 recommandation-là, cette hypothèse biénergie. On  
8 va l'appeler comme ça, l'hypothèse biénergie,  
9 après vingt (20) ans.

10 Parlant de la FCEI, je parle d'une  
11 communauté d'intérêt. La FCEI considère légitime  
12 les préoccupations d'Énergir quant aux risques  
13 de voir certains clients ne pas générer de  
14 revenus sur la durée totale de l'analyse de  
15 rentabilité. Donc, on s'entend sur ce point-là.

16 Là, où on s'entend moins, c'est que la  
17 FCEI va recommander, du même souffle,  
18 premièrement, de ne pas traiter distinctement la  
19 clientèle GNT, et également de limiter les  
20 revenus pour les années vingt et un (21) à  
21 quarante (40), de l'analyse associée à l'option  
22 biénergie, ce que je viens d'expliquer, pour  
23 l'AHQ-ARQ, l'hypothèse biénergie.

24 La prémisse de la FCEI étant  
25 essentiellement qu'à ses yeux, il n'y a pas plus

1 de risques de pertes de revenus, pour les  
2 clients GNT, que pour les clients GNR ou  
3 biénergie. Ceux qu'Énergir tente d'exempter de  
4 sa proposition.

5 En tout respect pour l'intervenante,  
6 ici, on ne remet pas en question nécessairement  
7 le sérieux de la démarche, là, mais la  
8 recommandation semble reposer sur une  
9 certaine... certaines hypothèses non vérifiées  
10 en matière de coût. Monsieur Gosselin employait,  
11 je pense, les termes : la logique économique, je  
12 pense, la logique économique suffit. Comme  
13 monsieur Fleury le mentionnait à de nombreuses  
14 reprises, dont en contre-interrogatoire par le  
15 procureur de la FCEI, il y a plusieurs  
16 considérations autres que les coûts qui rentrent  
17 en ligne de compte dans les choix des clients  
18 d'Énergir, considérations qui sont inconnues  
19 d'Énergir par le fait même. Et même au niveau  
20 des coûts, ça se décline sous plusieurs  
21 facettes. Les coûts, ça peut être une  
22 contribution initiale avec des coûts  
23 d'acquisition d'équipement, ça peut être  
24 également les coûts d'opération. Monsieur Fleury  
25 le mentionne à plusieurs reprises, c'est les

1        fameux tests psychométriques. Ce qui se passe  
2        dans la tête de nos clients, on ne le sait pas.  
3        Mais ces éléments-là, autres que les coûts et je  
4        dirais même les coûts sous toutes ces facettes  
5        doit... ne sont pas nécessairement pris en  
6        considération, ici, par la FCEI.

7                Tout ça, également... puis là, je reviens  
8        parce que c'est fondamental à tout ce qu'on dit  
9        depuis le début, que le contexte de décarbonation  
10       et les contraintes présentes, mais également  
11       futures, donc ceux qu'ils visent et qui ont le GNT  
12       ne touchent pas le GNR ou la biénergie, d'où cette  
13       différenciation entre les deux, dans la proposition  
14       d'Énergir.

15                Donc, la FCEI employait le terme  
16        « raisonnement circulaire » pour décrire le  
17        raisonnement d'Énergir dans sa preuve écrite, on  
18        pourrait dire, et c'est de bonne guerre, on va  
19        dire : peut-être que le raisonnement est au mieux  
20        incomplet du côté de la FCEI et encore une fois,  
21        lorsqu'on rajoute la patte « hypothèse biénergie »,  
22        là, que monsieur Gosselin est venu ajouter ce  
23        matin, je vais réitérer, ici, mes commentaires que  
24        j'ai faits avec... pour l'AHQ-ARQ, là, sur les  
25        bémols qu'il faut apporter à cette hypothèse-là.

1                   Ceci étant dit, il n'y a pas juste du  
2 négatif, on s'entend aussi sur d'autres choses, du  
3 moins, sur le fameux engagement à consommer du GNR.  
4 Énergir le dit, se dit ouverte, bien évidemment, si  
5 la Régie le juge requis de déposer une demande de  
6 modification à la méthode pour établir les seuils  
7 relatifs à la quantité et la durée de l'engagement  
8 ferme à consommer le GNR si c'est un souhait de la  
9 Régie. Donc, s'il y a une nécessité de revenir vers  
10 vous dans un temps deux pour cet élément-là, une  
11 fois qu'on aura la décision, là, dans l'Étape D du  
12 dossier 4008, Énergir est disposé à le faire, bien  
13 évidemment, elle sera à la disposition de la Régie.

14                   Je parle très rapidement du GRAME, je  
15 comprends que nos amis du GRAME ne sont pas avec  
16 nous aujourd'hui pour l'audience. Ceci étant dit,  
17 il y a eu des commentaires écrits qui ont été  
18 déposés et on voulait quand même prendre un moment  
19 pour en aborder certains. Premièrement, les fleurs,  
20 il y a toujours les fleurs et le pot. Les fleurs,  
21 donc le GRAME considère que la position d'Énergir  
22 est un pas dans la bonne direction, considère aussi  
23 que l'exclusion, là, l'exemption au biénergie fait  
24 du sens. Par contre, le GRAME, de ce qu'on comprend  
25 aurait aimé qu'Énergir aille encore plus loin dans

1 les modifications. On va rappeler que sa  
2 proposition à Énergir, c'est qu'une étape de plus,  
3 il y en a eu certaines avant. Ça en est une, il y  
4 en aura possiblement d'autres dans l'avenir  
5 lorsqu'Énergir le jugera opportun. Et le meilleur  
6 exemple de ça, je vous dirais, c'est notre présence  
7 ici.

8 Vous savez, lorsqu'Énergir a une idée, je  
9 vous dirais une bonne idée, elle ne va pas attendre  
10 avant de venir vous voir, de vous saisir de cette  
11 proposition-là d'avoir le débat avec les  
12 intervenants. D'ailleurs, c'est pour ça qu'on a  
13 ouvert cette Phase 1 là de la cause, parce qu'il y  
14 avait, comme je le mentionnais tantôt, cette  
15 fenêtre d'opportunités tant au niveau du timing  
16 pour la mise en application, mais également d'un  
17 point de vue procédural avec une formation de cause  
18 tarifaire, d'avoir la chance d'avoir cet échange,  
19 ce débat-là avec l'ensemble des intervenants. Donc,  
20 ça sera toujours également la façon de penser  
21 d'Énergir. S'il y a une autre idée qui vient, on  
22 vous saisira de la proposition.

23 En ce qui a trait à la position du GRAME,  
24 que peut-être certaines conclusions qu'Énergir ne  
25 serait pas probante en absence de projection sur la

1 position concurrentielle des offres résidentielles.  
2 Je reviens encore et toujours sur la décision  
3 D-20223-001, la FCEI a demandé également certaines  
4 projections de la sorte, la Régie a tranché que ce  
5 n'était pas nécessaire.

6 Et je suis au paragraphe 28, au niveau du  
7 point mort tarifaire, PMT. Je ne veux pas  
8 m'étendre, mais il y a peut-être une petite  
9 incompréhension au niveau du GRAME, là, sur le  
10 fonctionnement, l'utilisation du PMT dans la  
11 méthode. En fait, sa non-utilisation, si vous  
12 voulez, dans la méthode. Monsieur Fleury l'avait  
13 mentionné brièvement également. Donc, on tenait à  
14 apporter une petite nuance, ici, mais sans plus.

15 ROEÉ, le ROEÉ recommande un premier temps  
16 que les modifications et méthodes soient  
17 considérées pour l'ensemble de la clientèle.  
18 Monsieur Finet nous disait ce matin, il l'a  
19 précisé : résidentiel, commercial, institutionnel,  
20 et ce, sans écart... sans égard, pardon, au mode de  
21 consommation.

22 Encore une fois ici je réitère. On  
23 s'entend, c'est une première modification à la  
24 méthode, elle se veut simple, elle se veut ciblée.  
25 D'autres changements pourront éventuellement être

1 proposés, si c'est nécessaire. Et il faut garder en  
2 tête aussi que GNR, biénergie, ça reste des  
3 réalités relativement nouvelles. Il y a un peu  
4 aussi du concept de laissons la chance au coureur  
5 et s'il y a un besoin de réévaluation dans le  
6 futur, ce besoin pourra être comblé par d'autres  
7 modifications. Mais en ce moment Énergir agit sur  
8 la base de ce qu'elle sait en ce moment.

9 Quant à sa seconde recommandation, le ROEÉ,  
10 là, voudrait voir réduire la période de quarante  
11 (40) ans à quinze (15) ans. En tout respect pour  
12 l'intervenant, il semble avoir une compréhension  
13 erronée, là, de la durée de vie utile des appareils  
14 qui on été utilisés par Énergir pour en arriver au  
15 calcul du vingt (20) ans, là. Il semble faire  
16 abstraction, là, de la réponse qu'Énergir a déjà  
17 donnée en DDR. En fait, l'AHQ-ARQ nous avait  
18 questionnés explicitement à ce sujet-là sur :  
19 comment faites-vous pour concilier vos données dans  
20 le dossier de la biénergie? 4169-2021, d'une part  
21 et celle dans le présent dossier et on leur a  
22 simplement expliqué : bien regardez, dans le  
23 dossier 4169 sur la biénergie, bon, il y a un  
24 ensemble... c'est un ensemble d'équipements, dont  
25 entre autres des chauffe-eau qui ont une durée de

1 vie utile de dix (10) ans, donc qui ramènent la  
2 moyenne. Parce que c'est ça que c'est une moyenne  
3 vers le bas ici. C'est essentiellement juste des  
4 fournaises. Ces fameuses bananes et les pommes de  
5 monsieur Fleury, là, pour reprendre l'exemple...  
6 l'exemple imagé. Il ne semble pas y avoir... puis  
7 le ROEE nous a posé cette question explicitement  
8 également en DDR et on a fait référence à la DDR...  
9 à la réponse donnée à l'AHQ-ARQ en DDR. Je ne vois  
10 pas dans la preuve ou dans les présentations dans  
11 le témoignage que ça a été pris en considération  
12 d'une quelconque manière. Ceci étant dit, je pense  
13 qu'il va de soi aussi et je ne pense pas que j'ai  
14 besoin de le rappeler à la formation, mais tout de  
15 même qu'il ne revient pas à la présente formation,  
16 en tout respect, de revoir ce qui a été déposé et  
17 traité en preuve dans le dossier de la biénergie.  
18 Je fais quand même... je tiens quand même à  
19 souligner parce qu'on a laissé sous-entendre que  
20 c'est une possibilité, il faut prendre les preuves  
21 telles qu'elles sont dans chacun des dossiers. Mais  
22 on vous soumet qu'on vous a expliqué pourquoi on en  
23 arrive à des... à des chiffres, des résultats  
24 quelque peut différents dans l'un et l'autre.

25 Et j'irais même un pas plus loin. Je tiens

1 à faire également la... la nuance. Il ne faut pas  
2 oublier une chose. Lorsque les intervenants - et le  
3 ROEÉ n'est pas le seul, RTIEÉ le fait également -  
4 lorsque les intervenants nous demandent de revoir  
5 des périodes, de passer de quarante (40) à quinze  
6 (15), oublions pas que le fardeau de preuve  
7 d'Énergir ici n'est pas de justifier le quarante  
8 (40) ans sur l'ensemble de la méthode. Ça, ça  
9 existe, c'est un... c'est un... c'est une réalité,  
10 ça a été décidé dans la décision D-2018-080. Le  
11 fardeau de preuve d'Énergir se limite à défendre sa  
12 proposition, qui est circonscrite, qui est bien  
13 limitée, qui porte sur une clientèle bien précise  
14 pour une durée qu'on veut ramener à vingt (20) ans,  
15 avec toutes les raisons qu'on vous a... qu'on vous  
16 a données.

17 On n'est pas là pour refaire la Phase 3 du  
18 dossier de la vision tarifaire sur la période de  
19 quarante (40) ans. Tout ça à nos yeux dépasse de  
20 beaucoup ce qu'on vous propose et le cadre d'examen  
21 de la présente Phase 1.

22 Je tenais à faire le bémol parce que c'est  
23 pas parce qu'Énergir arrive avec une proposition  
24 que tout d'un coup on... c'est une boîte, la  
25 fameuse boîte de Pandore, puis là ça rouvre, que

1 toutes modifications peuvent être mises sur la  
2 table, là. Ou du moins c'est notre prétention ici.

3 RTIEÉ, le dernier et non le moindre. Ce qui  
4 est beau là-dedans lorsqu'on est les derniers,  
5 c'est qu'on peut juste redire ce qui a été dit à  
6 d'autres lorsqu'on reprend des propositions. Donc,  
7 je vais faire ça court. J'ai parlé du quarante (40)  
8 à quinze (15) ans. Je réitère ce que je viens de  
9 dire avec le ROEÉ. Puis j'ai parlé également de  
10 l'hypothèse biénergie, là, prendre pour acquis  
11 qu'éventuellement tous les clients seront... les  
12 clients seront en biénergie. Je redis ce que j'ai  
13 dit avec l'AHQ-ARQ, ce que j'ai dit également avec  
14 la FCEI.

15 Donc, pour toutes ces raisons, Énergir  
16 demanderais respectueusement à la Régie de ne pas  
17 donner suite aux recommandations des intervenants  
18 et personnes intéressées, pour faire la nuance, il  
19 y a certaines personnes intéressées plutôt  
20 qu'intervenants dans la présente phase, et  
21 d'approuver sa proposition comme présentée et  
22 formulée.

23 Ce qui ferait en sorte que je passerais au  
24 deuxième sujet. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu  
25 hier matin, qui a un titre très long, je vais me

1           contenter de l'appeler « Le suivi du paragraphe 194  
2           de la décision D-2022-098 ». Donc, les garanties  
3           additionnelles, pour faire ça court.

4           Au paragraphe 39 de mon plan, je remets le  
5           suivi en tant que tel parce que je pense que c'est  
6           important. J'ai souligné certains passages, le  
7           suivi qui nous est demandé, parce qu'il faut  
8           ramener à... à c'est quoi le carré de sable. C'est  
9           quoi qui a été demandé à Énergir et surtout quels  
10          projets sont visés?

11          On parle de projets supérieurs au seuil.  
12          Et quand on dit « seuil », ici, on parle du  
13          fameux quatre millions de dollars (4 M\$), là. Le  
14          mot « seuil » va revenir souvent, mais il y a le  
15          « supérieur au seuil », c'est le quatre millions  
16          (4M \$) et le « seuil minimal de rentabilité »,  
17          c'est l'IP d'un point zéro (1,0).

18          Je sais que je parle à un public averti,  
19          mais des fois, à force de dire le mot « seuil »,  
20          on va s'entendre de quoi on parle. Mais  
21          « supérieur au seuil », donc quatre millions  
22          (4 M\$) et plus. Et on parle, également, des  
23          projets qui seraient en bas de l'IP, de l'indice  
24          de profitabilité d'un point zéro (1,0). C'est ça  
25          qui est visé par le suivi.



1 deux qui l'appuient, la propo... Bien, en fait,  
2 la position d'Énergir, l'AHQ-ARQ et le RTIEÉ.  
3 Deux intervenants qui sont restés silencieux sur  
4 le sujet, la FCEI et le GRAME. Et, finalement,  
5 deux qui s'y opposent, l'ACEFQ et le ROEÉ, comme  
6 je l'ai mentionné.

7 C'est bon de rappeler d'où ça vient ce  
8 suivi-là ou, du moins, qu'est-ce qui l'a...  
9 L'élément déclencheur, ce qui l'a initié, c'est  
10 le projet d'extension de réseau Saint-Rémi,  
11 Sainte-Clothilde.

12 Il faut savoir, par contre, que la  
13 situation de ce projet-là était bien  
14 particulière. Et que, depuis, Énergir a modifié  
15 ses pratiques d'évaluation des projets. Ce qui  
16 fait en sorte qu'à chaque fois qu'il y a un  
17 dépôt, on s'assure, chez Énergir, que le seuil  
18 minimal de rentabilité, le un point zéro (1,0),  
19 là, est rencontré, dès le dépôt de la demande  
20 d'approbation.

21 En fait, depuis les quatre dernières  
22 années et demie, ou environ, là, depuis la  
23 décision D-2018-080, aucun autre projet que  
24 celui de Saint-Rémi, Sainte-Clothilde, a été  
25 déposé en bas du un point zéro (1,0) d'IP.

1 Et Énergir, comme on l'a mentionné en  
2 preuve, n'anticipe pas déposer des projets  
3 d'extension de réseau qui ne rencontreraient pas  
4 ce seuil minimal de rentabilité. Ce qu'on vous  
5 dit, essentiellement, c'est que l'exception,  
6 parce que c'est ça que c'est, l'exception de  
7 Saint-Rémi, Sainte-Clothilde, qui ne se  
8 reproduira plus, ou du moins qu'Énergir anticipe  
9 qu'elle ne se reproduira plus, ne doit pas  
10 dicter la règle et devenir la règle.

11 En fait, « dicter » était le bon mot. Ne  
12 peut pas dicter la règle pour ce qui devrait  
13 être appliqué en matière de garantie  
14 additionnelle.

15 On vous a parlé, aussi, des aides  
16 financières gouvernementales. On a dit beaucoup  
17 de choses sur ce qu'on tentait de faire avec  
18 cette donnée. En fait, c'était plus de mettre en  
19 contexte, de venir, de donner une certaine  
20 saveur au contexte dans lequel Énergir évolue,  
21 qui dit moins d'aide financière gouvernementale,  
22 par la force des choses.

23 C'est purement une logique, là. Moins  
24 d'aide, moins de gros projets. Moins de gros  
25 projets, moins de projets en haut du quatre

1 millions de dollars (4 M\$). Donc, moins de  
2 projets qui tombent dans le suivi visé, ici, là.  
3 C'était l'objectif derrière cette donnée-là qui  
4 vous a été soumise par Énergir.

5 Énergir vous soumettait, aussi, de disposer  
6 de tous les outils réglementaires suffisants pour  
7 faire face aux risques financiers que posent  
8 certains projets, sans que d'autres garanties  
9 additionnelles soient prévues, en amont, pour le  
10 moment.

11 Énergir, lorsqu'elle va le juger opportun,  
12 elle va le faire à bon escient, elle va utiliser  
13 ses leviers existants. Ce qu'elle demande, par  
14 contre, c'est d'avoir une certaine flexibilité et  
15 surtout de lui faire confiance.

16 Lui faire confiance, parce qu'elle va  
17 continuer, comme elle l'a toujours fait, d'agir  
18 de manière prudente, de manière diligente, dans  
19 l'intérêt de la clientèle réglementée. Et ça, ça  
20 inclut, par exemple, des modifications  
21 potentielles aux CST. Énergir n'en propose pas,  
22 parce qu'elle ne juge pas ça requis, entre  
23 autres, par exemple, avec l'OMA. C'est une chose  
24 qui a été soulevée, entre autres, par l'ACEFQ.

25 Même chose avec les garanties financières

1            additionnelles avec des tiers volontaires. Lorsque  
2            c'est possible, lorsque c'est pertinent, Énergir va  
3            tenter de saisir les opportunités pour aller en  
4            chercher.

5            Le ROEÉ fait un pas de plus. Il aimerait  
6            qu'on en propose systématiquement. Je vous  
7            dirais, en tout respect pour l'intervenant, on  
8            tombe un peu, ici, dans de la microgestion. Sans  
9            compter le fait, et c'est monsieur Finet qui le  
10           reconnaissait, lui-même, ce matin, que ça n'a  
11           aucune valeur contraignante, dans le sens où  
12           c'est bien beau proposer, mais pour signer des  
13           contrats, il faut être deux pour danser, donc la  
14           suite resterait des négociations. Donc, ça a peu  
15           de... ça a peu d'impact concret, tout ça.  
16           Surtout que c'est un outil parmi tant d'autres  
17           qui doit être évalué au cas par cas en fonction  
18           de la réalité de chacun des projets.

19           Donc, en regard de ce qui précède et  
20           surtout, et là, je le souligne en tout respect pour  
21           l'ordonnance qui a été rendue initialement par la  
22           Régie, il serait possible, ici, d'arguer qu'au  
23           regard du contexte, le suivi à l'étude est devenu  
24           caduc. Et je dis « caduc » sous le sens de « qu'il  
25           n'est plus pertinent ni requis d'y répondre par des

1 propositions de garanties additionnelles ». Ce  
2 n'est pas qu'Énergir refuse de répondre au suivi,  
3 mais face à la situation en présence qu'elle vous  
4 soumet, c'est que ce n'est pas ou ce n'est plus  
5 nécessaire, selon elle, d'aller de l'avant avec des  
6 critères de garanties additionnelles.

7           Donc, si je peux résumer la position par  
8 rapport à ce suivi-là, on vous soumet que la  
9 rentabilité d'un projet d'extension de réseau  
10 supérieur au seuil doit rester à... et  
11 l'appréciation, en fait, du risque financier que le  
12 projet pose à moyen, long terme devrait faire  
13 l'objet d'une étude au cas par cas et surtout doit  
14 être fait dans le cadre de l'examen du projet par  
15 la Régie.

16           Comme je disais tantôt, des projets au-  
17 dessus du seuil, ça amène l'approbation au  
18 préalable et cette approbation au préalable, c'est  
19 le rempart de protection réglementaire. Donc, si le  
20 but, par l'intégration de garanties additionnelles,  
21 c'était de protéger la clientèle réglementée, si  
22 vous voulez, bien le simple fait qu'il y a une  
23 approbation au préalable requise fait en sorte  
24 qu'il y a cette protection-là. Énergir va être  
25 appelée à vous présenter le projet, à le justifier.

1 S'il y a des Intervenants qui veulent y participer,  
2 ils pourront déposer des demandes d'intervention et  
3 s'ils sont reconnus, ils pourront même poser des  
4 questions autour de ça. Énergir pourra répondre aux  
5 différents questionnements de la Régie et des  
6 Intervenants. Mais de prévoir en amont certaines  
7 caractéristiques que... partie de certains critères  
8 de garantie additionnelle, Énergir ne le juge pas  
9 nécessaire et requis dans les circonstances.

10 Donc, je demanderais respectueusement à la  
11 Régie de ne pas donner suite aux recommandations de  
12 l'ACEFQ et du ROÉÉ. Donc, de prendre acte dudit  
13 suivi et de s'en déclarer satisfaite.

14 Donc, quant au reste, on s'en remet à la  
15 preuve documentaire, la preuve testimoniale qui est  
16 au dossier, entre autres, également, les réponses  
17 aux demandes de renseignement et c'est ce qui  
18 mettrait fin à mes représentations. Bien  
19 évidemment, je reste disponible pour répondre à vos  
20 questions s'il y en a.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Locas. Maître Rozon?

23 Me LOUISE ROZON :

24 En fait, je veux juste être bien certaine d'avoir  
25 compris ce que vous nous avez mentionné en ce qui a

1 trait à l'urgence. Vous nous dites : écoutez, si la  
2 Régie est en mesure d'approuver notre demande,  
3 bien, on souhaiterait avoir une décision dans les  
4 meilleurs délais afin que le tout puisse entrer en  
5 vigueur le premier (1er) avril deux mille vingt-  
6 trois (2023) ou le premier (1er) mars, là, vous me  
7 corrigerez. Par contre, si on juge à propos d'y  
8 apporter des modifications, il serait préférable de  
9 prendre le temps de regarder les impacts de ces  
10 modifications-là et là, on parlerait d'une entrée  
11 en vigueur au premier (1er) décembre deux mille  
12 vingt-trois (2023). Est-ce que j'ai bien compris?

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Oui. Bien, j'apporterai la nuance... C'est sûr, la  
15 demande d'Énergir telle que déposée, je vous  
16 dirais, c'est sûr qu'on reste dans le cadre du  
17 quinze (15) février, décision premier (1er) mars,  
18 ça, c'est le meilleur des scénarios, premier (1er)  
19 mars mise en application. Face à... de ce que je  
20 comprends, il y a peut-être des enjeux de temps,  
21 c'est compréhensible, là, il y a des trucs... il y  
22 a une décision à rédiger, il y a un délibéré à  
23 avoir. Nous, on dit : si c'est tel que tel, s'il  
24 n'y a pas de modifications à ce qu'on propose, oui,  
25 effectivement, on peut attendre un mois de plus,

1 parce que vous comprenez que nos équipes sont  
2 prêtes à mettre en application ce qu'on a proposé,  
3 t'sais. Je ne veux pas aller dans le détail  
4 opérationnel, mais je comprends qu'il y a des  
5 modifications informatiques à apporter. Donc, si  
6 c'est tel que tel, on va chercher un mois de plus,  
7 la décision mi-mars pour une mise en vigueur  
8 premier (1er) avril.

9 Si par contre, on dévie de beaucoup de ce  
10 qu'on propose, c'est là que ça devient compliqué  
11 parce qu'on aura... d'un point de vue opérationnel,  
12 il va falloir repenser à ce que ça prend pour le  
13 mettre en application. Ce qui fait qu'on risque de  
14 passer à côté de cette fenêtre de début printemps  
15 pour être prêt pour la saison haute des ventes et  
16 là, on devrait plutôt attendre le premier (1er)  
17 décembre. Parce que mettre en application des  
18 modifications à la méthode au courant du printemps  
19 ou encore au courant de l'été ou de l'automne, de  
20 ma compréhension, de ce qu'on m'explique, là, ce  
21 n'est pas viable, là. D'où le fait  
22 qu'habituellement, c'est au premier (1er) décembre.  
23 Donc, ce n'est pas tant pour s'en reparler. Oui,  
24 peut-être qu'il pourrait y avoir des discussions,  
25 là, tout dépendant de l'ampleur, parce que

1           supposons que je veux rien prendre pour acquis,  
2           mais s'il y avait une décision qui allait dans un  
3           autre sens, mais c'est surtout parce qu'on  
4           passerait à côté de la fenêtre d'opportunité.

5           Me LOUISE ROZON :

6           D'accord. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

7           Me VINCENT LOCAS :

8           Ça fait plaisir.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Moi, je n'ai pas de questions.

11          Me VINCENT LOCAS :

12          Donc, je vais vous dire merci et peut-être à tout à  
13          l'heure si réplique il y a.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          C'est ça. Bien, je vous remercie beaucoup.

16          Me VINCENT LOCAS :

17          Merci beaucoup.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          On passerait aux argumentations des intervenants à  
20          commencer par celle de l'ACEFQ. Maître Sicard.

21          PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

22          Bonjour. Vous remarquerez, je n'ai pas mis mes...

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Écouteurs.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 ... oreilles, parce que c'est très inconfortable si  
3 je veux suivre les papiers. Par contre, si je  
4 déplace des papiers, ça nuit au sténographe, ça  
5 nuit à bien entendre. Je vais quand même être  
6 relativement brève. Je vous ai envoyé un beau  
7 document écrit...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Sicard, je m'excuse de vous interrompre.  
10 Mais étant donné que vous n'avez pas vos écouteurs,  
11 vous n'avez pas non plus votre micro, on vous  
12 entend un peu moins bien qu'hier. Si vous pouvez...  
13 Bon, là, ça va être réglé, mais c'est votre  
14 inconfort qui...

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Alors ça va?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 C'est aussi bien qu'hier?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, c'est bien.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 J'ai déposé une argumentation tout à l'heure. Je  
25 vais vous laisser en prendre connaissance. Je n'ai

1 pas l'intention de suivre paragraphe par paragraphe  
2 et de vous la résumer. Ce n'est pas mon habitude.  
3 Je pense que vous êtes pas mal tous au courant de  
4 ça. Par contre...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Sicard, je m'excuse de vous interrompre  
7 encore une fois. On vous entend plus clairement,  
8 là, mais pas aussi fort qu'hier. Puisqu'on ne veut  
9 pas manquer votre message, je vous le dis tout de  
10 suite. Est-ce que c'est possible peut-être  
11 d'approcher votre micro?

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Il y a quelque chose qui semble... Attendez! C'est  
14 comme si le micro n'était pas connecté.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est comme si votre micro n'était pas branché. Là,  
17 on vous entend très bien.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Est-ce que là c'est mieux?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. C'est beaucoup mieux.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Bon. Alors, s'il y a un autre problème, vous me le  
24 laisserez savoir parce qu'il y a un autre petit  
25 contrôle. Je ne suis pas très... dinosaure au

1 niveau de la technologie. Voilà! Je m'excuse.

2           Donc, vous avez une plaidoirie écrite. Puis  
3 je vais vous résumer ça et vous soulever certains  
4 points. Est-ce que ça va, Maître Turmel?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 O.K. Donc, contrairement, on a deux enjeux  
9 principaux dans ce dossier-ci. Contrairement à mon  
10 collègue, j'ai commencé par... j'ai suivi en fait  
11 l'ordre de la présentation d'audience. Donc, il y a  
12 la proposition d'Énergir en suivi des paragraphes  
13 193 et 194 de la D-2022-098. Je commencerais par  
14 vous dire que cette décision-là, elle est claire.  
15 Il n'y a pas eu de demande de révision. Et elle  
16 avait pour but quand la Régie a rendu cette  
17 décision de s'assurer qu'il y aurait des  
18 caractéristiques pour mitiger les impacts en cas de  
19 non-rentabilité et d'essayer de prévoir ce qui  
20 allait se produire.

21           Mon collègue dans son argumentation vient  
22 de vous dire, oui, mais ça ne s'appliquera plus  
23 parce qu'on n'ira plus chercher des projets dont  
24 l'IP serait au-delà du seuil de un point zéro. Mais  
25 en même temps, on vous dit, oui mais s'il y en

1           avait, on va les présenter, puis la Régie rendra sa  
2           décision au cas par cas.

3                        Les décisions de la Régie doivent suivre  
4           quand même une certaine stabilité. Je vais vous  
5           inciter à, d'abord les articles, parce qu'il y a  
6           une obligation théoriquement de desservir. La seule  
7           dérogation qu'il peut y avoir à l'obligation de  
8           desservir, on la retrouve à l'article 79 qui dit  
9           que :

10                            La Régie peut, à la demande d'un  
11                            consommateur ou d'un distributeur de  
12                            gaz naturel, dispenser ce dernier de  
13                            donner suite à une demande faite en  
14                            vertu des articles 77 ou 78 si elle  
15                            est d'avis, notamment, que l'intérêt  
16                            public le requiert ou que les coûts  
17                            inhérents au service demandé ne seront  
18                            pas supportés par ce consommateur.

19           Et c'est pour ça qu'on a les études de rentabilité.  
20           Et c'est là que vous rendez votre décision. Donc,  
21           d'avoir des caractéristiques stables d'un projet à  
22           l'autre établies dans le temps, c'est ce que la  
23           Régie cherchait pour ses projets qui sont à la  
24           marge ou pourraient être problématiques par rapport  
25           au IP d'un point zéro (1.0).

1                   Alors, ce que vous a présenté Énergir,  
2 c'est finalement une demande de tout laisser un peu  
3 à sa discrétion, et moi je vous soumetts que dans le  
4 contexte et pour la protection de tous les  
5 consommateurs présents, mais aussi futurs de gaz  
6 naturel, quelle qu'en soit la source, vous devriez  
7 aller chercher et demander des caractéristiques.

8                   Puis j'ai fait référence à différentes  
9 décisions et je vais vous inviter à lire et donc à  
10 conclure qu'on ne peut pas accepter... vous ne  
11 devriez pas accepter la proposition d'Énergir telle  
12 qu'elle est faite en lui réservant une discrétion  
13 totale et en donnant aux différents bancs qui  
14 pourraient éventuellement étudier ces projets-là le  
15 fardeau...

16                   Parce que si vous procédez comme vous le  
17 propose Énergir, là, on est en période où on  
18 cherche l'allégement réglementaire, bien, il n'y en  
19 a pas là d'allégement réglementaire puisque chaque  
20 demande, chaque formation qui va étudier une  
21 demande va devoir aller chercher ses  
22 caractéristiques supplémentaires, ce ne seront pas  
23 nécessairement les mêmes d'un dossier à l'autre et  
24 elle n'aura pas une base solide pour étudier et  
25 voir si la méthodologie et les caractéristiques de

1 rentabilité ont bien été appliquées.

2 Et moi, je vous soumetts que c'est ma  
3 compréhension de ce que cherchait la Régie dans la  
4 décision 2018-080 et c'est ce que vous devriez  
5 continuer de rechercher, donc demander... On vous  
6 a... Je vous ai suggéré... Je ne vous en fais pas  
7 de proposition directe, mais au paragraphe 17 de  
8 l'argumentation, là, je vous suggère quelques  
9 pistes d'éléments que vous pourriez demander ou  
10 réclamer et je vous recommanderais de le faire.

11 Pour ce qui est de la proposition de  
12 modification à la méthode d'évaluation de la  
13 rentabilité des petits bâtiments, évidemment, vous  
14 allez pouvoir me lire et vous allez... notre  
15 position est pas mal loin et étrangère à ce que  
16 demande Énergir.

17 Maître Rozon, vous avez souligné, et vous  
18 avez raison d'une certaine façon, que la  
19 proposition d'Énergir consistait en un petit pas.  
20 Sauf que dans le contexte actuel... Et je vous  
21 réfère dans mon argumentation à des choses que la  
22 Régie a dites en deux mille dix-huit (2018) dans sa  
23 décision D-2018-080 également, à partir des  
24 paragraphes 47, où elle constatait dans cette  
25 décision déjà, en deux mille dix-huit (2018), un

1 effritement de la demande de gaz naturel. Elle  
2 constatait les changements climatiques et cette  
3 évolution. Et tout ça s'est réalisé, mais c'est  
4 encore pire.

5 Et la Ville de Montréal, là, il faut  
6 comprendre une chose, avec ses projets de  
7 réglementation, il faut la prendre au sérieux. Je  
8 vous rappellerais que quand elle a parlé il y a  
9 quelques années d'abolir les foyers au bois, il y a  
10 beaucoup de gens qui tenaient beaucoup à leur foyer  
11 au bois dans leur maison, mes parents en étaient,  
12 et le règlement a été annoncé quelques années à  
13 l'avance, il y a eu des suivis et tout le monde a  
14 dû mettre fin à son foyer au bois.

15 Ça a été unanime que non seulement il n'y  
16 avait plus de nouvelles installations deux années  
17 avant la fin des foyers existants, mais le jour où  
18 il a dû y avoir fin des foyers existants, il y a eu  
19 fin des foyers existants. Et à moins d'un  
20 changement très important dans la mentalité de  
21 l'administration de la Ville de Montréal, elle est  
22 bien alignée pour continuer dans sa lancée et je  
23 crains ou j'espère, selon qu'on se met dans les  
24 pieds des consommateurs qui sont captifs du gaz  
25 naturel au niveau résidentiel ou dans les

1 pantoufles des environmentalistes, ça va se  
2 réaliser. Alors peut-être que ça prendra un an,  
3 deux ans ou cinq ans de plus que la cible de deux  
4 mille quarante (2040), mais c'est demain deux mille  
5 quarante (2040) et ça va se réaliser.

6           Donc, il faut faire très attention parce  
7 que le marché d'Énergir c'est principalement  
8 Montréal. Si Montréal change la donne, la demande  
9 de gaz naturel d'Énergir va péricliter. Sa  
10 clientèle va disparaître. Donc, de regarder ce  
11 petit pas c'est comme de... dans le contexte  
12 actuel, là, où tout s'est aggravé depuis deux mille  
13 dix-huit (2018) par rapport à l'effritement  
14 probable, on doit... auquel on doit s'attendre de  
15 la clientèle, bien faire un petit pas ce serait  
16 comme mettre un « band aid », là, sur une  
17 hémorragie qui s'en vient, là, puis elle s'en vient  
18 demain, cette hémorragie-là. Puis de mettre un  
19 petit « band aid » ça peut peut-être juste... parce  
20 qu'on a aussi mentionné, là, nous, on est là  
21 aujourd'hui, mais dans vingt (20) ans on ne sera  
22 plus là, mais il faut quand même... on a tous notre  
23 responsabilité, là, de voir à protéger les  
24 clientèles qui vont être là dans vingt (20) ans.

25           C'est le rôle de la Régie, puis je pense

1 que c'est le rôle des intervenants aussi de  
2 défendre les intérêts de la clientèle à long terme.  
3 Et cette clientèle-là va être mal prise si... parce  
4 qu'en faisant un petit pas on peut peut-être se  
5 conforter puis se dire : bon, on a fait le petit  
6 pas, alors on va attendre. Vous allez faire des  
7 demandes à Énergir et lui dire : non, on veut que  
8 vous déposiez des... des nouvelles caractéristiques  
9 pour l'évaluation de rentabilité, pour les  
10 amortissements, tout... tout le « package »...  
11 le... toute la confection de la planification à  
12 plus long terme doit être faite. Et d'avoir fait ce  
13 petit pas ne peut possiblement que retarder le  
14 reste. On est dedans, on le regarde aujourd'hui.

15 Énergir ne nie pas qu'il y a un risque  
16 sérieux pour le GNT à l'horizon vingt (20) ans, ça  
17 c'est leur position, mais vous devez regarder le  
18 fait qu'il y a un risque sérieux pour toutes les  
19 sources de gaz naturel, que ce soit... et tous les  
20 usages, que ce soit du GNR qui, dans certains cas,  
21 n'est pas tout à fait décarboné, et pour la  
22 biénergie. Parce que vous savez, dans le document  
23 qu'ils ont déposé, l'engagement 1, ils nous disent:  
24 biénergie, c'est écrit dans le document « ça doit  
25 pour douze (12) ans être du gaz de source

1 renouvelable ». Bien quand j'ai posé les questions  
2 en interrogatoire on m'a répondu : « La biénergie  
3 ça peut être du GNT, comme ça peut être du GNR. Il  
4 y a les deux ».

5 Alors déjà là il y a des contradictions  
6 qu'il va falloir asseoir et dans ce contexte-là, si  
7 vous vouliez - et c'est pas ce qu'on recherche, là  
8 - si vous vouliez faire un petit pas, la seule  
9 façon dont vous pouvez faire ce petit pas c'est de  
10 tout mettre, tout ramener à vingt (20) ans, pour  
11 toutes les sources et tous les volumes. Pas juste  
12 les petits volumes qui vous sont proposés dans le  
13 présent dossier pour du GNT, mais toutes les  
14 sources, tous les volumes.

15 Mais idéalement, vous devriez prendre... et  
16 c'est là que monsieur Blain vous a invités à  
17 communiquer avec le gouvernement, parce qu'il y a  
18 quand même une obligation de desservir, donc qui se  
19 module en vertu de la rentabilité, mais le  
20 gouvernement a le pouvoir de changer la loi et il  
21 pourrait limiter donc, de par la loi, l'obligation  
22 de desservir de façon un peu plus claire. Mais en  
23 attendant qu'il le fasse, vous devriez adopter des  
24 caractéristiques tellement fermes et  
25 intransigeantes que lorsqu'on veut étendre le

1 réseau... je ne vous parle pas... pour le  
2 densifier, vingt (20) ans, étude de rentabilité  
3 pour le moment pourrait aller.

4 Mais si on désire étendre le réseau,  
5 ajouter plus loin, bien à ce moment... il faut  
6 vraiment restreindre parce que les chances sont que  
7 ce ne sera pas rentable, à terme, et que  
8 certainement pas sur quarante (40) ans, et qu'il y  
9 a des trop gros risques pour la clientèle.

10 Et à moins qu'Énergir vous trouve une  
11 solution magique pour sa survie et la distribution  
12 de volumes équivalents à ce qui se distribue,  
13 aujourd'hui, on fait face à un très grand risque de  
14 spirale tarifaire.

15 Il y a quelques années, dans un dossier,  
16 Hydro-Québec nous en parlait... Ce n'est pas Hydro-  
17 Québec qui y fait face, c'est Énergir. Et les  
18 coûts, tant du GNR que du GNT, vont continuer  
19 d'augmenter.

20 Mais ceux du GNR vont toujours, à un  
21 horizon de vingt (20) ans, comme vous l'a souligné  
22 monsieur Blain, être beaucoup plus élevés que ceux  
23 du GNT, fort probablement.

24 Alors, c'est dans cette optique-là qu'on  
25 vous demande de refuser la proposition d'Énergir,

1 telle qu'elle vous est présentée. Ce qui ne vous  
2 empêche pas de la modifier, et ce qui ne vous  
3 empêche pas de demander à Énergir de poursuivre ses  
4 études sur qu'est-ce qui va arriver dans vingt (20)  
5 ans pour les différents...

6 Faire des prévisions, c'est à ça que ça  
7 sert, réalistes, études à l'appui, sur : Est-ce que  
8 les clients vont rester à tel prix ou à tel autre  
9 prix, pour telle, telle.

10 Et est-ce que, comment est-ce qu'ils  
11 peuvent s'assurer, par exemple, que la biénergie va  
12 rester compétitive avec l'électricité, ou le GNR  
13 avec l'électricité?

14 Parce que, déjà, en vingt, vingt-deux  
15 (2022), on nous disait que le GNR était compétitif,  
16 mais avec le coût de l'électricité à la marge,  
17 c'est-à-dire juste en prenant en considération les  
18 futurs approvisionnements d'électricité, et non pas  
19 en prenant le tarif d'électricité.

20 Quand on regarde le tarif du GNR, on  
21 regarde juste le prix du GNR. On ne regarde pas le  
22 prix du GNR à la marge, là. C'est ce que le client  
23 doit payer. L'électricité, c'est ce que le client  
24 doit payer. C'est avec ça qu'on doit comparer et  
25 non pas avec le coût à la marge de l'électricité,

1 quand on parle du client et de sa fidélité.

2 Alors, laissez-moi juste vérifier. Non, je  
3 pense qu'avec ce que je vous ai écrit, ça complète  
4 ce que j'ai à vous dire. Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Sicard. Maître Turmel, est-ce que  
7 vous auriez des questions?

8 Me SIMON TURMEL :

9 Non, merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Rozon?

12 Me LOUISE ROZON :

13 Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bien, écoutez...

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 O.K.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... moi, j'aimerais juste confirmer...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Oui?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... ma compréhension, là. Donc, je comprends que  
24 la recommandation principale, c'est d'initier  
25 une réflexion sur la méthode existante

1 d'évaluation des...

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Des ajouts au réseau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, des ajouts au réseau. Ça, je comprends que  
6 c'est votre...

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Rapidement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... recommandation principale. Mais je vous ai  
11 entendu dire : « Mais dans l'intervalle », à  
12 tout le moins calculé sur vingt (20) ans? Est-ce  
13 que j'ai bien compris?

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Bien, c'est que le banc a posé des questions et  
16 a fait des réflexions sur... Et, entre autres, a  
17 posé la question à monsieur Blain, là : « Est-ce  
18 que d'accepter la proposition d'Énergir, ça ne  
19 serait pas un petit pas, dans la bonne  
20 direction, acceptable? »

21 C'est un petit pas qui serait  
22 acceptable, si vous décidez que vous ne voulez  
23 pas regarder l'opportunité de changer la façon  
24 d'évaluer les extensions de réseau.

25 Autrement, ce que je vous dirais : Bien,

1           envoyez le message à Énergir. Vous allez  
2           examiner les extensions de réseau, à court  
3           terme. Ralentissez vos extensions de réseau, en  
4           attendant.

5                        Pour ce qui est de la densification du  
6           réseau, tout ce qui identifie le réseau, quelque  
7           soit la source, devrait être évalué sur la base  
8           d'une rentabilité de vingt (20) ans, et non pas  
9           quarante (40) ans.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Pour les clientèles visées?

12          Me HÉLÈNE SICARD :

13          Euh... non. Moi, je... Tous volumes confondus.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Ah, pour l'ensemble, parfait.

16          Me HÉLÈNE SICARD :

17          Tout ce qu'on vous suggère, c'est tout volume  
18          confondu, parce qu'on s'en va vers un mur...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Oui, mais dans l'intervalle?

21          Me HÉLÈNE SICARD :

22          ... selon l'ACEFQ. Et donc, en attendant qu'on  
23          regarde tout, vous mettez... excusez mon  
24          anglais, vous mettez les « brakes »...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Hum, hum

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 ... sur l'extension de réseau. Et vous  
5 ralentissez... pas l'extension, là, mais le... à  
6 l'intérieur du même réseau les nouveaux  
7 branchements, les nouveaux... le développement  
8 intérieur, à l'intérieur du réseau.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci de cette précision. Je comprends  
11 bien.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 O.K. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça conclut. Je vous remercie beaucoup, Maître  
16 Sicard.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Oui, ça conclut.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Cadrin.

21 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

22 Oui. J'ai réussi à tout allumer, je pense. Vous  
23 entendez bien, j'espère?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, ça va très bien.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Super! Il n'y a pas d'erreur, il n'y a pas  
3 d'argumentation écrite qui a été déposée au SDÉ.  
4 J'ai l'intention simplement de vous commenter  
5 quelques éléments compte tenu de la preuve qui a  
6 été présentée. Et je comprends que d'autres  
7 intervenants par la suite de nous sont venus  
8 représenter essentiellement la même position que  
9 nous. Alors, je comprends que vous l'avez compris.  
10 Et vous aurez à décider dessus. Mais peut-être pour  
11 répondre à certains arguments qui ont été soulevés  
12 ou certains éléments qui ont été soulevés, je vais  
13 donc y aller de façon un peu ponctuelle ou, comme  
14 on dit, en rafale pour répondre à certains des  
15 éléments qui ont été soulevés en cours de route.

16 La première des choses, dans les  
17 discussions que vous avez eues avec monsieur  
18 Raymond, puis je pense que la question venait de  
19 vous, Madame la Présidente, vous parliez d'un  
20 extrême à l'autre, et la discussion se faisait là.  
21 Puis après ça, on a parlé de petits pas ensemble,  
22 et caetera.

23 Évidemment, selon nous, la position qui a  
24 été prise par Énergir est extrême, ce qu'on a  
25 appelé pessimiste, dans le fond. Dans le fond, tout

1 le monde s'en va. Personne va consommer du gaz,  
2 ceux qui sont dans le GNT, dans le cas 1 qu'on va  
3 appeler, donc ceux qui sont GNT (gaz naturel  
4 traditionnel) vont tous s'en aller vers autre chose  
5 que du gaz. Ils vont sortir de la franchise, pour  
6 utiliser l'expression qu'on a utilisée à la fin  
7 pour l'expliquer correctement.

8 Nous, on vous dit que ce n'est pas... c'est  
9 un cas extrême. C'est le pire scénario qui pourrait  
10 exister. Et il n'y a pas de raison de penser même  
11 qu'il pourrait arriver. Mais il y a plusieurs  
12 autres options qui vont arriver, puis on pourra en  
13 discuter dans quelques instants.

14 Par contre, le cas de la biénergie, alors  
15 que ces gens-là, ces consommateurs de gaz naturel  
16 traditionnel passent à la biénergie est selon nous  
17 pas du tout un extrême. L'extrême, ce serait de  
18 dire que tout le monde va rester des clients à cent  
19 pour cent du volume, du même volume que la veille.  
20 Donc, ils vont toujours consommer du gaz naturel de  
21 franchise, qu'il soit GNR, rendu là parce que la  
22 régulation l'oblige, ou autrement. Mais ils vont  
23 consommer exactement les mêmes volumes que la  
24 veille. Donc, pendant les premières vingt (20)  
25 années, il a consommé X, il va consommer la même

1 chose dans le futur. Ça, c'est une position  
2 extrême. Ça, c'est l'autre extrême.

3 Ce que nous vous suggérons, c'est une  
4 position beaucoup plus balancée, qui est celle de  
5 la biénergie. Il y a donc une réduction  
6 significative des volumes consommés de gaz naturel  
7 à compter de l'année deux mille vingt et un (2021).  
8 Et pourquoi on considère que c'est une position qui  
9 est bien balancée? Parce qu'elle est cohérente avec  
10 l'autre dossier 4169 dans lequel on discute de la  
11 biénergie comme étant la chose à faire pour le  
12 Québec en entier pour des décennies à venir. On y  
13 viendra dans quelques instants.

14 Alors, le choix est, un, logique avec le  
15 discours d'Énergir et celui d'Hydro-Québec, soit  
16 dit en passant, et j'aurai tendance à ajouter celui  
17 d'un décret gouvernemental qui le dit et qui nous  
18 demande d'aller vers ça. C'est clair, on l'a déjà  
19 mentionné, ça ne vise pas tout déjà la biénergie,  
20 ça va de soi. La biénergie va viser principalement  
21 le chauffage. Les gains sont là. Parce qu'on parle  
22 évidemment d'alléger la demande en électricité à la  
23 pointe hivernale. Donc, s'il ne fait pas froid,  
24 c'est plus ou moins pertinent pour l'instant. Mais  
25 c'est ça qu'on veut gérer d'abord et avant tout. On

1 verra tantôt l'augmentation de la consommation des  
2 Québécois dans le futur. Ça sera peut-être d'autres  
3 enjeux qu'on discutera plus tard.

4 Alors, pour l'instant, et à l'heure où on  
5 se parle, avec respect, on ne voit même pas comment  
6 on peut proposer la solution qu'il n'y aura plus de  
7 gaz naturel vendu à ces clients-là. C'est comme  
8 l'inverse de ce qui est dit dans le dossier, juste  
9 à côté, où on dit, tout le monde va être à la  
10 biénergie, tout le monde devrait aller à la  
11 biénergie, ne serait-ce que pour le chauffage. Et  
12 ça vaut autant pour les bâtiments déjà existants  
13 que pour les bâtiments nouveaux qu'on va construire  
14 qui ont aussi accès à la biénergie. Or, il y a des  
15 nouveaux clients qui vont se présenter, qui vont y  
16 avoir accès à cette biénergie-là, qui décideront  
17 dès le départ d'aller à la biénergie.

18 D'ailleurs, dans notre dossier ici, et là  
19 c'est cohérent, on nous dit, du côté d'Énergir,  
20 qu'on va vendre de la biénergie dès le départ.  
21 C'est sûr qu'on va essayer de vendre du GNR aussi.  
22 Mais, ça, c'est un petit peu plus difficile à  
23 vendre, là. C'est essentiellement vous dire, est-ce  
24 que votre conscience environnementale vous amène à  
25 un niveau où vous voulez payer plus cher pour la

1 molécule de gaz? C'est quelque chose qui est peut-  
2 être moins facile à vendre. Mais la biénergie il y  
3 a des intérêts, il y a des avantages à ça. Puis on  
4 ne rentrera pas dans le dossier 4169.

5 On a même mis en place une certaine  
6 assurance qu'il y a une contribution GES qui va  
7 être payée par le Distributeur électrique au  
8 Distributeur gazier pour le compenser des pertes de  
9 volumes qu'il va y avoir à ce niveau-là. Donc, même  
10 au niveau d'Énergir, en général, la biénergie est  
11 un bon projet, du moins, c'est ce qu'il présente  
12 dans le dossier 4161 de concert avec, un,  
13 gouvernement, bien sûr, mais le Distributeur  
14 électrique également.

15 Alors, la biénergie, c'est ça, la solution,  
16 actuellement, du futur. C'est la seule qu'on  
17 connaît, tout pousse vers ça. On la vend dans un  
18 dossier, on nous l'explique. Nous, on y participe à  
19 ce dossier-là, puis on va y participer d'autant  
20 plus qu'on va approcher la phase commerciale,  
21 maintenant, là, donc qui va toucher directement  
22 notre clientèle et nous, on trouve ça intéressant,  
23 c'est le discours qu'on nous vend, c'est ça qu'on  
24 fait.

25 Fait que quand on vous dit que c'est

1 incohérent aussi, c'est là où on veut aller, en  
2 plus d'être pessimiste. Donc, c'est pour ça qu'on  
3 vous suggère d'utiliser la prémisse que ça sera un  
4 mouvement dans la biénergie parce que tout pointe  
5 vers ça.

6 Il n'y a rien qui pointe vers un client qui  
7 va transférer tout à l'électrique après vingt (20)  
8 ans. Au contraire, il va avoir installé et mis des  
9 choses en place qui font en sorte qu'il va falloir  
10 qu'il fasse des investissements à l'interne de son  
11 propre bâtiment, là, qu'il soit un commerçant,  
12 résidentiel ou autre, pour pouvoir faire des  
13 modifications à ces propres équipements, qu'il va  
14 falloir qu'il assume les coûts pour transférer vers  
15 une autre source d'énergie que le gaz naturel qui  
16 sera toujours disponible et qui sera toujours  
17 vendu. Parce que les autres hypothèses, je vous  
18 rappelle, vendent toujours du gaz naturel, cas 2 et  
19 le cas 3, plus ou moins grande quantité, soit, mais  
20 ils vendent quand même du gaz naturel qui soit GNR,  
21 si vous voulez, je vais le prendre l'interprétation  
22 générique, qui est ici du gaz naturel, mais on en  
23 vend encore. Alors, c'est une question qu'on va lui  
24 poser, de tout changer ça pour pouvoir aller  
25 émigrer vers une autre source d'énergie d'un coup.

1 Et on présume que c'est ça qui va arriver,  
2 et pas juste une fois, toujours, tout le temps. Ce  
3 n'est pas balancé, avec respect, cette proposition-  
4 là et c'est pour ça qu'on est contre cette  
5 proposition-là. D'autant plus que ça va faire...  
6 mettre un frein à différents projets nouveaux.  
7 Différents projets nouveaux qui... parfois ont une  
8 extension de réseau, plus ou moins courte, là, j'ai  
9 compris que c'est cent cinquante (150) à deux cents  
10 (200) cas où il y aura des extensions de réseau  
11 courtes, qu'on nous dit, et... sur les trois mille  
12 cinq cents (3 500) à quatre mille (4 000) cas  
13 d'addition au réseau, là, sur le réseau déjà  
14 existant.

15 Alors, je comprends, là, je regarde le  
16 volume de clientèle qui s'en vient devant, incluant  
17 les nôtres, j'entends par là les restaurateurs, les  
18 hôteliers, mais également les établissements  
19 touristiques en général qu'on représente  
20 principalement, là. Nous, ça va devenir un coût  
21 additionnel à implanter un nouveau projet qu'on  
22 devra assumer dès le départ parce qu'on va regarder  
23 notre rentabilité seulement sur vingt (20) ans.  
24 Plutôt que de présumer, comme on nous vend, que  
25 c'est la biénergie qui va être la prochaine chose

1 qu'on doit faire au Québec.

2 Alors, on vous dit : « Bien, parfait. Ça  
3 pourrait mettre de côté certains projets, mais on  
4 ne veut pas prendre de risque... » En fait, mon  
5 confrère le disait tout à l'heure, pour utiliser  
6 son expression, il appelle ça une « mitigation de  
7 risque », mais je n'appelle plus ça de la  
8 mitigation de risque, là, on essaie d'arriver au  
9 risque zéro et il n'y a rien de balancer,  
10 d'équilibrer dans cette proposition-là, c'est  
11 d'essayer d'aller au risque zéro et à tout prix. Et  
12 au prix de perdre des projets maintenant, qui vont  
13 être rentables pour l'ensemble de la clientèle pour  
14 réduire notre facture; ça, c'est clair, on en a  
15 tous parlé. Alors, ça aussi, c'est un élément.

16 Alors, ce qu'on cherche comme juste  
17 équilibre, c'est de permettre ces nouveaux projets  
18 là, permettre qu'ils puissent aller s'installer sur  
19 le réseau, qu'ils puissent se brancher sur le  
20 réseau existant dans le contexte qu'on a une  
21 obligation de desservir comme Distributeur gazier  
22 également cette clientèle-là sur le réseau même  
23 pour les extensions de réseau à condition  
24 raisonnable. Puis c'est là où vous devez arriver  
25 avec une condition raisonnable pour leur permettre

1 de se brancher sur ce réseau-là. C'est ça, le rôle  
2 de la Régie.

3 Alors, là, ce qu'on vous présente, c'est  
4 qu'on va le réduire beaucoup pour... on ne  
5 prendrait aucun risque, peu... ou on aura le risque  
6 des premiers vingt (20) ans, puis après ça, on en  
7 aura plus. Alors, pour nous, ça pose un problème.  
8 Je rajoute peut-être certains éléments, parce qu'on  
9 vous a dit : bien, écoutez...

10 Puis je vais prendre... Je vais dans mon  
11 écran, alors je vais vous regarder très  
12 intensément, si vous regardez le texte qui va être  
13 à mon écran. Alors, je vais aller dans les notes  
14 sténographiques, puis je veux... vous n'avez pas  
15 besoin de vous y rendre, mais quand je vais vous  
16 parler... je vais vous parler des pages 34 et  
17 suivantes, disons, des notes sténographiques  
18 d'hier, où monsieur Fleury nous parle de notre  
19 proposition, là.

20 Alors... Donc, dans les notes  
21 sténographiques, hier, donc à la page 34, on  
22 soulève ce qui suit, mais je vais y répondre un  
23 après l'autre, des arguments qui sont soulevés pour  
24 écarter... dans la preuve, là, pour écarter notre  
25 réponse au-delà des arguments que fait mon confrère

1 aujourd'hui, mais qui répète essentiellement ce  
2 qu'on vient de dire au niveau de la preuve. Alors :  
3                               Simplement soulever deux enjeux, ici -  
4                               dit monsieur Fleury - que la  
5                               proposition de l'AHQ-ARQ soulève.  
6                               D'une part, il y a une certaine  
7                               lourdeur administrative. C'est-à-dire  
8                               que s'il y a des demandes pour des  
9                               projets qui ne concernent pas le  
10                              chauffage, Énergir devra, quand même,  
11                              s'enquérir de la superficie ou du  
12                              volume à chauffer.

13                            Donc, c'est de l'information qui,  
14                            à l'heure actuelle, on n'a pas à  
15                            solliciter, pour les projets qui ne  
16                            nécessitent pas de chauffage et qui  
17                            seraient probablement nécessaires,  
18                            avec la proposition de l'AHQ-ARQ.

19                            Première des choses, je comprends... puis  
20                            c'est ce qu'on a demandé d'ailleurs... plusieurs me  
21                            l'ont demandé, mais on m'a demandé en demande de  
22                            renseignements puis en question : « Est-ce que vous  
23                            allez faire la promotion de la biénergie? »

24                            Bien en fait, on fait la promotion de la  
25                            biénergie, c'est ce qu'Énergir entend faire dès le

1 départ, à tous les nouveaux clients, tout autant  
2 que les anciens, lorsqu'arrivera à fin de vie utile  
3 leurs différents équipements, puis c'est  
4 particulièrement les équipements de chauffage selon  
5 le programme actuellement en place aujourd'hui de  
6 chauffage. Parfait.

7           Alors, on va poser les mêmes questions,  
8 j'espère, au nouveau client qui se présente en lui  
9 offrant la biénergie tout de suite. Comprenons-nous  
10 bien, là, la problématique de consommation  
11 d'électricité à la pointe ne s'améliore pas avec un  
12 nouveau client qui consomme tout à l'électricité,  
13 là, parce que c'est trop dispendieux ou trop  
14 onéreux pour pouvoir se brancher sur le réseau du  
15 gaz. Alors, on va tout de suite discuter, regardons  
16 la biénergie ensemble. J'espère que c'est comme ça  
17 qu'on fait la promotion chez Énergir, puis je pense  
18 que c'est comme ça qu'on le fait.

19           Alors, on va dire : écoutez, parfait,  
20 remplissons le questionnaire. Chauffage, équipement  
21 de cuisine, foyer, si on parle des résidences. Puis  
22 dans le cas également des restaurants ou des  
23 hôtels, comme l'exemple qu'on va donner dans  
24 quelques instants. Chauffage, équipement de cuisine  
25 de la cuisine du restaurant de l'hôtel si on veut

1 parler de l'hôtel.

2 Alors, ces questions-là sont posées au  
3 départ. Et je ne vois pas de grosse lourdeur  
4 administrative à ça, je vois plutôt la meilleure  
5 façon de vendre le projet de biénergie. Dès le  
6 départ, c'est comme ça. Ça nous permettra tantôt,  
7 comme Québécois, mais comme Énergir également, de  
8 remplir le rôle de réduction de gaz à effet de  
9 serre en ne vendant pas de gaz tout au long de  
10 l'année, mais en le vendant seulement au moment où  
11 il y aura des problématiques. Dans la pointe,  
12 disons-le, hivernale... Quand je dis « à la  
13 pointe », là, à la période hivernale, le nombre  
14 d'heure nécessaire à la pointe hivernale tel que  
15 prévu dans le programme biénergie.

16 Donc, la bonne énergie au bon endroit au  
17 bon moment. Bref, on va se poser cette question-là  
18 dès le départ, puis je pense que c'est une bonne  
19 question à se poser dès le départ, puis si on ne le  
20 fait, bien peut-être que c'est une bonne suggestion  
21 de le faire dès maintenant, mais je pense qu'on le  
22 fait. Alors, on n'a pas les informations, bien  
23 retenons-la. Très bonne façon de faire... la  
24 meilleure façon, je pense, de faire la promotion de  
25 la biénergie.

1                   Deuxième chose, on continue, et je suis  
2 maintenant à la ligne 16 et suivantes de la page 34  
3 des notes sténographiques toujours d'hier, toujours  
4 monsieur Fleury :

5                   Et deuxième enjeu qui est plus  
6 difficile ou pour lequel il y a encore  
7 des questions à traiter, c'est...  
8 Prenons l'exemple d'un nouvel hôtel,  
9 une vingtaine de chambres et un  
10 restaurant. L'hôtelier veut que son  
11 restaurant soit au gaz naturel, le  
12 reste est chauffé à une autre source  
13 d'énergie.

14                  Bon, ici, lire entre les lignes, là, « source  
15 d'énergie », là, fortement présumer que ça soit à  
16 l'électricité, là, mais bon. Alors, continuons :

17                  Si on doit présumer que ce client-là  
18 se convertira à la biénergie, il  
19 faudra, comme je le mentionnais un peu  
20 avant, lui demander la superficie à  
21 chauffer. Mais il y a un enjeu  
22 pratique, c'est-à-dire dans certains  
23 cas, l'équipement de mesurage ou le  
24 branchement, lui-même, ne seraient pas  
25 les mêmes, s'il y a du chauffage ou

1 s'il n'y a pas de chauffage.

2 Revenons un pas en arrière. L'exemple,  
3 c'est que le bâtiment, l'hôtel, est chauffé à  
4 l'électricité. Alors, il ne chauffera pas à la  
5 biénergie demain matin, là, on n'est pas en train  
6 de parler de la biénergie, ça n'a même pas...  
7 l'exemple ne s'applique pas. Monsieur Fleury... Je  
8 m'excuse, ça ne fait pas de sens de dire qu'on va  
9 passer de l'électricité au gaz.

10 En fait, on augmentait les volumes, bien ce  
11 serait encore meilleur pour les fins de l'exercice  
12 que tente de faire Énergir au départ en disant :  
13 bien, dans le fond, on va encore plus rentrer dans  
14 l'investissement de connecter cet hôtel-là parce  
15 que tantôt dans vingt (20) ans, il va consommer du  
16 gaz.

17 Alors, ce qu'il va falloir faire tout  
18 simplement, c'est regarder est-ce que c'est  
19 possible que ce bâtiment-là aille vers la biénergie  
20 d'une façon ou d'une autre dans l'une ou l'autre  
21 des applications qu'il aura choisi de mettre au  
22 gaz.

23 Dans ce cas-ci, pour finir l'exemple, parce  
24 que c'est l'exemple qui est donné, il y aurait  
25 peut-être d'autres cas de figure, peut-être dans

1 l'industriel, peut-être dans d'autres éléments...  
2 pas dans l'industriel, mais dans l'institutionnel -  
3 pardon - dans ce cas-là. Mais dans ce cas-ci, on  
4 vous dit : bien, la cuisinière, ou en fait, la  
5 restauration, là, les équipements de restauration  
6 vont être au gaz naturel.

7 Alors, pensons-nous sérieusement que ça va  
8 passer à la biénergie? Bien, peut-être. Ce n'est  
9 toujours pas impossible dans vingt (20) ans qu'on  
10 regarde ça différemment, là. Mais à l'heure, ce que  
11 j'ai l'impression qui va arriver, puis c'est  
12 beaucoup plus probable, bien évidemment, pour ne  
13 pas dire une certitude, c'est qu'on va rester au  
14 gaz, et à cent pour cent (100 %), qu'il soit GNR ou  
15 autrement. Alors, on va s'organiser pour ne pas  
16 rester au gaz et garder ces mêmes équipements là.  
17 On ne peut pas présumer qu'ils vont s'en aller.

18 Alors, ça ne sera pas de la biénergie, ça  
19 va être des volumes cent pour cent (100 %), la même  
20 consommation qu'on avait estimée au départ, pour  
21 les fins de notre calcul, pour établir s'il valait  
22 la peine ou pas de brancher ce client-là,  
23 d'extensionner le réseau pour ce client-là selon  
24 les volumes qu'on a estimés. C'est le même volume,  
25 cent pour cent (100 %) qui va rester. Notre

1 proposition est donc beaucoup plus balancée.

2 On va même le réduire ce client-là, qui va  
3 consommer pourtant dans la vraie vie cent pour cent  
4 (100 %) des volumes anticipés dès le départ  
5 beaucoup moins selon la prémisse de la biénergie  
6 qu'on mettrait en place. Et ceci étant dit, il y a  
7 quand même moyen de faire le calcul correctement  
8 dès le départ pour mentionner qu'il n'y aura pas de  
9 réduction de volume dans ce cas-là et... mais  
10 simplement, nous on simplifiait la procédure. Alors  
11 vous disiez : peut-être dans ce cas-là il y aura  
12 lieu de regarder les choses différemment. Je pense  
13 qu'on tente de transformer quelque chose de  
14 relativement simple en relativement complexe parce  
15 qu'on ne veut pas le traiter à ce stade-ci parce  
16 qu'on veut que notre proposition passe rapidement.  
17 Et on voudrait que ce soit ça qui soit pris en  
18 compte pour le futur pour ce que j'ai mentionné  
19 tout ça l'heure une extrême prudence.

20 Je continue la citation, on est rendu à la  
21 page 35 :

22 Et la deuxième question qui se pose,  
23 aussi, avec cette proposition-là,  
24 c'est... Il y a la question de la  
25 méthode, mais en pratique, quel genre

1 d'installation, on va mettre sous  
2 terre, pour ce client-là. Pour  
3 certains clients, ce n'est pas  
4 nécessairement la même installation.  
5 Donc, c'est des questions en suspens  
6 que soulève la proposition de  
7 l'AHQ-ARQ, que la proposition  
8 d'Énergir ne soulève pas.

9 D'abord, la preuve est totalement muette, là, par  
10 rapport à ce dont on parle ici, quel genre  
11 d'installation. On l'apprend, entre guillemets,  
12 « live », permettez-moi l'expression, en direct  
13 lorsque monsieur Fleury nous explique qu'il  
14 pourrait peut-être, dans certains cas - et ce que  
15 je comprends, dans le fond, dans des exceptions -  
16 ce sera peut-être un petit peu plus compliqué et on  
17 aura peut-être des questions à poser. Soit. Dans  
18 les quelques cas, les quelques exceptions où ça  
19 s'applique, on posera les questions puis on prendra  
20 les décisions en conséquence et on pourra faire les  
21 représentations à ce moment-là auprès du client en  
22 conséquence et faire les ajustements qu'il faut de  
23 la méthode. Poser des questions, puis obtenir les  
24 réponses de ces clients-là.

25 Alors donc, ce qu'on... ce qu'on vous

1 mentionne tout simplement c'est que la proposition  
2 du distributeur gazier, d'Énergir, dans le fond,  
3 quand on la fait passer à la biénergie plutôt qu'à  
4 zéro consommation de gaz naturel en franchise, on  
5 est beaucoup plus équilibré, comme je vous disais  
6 tout à l'heure.

7 Je vous dirai également qu'il y a - puis je  
8 ne veux même pas nécessairement rentrer trop dans  
9 le débat - mais dans le dossier biénergie il y a  
10 même un contribution GES qui est... qui est versée  
11 par le distributeur électrique à Énergir pour  
12 palier à une partie des coûts qui sont assumés par  
13 Énergir, donc elle va perdre des volumes également.  
14 Donc, il y a un intérêt, comme on le dit, à le  
15 vendre.

16 On dit qu'on le vend dans l'autre dossier,  
17 l'autre dossier dans lequel on va vous dire  
18 d'ailleurs : achetez-vous un équipement de  
19 biénergie, pendant les quinze (15) prochaines  
20 années on va vendre ça, là, à toute la clientèle.  
21 Les nouveaux comme les anciens. Parfait, oui. Pour  
22 le chauffage. Mais restons sur le chauffage pour  
23 les fins de la discussion, là, pour continuer.  
24 Donc, oui, dans ce cas-là. Donc, pendant quinze  
25 (15) ans on va vendre des équipements qui ont une

1 durée de vie de quinze (15) ans. Alors celui qui va  
2 acheter l'équipement la quinzième année, là, on va  
3 lui dire que les quinze (15) prochaines années  
4 après ça, là, on est quinze (15) ans plus tard que  
5 maintenant, là, alors ans les quinze (15)  
6 prochaines années il va encore non seulement  
7 consommer du gaz naturel, mais le consommer en  
8 biénergie à ce moment-là.

9 Alors est-ce que c'est plus logique de  
10 penser que tout le monde va être à la biénergie?  
11 Bien il y a plus de chance et ça nous amène  
12 beaucoup plus vers une réduction de volume  
13 significative, là, cette réduction de volume-là qui  
14 est prudente en soi. L'objectif de prudence est  
15 amplement atteint.

16 Énergir s'attaque au fait qu'on regarde  
17 tout de suite le cas 2 et le cas 3, là, le cas 2  
18 étant la biénergie, le client biénergie tout de  
19 suite. On ne s'attaque pas à ce cas-là, on est  
20 d'accord. En fait, c'est beaucoup plus logique de  
21 penser et on pense que c'est le cas d'ailleurs, que  
22 tout le monde va passer à la biénergie, que de  
23 passer à d'autre chose.

24 Alors le client qui s'inscrit aujourd'hui  
25 biénergie et qui tombe donc dans la catégorie

1 biénergie aujourd'hui, dans vingt (20) ans il va  
2 continuer à être biénergie. Alors pourquoi penser  
3 que celui qui consomme du gaz, qui n'est pas  
4 biénergie, ne passera pas lui-même à la biénergie?  
5 Bon, pour les économies que ça peut lui donner ou  
6 parce que la loi l'oblige ou la réglementation  
7 l'oblige, mais il ne veut pas tout changer ses  
8 équipements à l'intérieur de son immeuble.

9 Mais il n'y a pas de raison de penser qu'il  
10 ne fera pas comme celui qui est déjà en biénergie,  
11 puis il va faire les investissements plus sommaires  
12 que requièrent la biénergie ou la mise en place  
13 d'un deuxième compteur, par exemple, pour pouvoir  
14 tenir compte de la biénergie. C'est pas la même  
15 chose que tout changer l'équipement de l'immeuble,  
16 mais pas du tout. Encore moins pour notre clientèle  
17 à nous. Je parle au niveau des restaurateurs puis  
18 au niveau des hôteliers en particulier.

19 Le troisième cas, on veut pas en parler  
20 aujourd'hui, bien n'en parlons pas. Mais  
21 évidemment, nous, on pense que les trois solutions  
22 devraient arriver à la même place, c'est le cas du  
23 GNR, mais pas de biénergie. Alors quelqu'un  
24 consomme un certain... une quantité de GNR, on sait  
25 pas trop combien, quel seuil il doit atteindre,

1           quel... bon. Mais on va y arriver, là, on va nous  
2           présenter quelque chose à un moment donné et ça  
3           va... à ce moment-là on en reparlera. Mais, nous,  
4           on pense que de toute façon la réponse de la  
5           personne qui consomme du gaz naturel, qu'elle soit  
6           GNT ou qu'elle soit GNR, cette consommation-là, il  
7           va aller vers la biénergie par la suite des choses.  
8           Alors du moins c'est la méthode la plus prudente  
9           qu'on peut utiliser pour calculer le coût  
10          d'investissement que ça requiert ou les risques que  
11          ça requiert, l'extension du réseau ou le  
12          branchement qu'on fait pour ce client-là dans les  
13          mains d'Énergir. C'est logique de le penser, il  
14          consomme du gaz naturel, il n'y a pas de logique à  
15          penser qu'il va arrêter de consommer du gaz naturel  
16          tantôt.

17                 Alors ce qu'on vous dit du côté de nos amis  
18                 d'Énergir pour l'instant, là, l'hypothèse c'est  
19                 qu'on présume qu'il va... « life goes on », comme  
20                 on dit en français, là, donc il va consommer du  
21                 GNR, tantôt. Alors, il consommait du GNR avant, il  
22                 va en consommer après.

23                 Et le GNR, on va se comprendre, là, pour  
24                 l'instant, puis du moins à l'horizon de ce qu'on  
25                 peut voir, c'est un pourcentage du gaz présent

1 dans un réseau qui contient du gaz naturel non  
2 renouvelable, du gaz naturel traditionnel. Ce  
3 n'est pas cent pour cent (100 %) GNR dans le  
4 réseau d'Énergir.

5 Et je ne pense pas qu'il soit raisonnable  
6 de penser que, sur l'horizon de vingt (20) ans, ça  
7 soit le cas, non plus, qu'on soit à cent pour cent  
8 (100 %) GNR dans le réseau. Ça va de soi, je pense.  
9 Pas besoin de rentrer là-dedans.

10 Donc, avec l'alignement du gouvernement,  
11 l'alignement d'un projet de biénergie, où les deux  
12 distributeurs sont mis ensemble. Et on se pose la  
13 question « Qu'est-ce qui vient dans le futur? »  
14 Puis on fait la promotion de ça avec des projets  
15 qui durent sur quinze (15) ans.

16 Comme je vous le dis, au final, sur peut-  
17 être trente (30) ans de biénergie, au moins, là,  
18 qu'on annonce comme ça, qu'on vous dit : « C'est  
19 rentable, pour vous, de vous lancer, dans les  
20 trente (30) prochaines années, dans ce truc-là. »

21 Donc, quinze (15) ans, dans les quinze (15)  
22 prochaines années, on transfère tout le monde vers  
23 la biénergie, qui vont durer à peu près quinze (15)  
24 ans, encore, leurs équipements? Bien, c'est un peu  
25 anormal de ne pas finir avec une proposition, dans

1 vingt (20) ans que, pas mal tout le monde va avoir  
2 glissé vers la biénergie.

3 Du moins, c'est ce qu'on prétend, dans  
4 l'autre dossier où on dit : « Tout le monde qui a  
5 du chauffage, aujourd'hui, en gaz naturel  
6 traditionnel, en GNT, va cent pour cent (100 %)   
7 remplacer son équipement en gaz naturel,  
8 traditionnel » ou R, volume..., si vous préférez,  
9 mais avec la biénergie. »

10 On vous fait la gageure, Hydro-Québec  
11 et Énergir, que cent pour cent (100 %) des clients  
12 gaziers actuels, vont cent pour cent (100 %) rester  
13 au gaz. Quand on vous a dit que c'était incohérent,  
14 la proposition d'aujourd'hui, c'est ça qu'on  
15 retient.

16 Alors, d'un côté, on va tous les convaincre  
17 de rester. Puis de l'autre côté, on va prendre pour  
18 acquis qu'ils s'en vont tous. Excusez-moi  
19 l'expression québécoise. Ça ne fait pas de sens,  
20 avec respect.

21 Alors, notre proposition, et celle sur  
22 laquelle emboîtent le pas, d'autres intervenants,  
23 puis qui ont, peut-être, des nuances, aussi, à  
24 apporter sur certains éléments. Mais c'est que le  
25 Cas 1, du cent pour cent (100 %) GNT, là, ça va

1 être un cas...

2 La façon de l'évaluer est correcte,  
3 aujourd'hui, balancée, juste, équilibrée, pour  
4 tenir compte d'une réalité, qui est d'ailleurs  
5 celle qui est vendue par tout le monde, incluant le  
6 gouvernement, c'est que ça sera de la biénergie  
7 pour les volumes.

8 Et c'est comme ça qu'on doit évaluer, je  
9 pense, le risque qu'apporte le branchement de ce  
10 client-là ou l'extension de réseau de ce client-là,  
11 donc sur l'horizon, dans le fond, du premier vingt  
12 (20) ans et du deuxième vingt (20) ans, par la  
13 suite, là, qui sera, à ce moment-là, en biénergie.

14 La première partie, évidemment, est en GNT.  
15 Dans ce cas-là, on va calculer en conséquence de ce  
16 sur quoi « il s'est branché », là, entre  
17 guillemets. Ce sur quoi il va consommer et ce qu'il  
18 va consommer. Bien, même s'il consomme du GNR,  
19 bien, au mieux, on fera un peu plus d'argent, c'est  
20 sûr.

21 Bien sûr, en cours de route, peut-être, là,  
22 mais il y a des coûts additionnels requis pour  
23 acquérir le GNR. C'est pas sûr que c'est beaucoup  
24 plus rentable, pour nous, là, comme clients, mais  
25 on ne perdra pas d'opportunités d'affaires.

1 Et mes clients, tout autant que les  
2 résidentiels, tout autant que tous les  
3 consommateurs qui voudraient... les gens qui  
4 voudraient consommer du gaz, auront tous accès au  
5 réseau, à des conditions raisonnables et  
6 équilibrées. Et non pas, prudentes à l'extrême,  
7 avec... Ça complète ma plaidoirie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Cadrin. Maître Turmel?

10 Me SIMON TURMEL :

11 Ça va.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Louise Rozon, pour la Formation. Maître Cadrin,  
14 bonjour. Est-ce que pour simplifier la  
15 recommandation de l'AHQ-ARQ, en ce qui a trait  
16 aux clients GNT, vous nous dites : « Bon, ces  
17 clients GNT, on devrait prévoir cent pour cent  
18 (100 %) de volume pour les vingt (20) premières  
19 années, et prévoir trente pour cent (30 %) de  
20 volume pour les vingt (20) autres années, sur la  
21 durée de l'analyse économique, peu importe  
22 qu'ils aient du chauffage ou pas de chauffage. »

23 Admettons, si on veut être simple, parce  
24 que la proposition d'Énergir, elle est simple, dans  
25 le sens où on va présumer que tous les clients qui

1 vont être au gaz naturel traditionnel, vont arrêter  
2 de consommer, après vingt (20) ans. Vous nous  
3 dites : « Bien, au lieu de prévoir zéro pour cent  
4 (0 %) de volume, après vingt (20) ans, on va  
5 prévoir trente pour cent (30 %) de volume. »

6 Si on veut éliminer les contraintes,  
7 bien oui, mais là, il faudrait qu'on pose les  
8 questions pour savoir est-ce que c'est un client  
9 qui va vraiment être éligible à la biénergie. Si  
10 on avait une formule aussi simple que ça, est-ce  
11 que ça serait trop simple? Ou ça permettrait  
12 d'avoir une mitigation qui soit plus réaliste?

13 Me STEVE CADRIN :

14 Bien, en fait, peut-être... Je vais y aller sur  
15 plus...

16 Me LOUISE ROZON :

17 Oui.

18 Me STEVE CADRIN :

19 ... qu'une réponse sur la réponse que vous  
20 donnez. D'abord, évidemment, on essaie de...  
21 puis on a utilisé le terme « boule de cristal »  
22 mais on essaie de prédire ce qui va se passer  
23 dans vingt (20) ans. Alors, de présumer que tous  
24 vont quitter le gaz naturel vers d'autres  
25 choses, avec respect, ça c'est la proposition

1 qu'on vous dit qui n'est pas raisonnable. Ça va  
2 trop long, c'est un extrême. C'est un réel  
3 extrême.

4 Maintenant, l'autre proposition qu'on fait,  
5 c'est la biénergie, qui est une espèce  
6 d'entre-deux, là. « Entre-deux », n'étant pas  
7 nécessairement le milieu, là, en termes de  
8 pourcentage comme vous venez de l'exposer. Mais il  
9 faut comprendre, là, qu'encore une fois, ce n'est  
10 pas tout le monde qui va être rendu à la biénergie  
11 rendu là, là. Là, vous essayez de prédire avec moi,  
12 là, l'avenir aujourd'hui, dans le fond, dans vingt  
13 (20) ans.

14 Alors, il est fort possible puis je vous  
15 dirais, il n'y a pas de raison de penser que des  
16 gens ne continueront pas de consommer du gaz  
17 naturel, même si c'est plus de GNR rendu là, puis  
18 ils le transféreront dans le cas 3 si vous  
19 préférez, là, dans le fond, dans la vraie vie rendu  
20 là, mais ils vont consommer les même volumes de gaz  
21 qu'avant pour plusieurs de leurs applications, là,  
22 qui ne changeront pas du jour au lendemain, juste  
23 parce que dans le fond, il y a des contraintes  
24 réglementaires qui vont les amener peut-être à  
25 consommer une autre sorte de gaz, par exemple le

1 GNR. À titre d'exemple.

2 Si on prend pour acquis que ça va être  
3 interdit complètement, là, je ne veux pas rentrer  
4 dans ce débat-là maintenant, de consommer quelque  
5 gaz naturel que ce soit, tantôt. Alors, puis quel  
6 pourcentage ça veut dire, le gaz naturel  
7 renouvelable? Bien, si on avait voulu avoir un  
8 débat ensemble aujourd'hui, on pourrait le faire,  
9 mais il n'est pas là le débat. Alors, on verra  
10 tantôt...

11 Me LOUISE ROZON :

12 En fait, c'est la mesure de mitigation, là.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Oui.

15 Me LOUISE ROZON :

16 Est-ce que c'est plus raisonnable de prévoir cent  
17 pour cent (100 %) des volumes pour vingt (20) ans  
18 et trente pour cent (30 %) de volumes pour un autre  
19 vingt (20) ans plutôt que de prévoir que cent pour  
20 cent (100 %) des volumes de ces clients-là visés,  
21 là, qui sont des plus petits clients sur vingt (20)  
22 ans comme le propose Énergir. C'est évident que  
23 dans la vraie vie, là, c'est totalement autre chose  
24 qui va se passer, là.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui, c'est ça.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Puis on ne le sait pas...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Bien non.

7 Me LOUISE ROZON :

8 ... exactement qu'est-ce qui va se passer. Ça, on  
9 est tous d'accord avec ça. Puis c'est vrai que ce  
10 n'est pas vrai que cent pour cent (100 %) de ces  
11 gens-là vont quitter le réseau, là. T'sais, puis  
12 Énergir est d'accord aussi avec ça, là, ils ne  
13 prétendent pas que cent pour cent (100 %) de ces  
14 clients-là qui sont visés par leur demande va  
15 consommer zéro pour cent (0 %) de gaz naturel après  
16 vingt (20) ans. Donc, on est dans une  
17 perspective...

18 Me STEVE CADRIN :

19 Bon, on est d'accord.

20 Me LOUISE ROZON :

21 ... simple, là.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Mais on est d'accord.

24 Me LOUISE ROZON :

25 Bon... en tout cas.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Puis je vais revenir à ce que vous disiez. Donc, on  
3 est d'accord entre le zéro (0), puis on est  
4 d'accord... bon, zéro (0) et cent (100), là, ni un  
5 ni l'autre, ce n'est pas ce qui va arriver, ça  
6 c'est certain. Bien en tout cas, du moins,  
7 semi-certain, là, dans le sens qu'il y a toujours  
8 une possibilité dans la vie que quelque chose  
9 arrive. Mais là, c'est hautement, très hautement  
10 improbable que ce qu'Énergir présente va arriver ou  
11 que tout le monde reste en gaz naturel non  
12 renouvelable, là, traditionnel soit là, ça aussi  
13 c'est impossible.

14 Mais par contre, ce qu'on vous dit, c'est  
15 qu'en utilisant l'hypothèse de la biénergie, on se  
16 trouve à être à plus centré. Ça ne veut pas dire  
17 que tout le monde va transférer à la biénergie ce  
18 matin...

19 Me LOUISE ROZON :

20 Bon. O.K.

21 Me STEVE CADRIN :

22 ... pour toutes les applications dans la bâtisse,  
23 entre guillemets, bien non. Bien non, mais... c'est  
24 beaucoup plus balancé comme proposition, là...

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 O.K. Je comprends.

3 Me STEVE CADRIN :

4 ... si c'est trente pour cent (30 %) que ça  
5 reflète, là... Je ne veux pas rentrer dans les  
6 chiffres avec vous, là, maintenant, mais si ça  
7 reflète à peu près trente pour cent (30 %) pour les  
8 fins de la discussion...

9 Me LOUISE ROZON :

10 C'est à peu près ça.

11 Me STEVE CADRIN :

12 ... c'est beaucoup plus réaliste... Parce qu'il y  
13 en a qui vont rajouter à cent pour cent (100 %) en  
14 passant.

15 Me LOUISE ROZON :

16 Oui, oui.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Puis il y en a probablement qui vont rester à  
19 quatre-vingts (80)...

20 Me LOUISE ROZON :

21 Oui.

22 Me STEVE CADRIN :

23 ... et toute la panoplie entre les deux, qui n'est  
24 ni zéro (0) ni cent (100). Comme il y en a qui vont  
25 peut-être rester jusqu'à cent (100) quand même en

1        bout de piste. Il y en a qui vont tomber à zéro (0)  
2        aussi en bout de piste, ça c'est clair. Mais est-ce  
3        que tout le monde va faire ça? Bien non. Ça c'est  
4        évident, là, je veux dire...

5        Me LOUISE ROZON :

6        O.K.

7        Me STEVE CADRIN :

8        Alors, balançons-nous, je pense, et c'est ça qui  
9        est le problème de la proposition qui est présentée  
10       en ce moment. Puis ça empêche peut-être des projets  
11       qui sont rentables... pas « ça empêche peut-être »,  
12       là, on veut éliminer certains projets. On ne le  
13       fait pas pour le plaisir, là. Je comprends qu'on le  
14       fait, puis ça va éliminer peut-être certains  
15       projets, puis c'est ça le but de l'exercice, vous  
16       allez me dire. Mais oui, parfait, mais quand la  
17       barre est mise à une place raisonnable, bien là  
18       c'est correct. En attendant, sinon, c'est  
19       toujours... D'abord, c'est une question de  
20       desservir. Puis deuxièmement, c'est une question  
21       aussi de s'assurer d'une certaine façon d'aller  
22       chercher ces revenus-là qui vont être bénéfiques  
23       pour l'ensemble de la clientèle gazière, là, de  
24       nous là, qui payons le tarif à la fin, là. Plus de  
25       clients sur les mêmes installations.

1                   Ce n'est pas nécessairement ce bout de  
2 tuyau-là qui coûte le plus cher, là, c'est... c'est  
3 tout ce qui est en amont, là, qui coûte... Alors,  
4 on va le répartir à un plus gros groupe en volumes.  
5 On ne fera pas l'allocation de tout ça, là, mais on  
6 se comprend que c'est utile pour nous d'avoir des  
7 nouveaux de clients, au-delà de l'obligation de  
8 desservir qui est imposée à un distributeur  
9 exclusif, là.

10                   Alors, pour nous, là, ça pourrait éliminer  
11 par exemple des projets d'hôtels, le petit hôtel  
12 avec son restaurant dont on parlait tantôt, on ne  
13 veut pas ça, là. Et on ne veut surtout pas que la  
14 personne soit obligée de payer des sous qu'elle n'a  
15 pas besoin de payer maintenant pour se brancher à  
16 un réseau, tout ça parce qu'on est dans l'extrême  
17 prudence, quelque chose qui n'arrivera jamais,  
18 parce qu'on fait le calcul comme ça, parce que  
19 ça... entre guillemets, c'est un petit plus simple.

20                   Puis je ne pense pas que c'est beaucoup  
21 plus compliqué de faire les questions que j'ai  
22 posées tantôt qui m'apparaissent être des questions  
23 très logiques et intéressantes à poser dès le  
24 départ à notre nouvelle clientèle qui vient  
25 s'installer sur le réseau, parce qu'on parle des

1 nouveaux clients, là. Les connaître, les nouveaux  
2 clients, là, puis d'essayer de leur vendre la  
3 biénergie, là, comment on fait ça si on ne pose pas  
4 les questions qu'on dit être compliquées à poser?  
5 Je ne pense pas qu'elles soient compliquées, avec  
6 respect.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Parfait. Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres  
9 questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je n'ai pas de questions non plus, Maître Cadrin.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie beaucoup. Et nous allons passer à  
16 maître Turmel.

17 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Bonjour à tous. Bonne fin d'après-midi. Donc, moi  
19 aussi, vous m'excuserez, je n'ai pas déposé de plan  
20 d'argumentation compte tenu qu'on est assez  
21 syncope, que notre preuve était présentée ce matin.  
22 Mais je serai quand même relativement bref parce  
23 que je pense que le dossier... Premièrement, il est  
24 bon de rappeler le dépôt, ce que contenait la  
25 preuve écrite de la FCEI, la pièce C-FCEI-0006. Je

1 vous invite dans votre délibéré à retourner lire  
2 les paragraphes 2.1 où le témoin de la FCEI,  
3 monsieur Gosselin, fait une analyse quand même  
4 assez intéressante des risques de revenu qu'il a  
5 abordés aujourd'hui. Donc section 2.1. Et section  
6 2.2 ou la fameuse section où il parle d'un  
7 raisonnement circulaire.

8 Dans ces sections de preuve-là écrite qui  
9 ne changent pas d'un iota aujourd'hui, mais que  
10 monsieur Gosselin a réitérées, il a quand même, je  
11 pense, indiqué qu'il n'y a pas plus de risque. Et  
12 il l'a dit. Il l'a écrit. Il l'a dit. Et ça n'a pas  
13 été contredit à part de dire que... à part  
14 d'entendre mon confrère maître Locas dire qu'il  
15 n'était pas d'accord. On n'a pas vu, nous, de  
16 contradictions sur cet aspect-là qui nous apprend  
17 être une faiblesse quand même de la preuve, et de  
18 la prémisse présentée par Énergir pour sa  
19 proposition qui, par ailleurs, est légitime parce  
20 qu'on cherche des solutions. Bien sûr, on est dans  
21 cette optique-là.

22 Mais quand on relit aussi la preuve de la  
23 FCEI, je vais vous lire qu'un seul passage, c'était  
24 à la page 6, à la toute fin après avoir conclu que  
25 les risques n'étaient pas plus importants et que, à

1 la limite même, c'était moins risqué pour le GNT,  
2 la preuve de la FCEI à la page 6, c'est trois  
3 lignes. Bon, la Régie (sic) disait :

4                    Considérant ce qui précède, la FCEI  
5                    soumet qu'il n'y a pas lieu de traiter  
6                    distinctement des clients GNT, GNR et  
7                    biénergie dans le cadre des analyses  
8                    de rentabilité.

9 Ce qui suit est important.

10                    Toutefois, considérant l'évolution du  
11                    contexte énergétique mise de l'avant  
12                    par Énergir, la FCEI soumet que  
13                    l'application de la proposition  
14                    d'Énergir (prise en compte des revenus  
15                    sur une période limitée à 20 ans) à  
16                    l'ensemble ou à une portion des  
17                    marchés visés, sans égard au choix  
18                    énergétique des clients, devrait être  
19                    envisagée.

20 C'est dans cette porte-là qu'on a regardé avec  
21 intérêt notamment la proposition, il faut rendre  
22 non pas à César mais à monsieur Raymond, à l'AHQ-  
23 ARQ, notamment leur proposition, de regarder de ce  
24 côté-là comme solution, puisqu'on est à la  
25 recherche de solution.

1                   En même temps aussi, un des éléments qui  
2 nous a frappé dans la preuve... dans le contre-  
3 interrogatoire hier fait à l'égard des témoins  
4 d'Énergir, c'est soudainement la question des  
5 coûts, des autres caractéristiques non économiques  
6 qui est apparue soudainement plus importante dans  
7 les mots de monsieur, d'un témoin d'Énergir, et ce  
8 matin dans la plaidoirie de maître Locas.

9                   Monsieur Gosselin a quand même expliqué  
10 pourquoi ces autres facteurs non plus ne  
11 permettaient pas de distinguer entre GNT et GNR  
12 lors de son témoignage. On n'a rien entendu à  
13 l'effet contraire. Et, là, on se demande, est-ce  
14 qu'on est en train de nous dire que la proposition  
15 d'Énergir repose que sur ces autres facteurs, soit  
16 des facteurs qui ne sont pas liés au prix ou à la  
17 disponibilité du GNT. Parce qu'à notre connaissance  
18 il n'y a aucun élément de preuve, je répète, qui  
19 aurait été déposé par Énergir sur cette question-là  
20 des autres caractéristiques. Toutefois, la preuve  
21 d'Énergir élabore amplement sur la question du coût  
22 de l'option GNT.

23                   Et laissez-moi juste vous lire un extrait,  
24 parmi tant d'autres. C'est la pièce B-0005 pages 7  
25 et 8. Et je cite :

1                   Énergir considère que le prix du  
2                   carbone, dans 20 ans, risque de  
3                   dissuader un client de réinstaller un  
4                   appareil consommant du GNT lorsque  
5                   l'installation initiale deviendra  
6                   désuète, si ce client n'a pas  
7                   initialement opté pour la biénergie ou  
8                   le GNR. En effet, un client pourrait  
9                   ne pas souhaiter remplacer ses  
10                  équipements au GNT en raison du prix  
11                  du carbone à ce moment, ou de ses  
12                  anticipations futures face à ce prix  
13                  qui est appelé à grimper. Le client  
14                  évaluera par ailleurs les solutions  
15                  alternatives offertes sur le marché et  
16                  leurs coûts d'acquisition et  
17                  d'opération.

18                Fin de citation.

19                    Alors soudainement, il apparaît curieux  
20                    quand même que tout à coup on vienne appuyer la  
21                    demande sur les autres facteurs dont on n'a pas  
22                    parlé en preuve, soit les facteurs non économiques,  
23                    et qu'on n'offre aucune réponse à la preuve de la  
24                    FCEI, qui démontre que le risque qu'Énergir cherche  
25                    à mitiger dans sa proposition était en fait tout

1 aussi présent pour la clientèle GNR et biénergie  
2 GNR que GNT. Ça, c'est un premier élément.

3 Un deuxième élément et tout à l'heure ça a  
4 été, la question de la complexité que le témoin,  
5 monsieur Fleury avait témoigné hier, moi aussi je  
6 voulais citer un peu le même passage à la page 34,  
7 que mon confrère maître Cadrin vient de mentionner.

8 Alors... alors à l'égard de la question de  
9 l'AHQ-ARQ et de la proposition de la FCEI, nous, ce  
10 qui nous importe c'est d'être... de rechercher la  
11 clarté. On n'a pas tous les éléments, mais  
12 certainement pour la FCEI, pour éviter toute  
13 confusion ce qu'on propose c'est de considérer que  
14 tous les clients qui ont recours au gaz naturel  
15 pour le chauffage des locaux des années 1 à 20  
16 passent, aux fins de la méthodologie, là, à la  
17 biénergie électrique, gaz... pardon. Biénergie,  
18 électricité, gaz pour le chauffage des locaux pour  
19 les années vingt et un (21) à vingt (20).

20 Puis évidemment pour le autres usages on  
21 pense qu'il n'y a peut-être pas assez de preuve  
22 dans le présent dossier pour faire la même, comment  
23 dire, étendre la même logique, là, par exemple, à  
24 l'égard des entreprises pour les autres usages de  
25 non chauffage. Attendez un instant, je veux juste

1 vérifier.

2 Dans sa... dans son argumentation, maître  
3 Locas mentionne ce matin que, aux paragraphes 17,  
4 18, que l'analyse qu'a faite la FCEI à l'égard des  
5 risques reposait sur des hypothèses non vérifiées  
6 en matière de coûts. Quand même, il faut quand même  
7 mentionner que c'est le même Énergir qui nous a, je  
8 pense, refusé, peut-être correctement, mais de  
9 faire... évidemment, on ne pourra pas faire des  
10 projection sur vingt (20) ans, alors on ne peut pas  
11 nous reprocher de faire... il nous dit qu'on est...  
12 on nous reproche d'être circulaire, il nous dit que  
13 nous sommes incomplets, mais on est incomplets  
14 parce qu'on ne pouvait pas, notamment à la demande  
15 d'Énergir, faire des projections sur vingt (20)  
16 ans, on n'était pas dans ce... dans ce cadre-là.  
17 C'est ce que la Régie nous a rappelé. Alors donc  
18 cette critique nous apparaît pas... pas  
19 raisonnable.

20 Donc, ça résume la position de la FCEI.  
21 C'est un dossier... et pour revenir sur l'urgence,  
22 tout à l'heure si j'ai bien compris, si la...  
23 Énergir n'est pas en mesure de... ou si la Régie  
24 n'accepte pas la proposition d'Énergir, qu'on  
25 pouvait aller au premier (1er) décembre. Bref,

1 nous, on pense qu'il y a certainement peut-être du  
2 travail à faire ou à refaire. C'est un sujet qui  
3 est un peu une pointe de l'iceberg parce qu'il y a  
4 des... il y a plusieurs angles qui nous  
5 apparaissent un peu... pas tout à fait encore  
6 clairs. Et la critique de la FCEI, elle a été faite  
7 à cet égard-là. Et dans le mode recherche de  
8 solution et non pas s'opposer pour s'opposer.

9 Alors, à moins que j'oublie quelque chose,  
10 ça... ça reprend l'essentiel de ce que j'avais à  
11 vous dire. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Rozon? Merci, Maître Turmel. Donc, nous  
14 n'aurons pas de question.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Nous passerons à maître Cloutier.

19 PLAIDOIRIE PAR Me CAMILLE CLOUTIER :

20 Oui, bonjour. Camille Cloutier pour le ROÉÉ. Donc,  
21 je me lance. Tout d'abord, bien comme prémisse au  
22 présent dossier, là, on avait la constatation  
23 qu'Énergir a faite et qu'elle mentionne dans sa  
24 pièce B-0005. Énergir constate que l'avenir du GNT  
25 dans le secteur des petits bâtiments des marchés

1 résidentiel, commercial, institutionnel est plus  
2 incertain aujourd'hui qu'il ne l'était au moment où  
3 la Régie rendait la décision D-2018-080. Énergir a  
4 divisé la modification des paramètres de la méthode  
5 afin de mieux arrimer l'évaluation de la  
6 rentabilité de certains projets au nouveau contexte  
7 lié aux objectifs de décarbonation.

8           Donc, le ROÉÉ, bien tout comme dans le  
9 dossier 3867, là, est animé par une préoccupation  
10 environnementale, une préoccupation de pas voir la  
11 Régie retenir des propositions d'Énergir qui  
12 feraient en sorte de permettre des extensions du  
13 réseau qui ne sont pas rentables, puis qui  
14 emportent des émissions importantes de gaz à effet  
15 de serre.

16           En fait, notre position, c'est que les  
17 hypothèses qui vont être retenues pour  
18 l'évaluation de la rentabilité et qui vont  
19 fonder, donc, l'acceptation ou non de projets  
20 d'extension, ne doivent pas avoir pour effet de  
21 favoriser artificiellement le recours à des  
22 énergies qui émettent beaucoup de GES, autant  
23 dans leurs productions, leurs transports puis  
24 leurs utilisations.

25           Donc, c'est la position globale du ROÉÉ.

1 Puis puisqu'aujourd'hui, le dossier concerne  
2 justement l'extension du réseau de distribution  
3 de gaz naturel, c'est doublement important de  
4 faire preuve d'une prudence particulière, quand  
5 on pense à la cohérence avec le respect des  
6 objectifs des politiques énergétiques du  
7 gouvernement, puis évidemment, des impératifs de  
8 développement durable.

9 J'aimerais citer un passage de la décision  
10 de 2018-080, le paragraphe 47, où la Régie dit :

11 La Régie en déduit que c'est la  
12 clientèle du Distributeur qui assume  
13 la plus grande part du risque associé  
14 aux projets d'extension de réseau.  
15 Elle est d'avis qu'il existe une  
16 asymétrie importante entre les risques  
17 qu'assume le Distributeur, d'une part,  
18 et ceux qu'assument ses clients,  
19 d'autre part. Dans ce contexte, il est  
20 de la responsabilité de la Régie, en  
21 vertu notamment de l'article 5 de la  
22 Loi de faire preuve de pondération et  
23 de prudence lorsqu'elle détermine les  
24 paramètres de la méthodologie  
25 d'évaluation de la rentabilité de



1 Puis la proposition de réduire de quarante (40)  
2 à vingt (20) ans, ça fait en sorte que les  
3 clients visés disposent de vingt (20) ans pour  
4 rentabilisés des coûts qui s'échelonnent sur une  
5 période de quarante (40) ans.

6 Donc, pourquoi Énergir a proposé vingt  
7 (20) ans? Deux éléments, la durée de vie des  
8 équipements de chauffage au gaz, selon une étude  
9 américaine qu'ils ont citée. Puis l'hypothèse  
10 que les équipements, à la fin de leur vie utile,  
11 ne seront pas renouvelés par les clients, parce  
12 que les conditions qui avaient emmené les  
13 clients à choisir le GNT, initialement, ne sont  
14 plus rencontrées, vingt (20) ans plus tard; prix  
15 du carbone, des solutions alternatives, les  
16 contraintes réglementaires. C'est principalement  
17 ça.

18 Donc, le ROÉÉ ne s'oppose pas à ce que  
19 les paramètres de la méthode soient modifiées  
20 pour refléter l'évolution des efforts de  
21 décarbonation, des changements réglementaires et  
22 et caetera.

23 Par contre, toute modification que la  
24 Régie accepterait doit être conséquente avec la  
25 législation, avec les politiques québécoises, et

1 avec les autres dossiers, aussi, et les autres  
2 décisions de la Régie.

3           Donc, tout d'abord, la Régie a le devoir  
4 de rendre des décisions qui sont basées sur la  
5 preuve qui lui est présentée. Puis dans notre  
6 cas, ça signifie un devoir de fonder la décision  
7 sur des données probantes quant à la durée de  
8 vie des équipements de chauffage au gaz naturel,  
9 mais aussi sur les autres facteurs qui affectent  
10 leur utilisation, leur renouvellement.

11           Je cite, rapidement, un passage de la  
12 décision D-2017-009, où est-ce que la portée de la  
13 phase, du sujet B de la Phase 3, dans le dossier  
14 3867 avait été définie. Au paragraphe 57, la Régie  
15 dit :

16                           Pour porter un jugement éclairé sur  
17                           cette méthodologie, la Régie doit  
18                           disposer d'une preuve complète sur les  
19                           éléments qui la composent et les  
20                           hypothèses qui la façonnent.

21           Donc, dans le présent dossier, oui, Énergir a  
22 exposé pourquoi elle retenait une durée de vie  
23 de vingt (20) ans pour ces équipements. C'est ce  
24 que maître Locas a rappelé, tantôt. Puis oui,  
25 ils l'ont expliqué.

1 Par contre, les Intervenants, dans leur  
2 preuve, ont soulevé d'autres éléments outre la  
3 durée de vie des équipements qui devaient aussi  
4 orienter le choix de la période d'évaluation de la  
5 rentabilité, principalement les contraintes  
6 réglementaires.

7 Monsieur Finet l'a mentionné en réponse aux  
8 questions de la Régie, là, tout à l'heure. D'abord,  
9 la Ville de Montréal, dans sa Feuille de route vise  
10 à empêcher dès deux mille quarante (2040)  
11 l'utilisation du GNT, y compris dans un système de  
12 biénergie. En fait, l'ensemble des bâtiments de  
13 deux mille mètres carrés (2 000 m<sup>2</sup>) et plus, tant  
14 les nouvelles constructions que les bâtiments qui  
15 existent en deux mille quarante (2040), mais à  
16 cette date, devront être zéro émission. Ça, c'est  
17 en deux mille quarante (2040), sous réserve de la  
18 réglementation, là, qui sera adopté, mais zéro  
19 émission, pour Montréal, c'est un bilan annuel des  
20 émissions directes et indirectes de GES nul ou  
21 négatif.

22 On a aussi pu constater que les engagements  
23 à consommer de la biénergie et du GNR, là, dont on  
24 a parlé hier puis aujourd'hui ne sont pas  
25 transférables aux propriétaires subséquents. Là,

1 advenant qu'il y ait un tel engagement pour le GNR,  
2 là, puis que l'engagement pour la biénergie,  
3 finalement, est de douze (12) ans.

4           Considérant que deux mille quarante (2040),  
5 c'est dans moins de vingt (20) ans, puis  
6 considérant aussi que, là, on parle de « dans vingt  
7 (20) ans », mais ça ne part pas seulement  
8 d'aujourd'hui, là. On ne doit pas seulement  
9 envisager des projets évalués en deux mille vingt-  
10 trois (2023) parce que la méthode va continuer de  
11 s'appliquer aux futurs projets, là, en tout cas, à  
12 moins de futures décisions. Donc, ce qu'on soumet,  
13 c'est que le principe de précaution, ça devrait  
14 entraîner l'utilisation d'une période plus courte  
15 que vingt (20) ans pour évaluer la rentabilité.

16           Puis, par ailleurs, on en a parlé aussi ce  
17 matin, dans le dossier 4169 relatif à la biénergie,  
18 la proposition d'Énergir puis Hydro-Québec, ça  
19 s'appuie sur une durée de vie moyenne des  
20 équipements évaluée à quinze (15) ans.

21           La réponse d'Énergir à ça, ça a été la même  
22 tout au long du dossier, là : ça n'a rien à voir  
23 parce que dans le dossier 4169, on parle d'une  
24 variété d'équipements, notamment des chauffe-eau  
25 puis que... dont la durée de vie est autour de dix

1 (10) ans, puis que la moyenne, ça donne quinze (15)  
2 ans.

3           Pourtant, comme on l'a soulevé,  
4 l'équipement nécessaire à la biénergie, ça comprend  
5 aussi une fournaise au gaz naturel dont la durée de  
6 vie est la même que celle dans un bâtiment chauffé  
7 uniquement au gaz naturel. Puis, bien si un client  
8 doit remplacer son chauffe-eau au bout de dix (10)  
9 ans, peut-être, bien ni les Distributeurs dans le  
10 dossier 4169 ni Énergir, ici, n'ont précisé  
11 pourquoi un client serait porté à modifier sa  
12 fournaise au gaz avant la fin de sa vie utile à ce  
13 moment-là.

14           Donc, on veut souligner que ces différences  
15 entre les deux dossiers ne sont pas justifiées.  
16 Donc, la différence entre le quinze (15) ans  
17 utilisé dans un dossier et vingt (20) ans utilisé  
18 ici. Et ces différences-là, ça risque de mener à  
19 des incohérences dans les décisions rendues par la  
20 Régie.

21           Et le rôle de régulation de la Régie  
22 implique un devoir de cohérence qui doit être  
23 respecté dans le traitement aussi des questions  
24 factuelles puis dans les choix méthodologiques, là,  
25 que vous retenez.

1 Ce devoir-là de cohérence, c'est un élément  
2 essentiel pour la crédibilité du régime, pour  
3 appuyer ces corollaires aux compétences larges, aux  
4 pouvoirs réglementaires de la Régie.

5 C'est ce qu'a bien établi la décision de la  
6 Cour suprême *Domtar c. Québec*, qui date de mil neuf  
7 cent quatre-vingt-treize (1993), qui avait bien  
8 établi le principe selon lequel... - pardon, il me  
9 manque qu'un mot dans mes notes, là, mais... - les  
10 décisions doivent reposer sur une certaine  
11 cohérence, égalité et prévisibilité dans  
12 l'application de la loi. Puis en matière  
13 administrative, plus précisément, la Cour cite la  
14 professeure Suzanne Comtois et dit :

15 En ce qui concerne les tribunaux  
16 administratifs exerçant des fonctions  
17 quasi-judiciaires le caractère  
18 spécialisé de leur juridiction rend  
19 les incohérences plus visibles et a  
20 tendance à nuire à leur crédibilité.

21 Donc, pour permettre aux administrés de planifier  
22 leurs affaires dans un climat de stabilité et de  
23 prévisibilité, bien finalement, la cohérence est  
24 souhaitable, et même essentielle.

25 Donc, retour au plancher des vaches, là. Ce

1 qui est devant nous, aujourd'hui... bien, devant  
2 vous, sans prêter d'intentions à Énergir, en fait,  
3 ce que le ROEÉ soumet à la Régie, c'est que vous ne  
4 devriez pas permettre à un distributeur de  
5 sélectionner, pour les mêmes équipements, des  
6 durées de vie utiles différentes qui ont des effets  
7 avantageux sur les enjeux respectivement traités  
8 dans un dossier puis dans un autre, soit la  
9 réduction de GES qui est engendrée par l'offre  
10 biénergie dans le dossier 4160 et dans le présent  
11 dossier, la rentabilisation des projets d'extension  
12 de réseau.

13 Ces pour ces raisons que le ROEÉ est d'avis  
14 que la période d'évaluation des coûts et des  
15 revenus, ça devrait être réduit de quarante (40) à  
16 quinze (15) ans, dans le respect des principes de  
17 précaution et de cohérence.

18 Puis si la Régie décidait qu'à réduire...  
19 qu'à retenir vingt (20) ans comme période, bien le  
20 ROEÉ demande tout de même à la Régie d'au moins  
21 prendre acte que les projections dans la Phase 1 du  
22 dossier 4169, incluant les réductions de GES  
23 anticipées, ne sont pas fondées sur les données  
24 mises en preuve par Énergir quant à la durée de vie  
25 utile des équipements de chauffage au gaz puis

1 d'assurer, de la manière qu'ils jugent opportune,  
2 une révision de quinze (15) à vingt (20) ans dans  
3 le dossier biénergie pour assurer une cohérence.

4 Ensuite, j'arrive au sujet des marchés  
5 visés. Énergir propose de réduire la période  
6 utilisée pour l'évaluation des revenus pour les  
7 marchés les plus susceptibles de choisir la  
8 biénergie puis qui ont tous en commun d'être  
9 touchés par une réglementation de plus en plus  
10 restrictive qui remet en question l'utilisation du  
11 GNT sur un horizon de quarante (40) ans.

12 Donc, l'hypothèse d'Énergir c'est que les  
13 clients des marchés visés sont susceptibles de ne  
14 pas renouveler leurs équipements de gaz naturel à  
15 la fin de leur vie utile. Le ROÉÉ appuie l'idée que  
16 dans vingt (20) ans, les clients de GNT ne voudront  
17 pas ou ne pourront plus consommer du GNT.

18 Mais la proposition d'Énergir repose aussi  
19 sur l'hypothèse que les clients biénergie ou GNR  
20 eux seraient pour leur part susceptibles de  
21 renouveler leurs équipements de chauffage à la fin  
22 de leur vie utile... bien, de chauffage au gaz, là,  
23 bien sûr.

24 Alors, on comprend que c'est un souhait  
25 d'Énergir, mais au cours de l'audience, on a

1           soulevé plusieurs facteurs qui peuvent affecter  
2           l'ensemble des marchés, dont le GNR et la biénergie  
3           et la Régie devrait prendre en compte ces  
4           facteurs-là.

5                        Donc, la position concurrentielle du GNR et  
6           de la biénergie, c'est déjà affecté par plusieurs  
7           des facteurs qu'on a énumérés et tout pointe vers  
8           un agrandissement, là, de l'écart. Donc, le coût de  
9           chacune des options, les contraintes  
10          réglementaires, les bénéfices... les enjeux non  
11          énergétiques, puis ces facteurs-là ne permettent  
12          pas d'anticiper une position concurrentielle  
13          favorable au GNR et à la biénergie.

14                      Rapidement, là, notamment, on parlé d'une  
15          option tout-à-l'électricité, dont la position  
16          concurrentielle est déjà favorable, et même à la  
17          biénergie, surtout dans les nouvelles  
18          constructions. On a mentionné que les... pour les  
19          bâtiments institutionnels, là, les modalités  
20          d'application des mesures d'exemplarité de l'État,  
21          du gouvernement du Québec, priorisent le recours à  
22          l'accumulation thermique.

23                      À Montréal, la Feuille de route ne démontre  
24          pour l'instant aucune intention de favoriser le GNR  
25          ou la biénergie. Puis comme on l'a souligné hier et

1       comme Énergir elle-même l'a reconnu, le coût du GNR  
2       pourrait avoir pour conséquence de décourager le  
3       remplacement des appareils au gaz naturel. Là, je  
4       réfère ici à la pièce B-0026, là, une réponse à une  
5       DDR, je crois que c'était de la FCEI.

6               Donc, je souligne encore ici l'importance  
7       de prendre une décision qui est fondée sur la  
8       preuve. Mais en contradiction avec la preuve,  
9       Énergir affirme qu'au moment du remplacement de  
10      leurs appareils, les clients ayant déjà opté pour  
11      solution sobre en carbone seront vraisemblablement  
12      en meilleure posture face aux contraintes visant le  
13      GNT.

14              Puis finalement, bien quand Énergir dit que  
15      les projections par rapport à la position  
16      concurrentielle du GNR puis de la biénergie  
17      « dépassent le cadre de la présente demande » ou  
18      que ce n'est pas pertinent, bien on soumet plutôt  
19      qu'au contraire, non seulement Énergir n'a pas  
20      démonstré que c'était pertinent d'exclure les  
21      clients GNR et biénergie des marchés visés, mais en  
22      fait, la preuve au dossier tente plutôt à démontrer  
23      l'inverse. Ces clientèles vont être affectées par  
24      les mêmes facteurs qui influencent la position  
25      concurrentielle du GNT.

1                   Donc, on soumet à la Régie que vous avez en  
2 main toutes les considérations pertinentes pour  
3 décider de la période d'évaluation des coûts et des  
4 revenus pour les marchés GNR et biénergie, donc  
5 pour les inclure dans la proposition.

6                   Énergir doit analyser la rentabilité d'un  
7 projet d'extension en anticipant les revenus sur la  
8 même période que le GNT pour Énergir... le GNR et  
9 la biénergie, soit quinze (15) ans et cette  
10 proposition-là c'est cohérent avec l'article 5 de  
11 la Loi sur la Régie de l'énergie puis avec le  
12 principe de précaution, encore une fois, puisque ça  
13 permet d'éviter de faire supporter le risque  
14 d'abandon du GNR puis de la biénergie, là,  
15 notamment à Montréal en deux mille quarante (2040),  
16 on en a parlé, ça évite de faire supporter ce  
17 risque-là au reste de la clientèle.

18                   Donc, pour finir sur les marchés visés,  
19 pour ce qui est des limites de volume, là, qui  
20 avaient été identifiées par Énergir, le ROÉÉ est  
21 d'avis qu'elles ne sont pas adéquates non plus,  
22 considérant que la feuille de route de la Ville de  
23 Montréal vise des bâtiments de deux mille mètres  
24 carrés (2000 m<sup>2</sup>) et plus. Donc, une superficie sans  
25 aucun égard à une limite de consommation, là.

1                   Puis c'est pourquoi la recommandation du  
2 ROEÉ c'est que la réduction de la période utilisée  
3 pour l'estimation des coûts et des revenus ça  
4 devrait être appliqué à l'ensemble des nouveaux  
5 branchements de la clientèle résidentielle,  
6 commerciale et institutionnelle, sans égard au mode  
7 de consommation, donc, biénergie, GNT et GNR puis  
8 sans égard aux paramètres de volume.

9                   Pour terminer, alors brièvement par rapport  
10 à la décision 2022-098 au paragraphe 194, je crois  
11 que la preuve du ROEÉ a été assez claire sur ce  
12 sujet-là, ce qui est avancé par Énergir dans sa  
13 demande ça ne constitue pas à nos yeux un suivi  
14 conforme à la directive de la Régie.

15                   On ne s'oppose pas aux bonnes intentions  
16 formulées par Énergir, là, de ne pas présenter de  
17 projet ou d'utiliser les outils à leur disposition,  
18 là, mais comme le ROEÉ l'a aussi avancé dans le  
19 dossier 3867, l'interprétation large des pouvoirs  
20 de la Régie ça implique des compétences importantes  
21 en régulation publique sur les extensions de  
22 réseau, sur la méthodologie d'évaluation de la  
23 rentabilité. Puis bien ces compétences-là viennent  
24 en fait imposer des limites à l'autonomie  
25 qu'Énergir a dans cette évaluation-là de la

1 rentabilité des extensions de réseau.

2 Puis si la Régie a décidé que pour exercer  
3 efficacement sa compétence pour autoriser des  
4 projets d'extension c'était nécessaire de faire une  
5 proposition globale de critères de garantie  
6 additionnelle, bien c'est ce qui était demandé à  
7 Énergir pour assurer la rentabilité, la viabilité  
8 des projets. Puis c'est selon... avec égard, là,  
9 c'est pas loisible à Énergir de décider que c'est  
10 pas nécessaire.

11 Mais si la Régie devait accepter la demande  
12 d'Énergir sur ce point, bien le ROEÉ propose, comme  
13 l'a suggéré monsieur Finet tout à l'heure, d'exiger  
14 qu'Énergir propose systématiquement le genre  
15 d'entente volontaire signée avec la Ville de  
16 Drummondville aux représentants municipaux  
17 concernés pour chaque projet de prolongement, dans  
18 la perspective d'alléger, là, le risque qui est  
19 assumé par la clientèle.

20 Donc, je conclus en résumant qu'on... le  
21 ROEÉ recommande à la Régie de ne pas accepter la  
22 proposition d'Énergir telle qu'elle est  
23 actuellement, là, avec les modifications qu'on a  
24 proposées quant à la durée de la période proposée,  
25 quant aux marchés visés et quant au suivi, pardon,

1 de la décision de deux mille vingt-deux (2022). Je  
2 vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Cloutier. Oui.

5 Me SIMON TURMEL :

6 Une question, oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Allez.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Merci. Bonjour, Maître Cloutier. Vous vous appuyez  
11 à quelques reprises dans votre plaidoirie et  
12 j'avais lu la Feuille de route puis je l'ai relue  
13 ce midi la Feuille de route Vers des bâtiments  
14 montréalais zéro émission dès vingt quarante (2040)  
15 et vous l'invoquez à quelques reprises dans votre  
16 argumentation et je me rappelais, c'est très  
17 récent, c'est novembre deux mille vingt-deux  
18 (2022). Et c'est un document de consultation avec  
19 une dizaine de questions adressées à la population.  
20 Donc, on... c'est ça exactement, la certitude n'y  
21 est pas, c'est-à-dire qu'il y a encore une  
22 possibilité qu'il y ait des modifications  
23 ultérieurement vu que c'est un document  
24 consultatif. Je ne nie pas le bien-fondé ou la  
25 mauvaise intention ou quoi que ce soit de la

1 politique, je fais juste constater qu'on ne connaît  
2 pas l'issue, là. Vous êtes d'accord?

3 Me CAMILLE CLOUTIER :

4 Tout à fait, là, c'est pour ça que je disais sous  
5 réserve de la réglementation qui sera vraiment  
6 adoptée.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Dans ce sens-là, exact.

9 Me CAMILLE CLOUTIER :

10 Oui, tout à fait. Puis, t'sais, ça reste que la  
11 Ville de Montréal travaille là-dessus depuis déjà  
12 un bout puis que c'est les intentions qui sont  
13 annoncées puis qui ont été quand même assez  
14 fermement énoncées, là, mais évidemment ça reste  
15 sujet à ce qui sera réellement mis en oeuvre.

16 Me SIMON TURMEL :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Rozon... Donc, merci, Maître Cloutier.

20 Donc, je n'aurai pas de question. La Formation  
21 n'a plus de question.

22 Me CAMILLE CLOUTIER :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie. Et donc, nous sommes prêts et

1           prêtes à vous entendre, Maître Neuman.

2           PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

3           Oui, bonjour, Madame la Présidente. Monsieur,  
4           Madame les Régisseurs, Dominique Neuman pour le  
5           RTIÉE. J'inviterais monsieur Specte à projeter  
6           notre argumentation qui a été déposée tout à  
7           l'heure, sous la cote C-RTIÉE-0008. Si c'est  
8           possible de la faire, oui, un petit peu plus  
9           grande. Euh... oui, O.K.

10                        Donc, si on peut passer à la page...  
11           Attendez, je vais vous donner le numéro de la page.  
12           Donc, à la page écrite, le numéro qui apparaît au-  
13           dessus de la page, donc la page 2.

14                        Je vais d'abord indiquer que je ne vais pas  
15           lire la totalité de cette argumentation, puisque  
16           j'y reprends certains... Bien, j'y reprends les  
17           éléments qui ont été mis en preuve. Mais j'ajoute  
18           également des points particuliers d'argumentation  
19           qui font suite, notamment, à l'audience, et à des  
20           questions qui ont été posées par la Formation.

21                        Donc, le titre de la section 2, je l'ai  
22           intitulé : « Le besoin de rendre une décision  
23           immédiatement pour modifier la méthode d'évaluation  
24           de la rentabilité des projets d'extension de  
25           réseau ».

1 Je vous soumets que l'autorisation ou le  
2 refus de tout projet d'extension de réseau est  
3 nécessairement basé sur la prévision raisonnable  
4 que le décideur effectue, au moment de  
5 l'autorisation, quant aux coûts et revenus qui  
6 seraient associés à cette extension, aux fins d'en  
7 évaluer la rentabilité.

8 La durée visée par cette prévision  
9 raisonnable des coûts et revenus servant à établir  
10 cette rentabilité ne constitue pas vraiment un  
11 enjeu : elle est et demeure de quarante (40) ans,  
12 soit la durée de vie utile des équipements de  
13 l'extension.

14 Énergir, en argumentation orale,  
15 aujourd'hui, a semblé croire erronément que le  
16 RTIÉÉ remettait en question cette durée de quarante  
17 (40) ans. Ce n'est absolument pas le cas, tel qu'il  
18 apparaît dans notre preuve et notre présentation.  
19 Notre mémoire et notre présentation.

20 On sait que, selon la méthode actuelle  
21 d'évaluation de la rentabilité des extensions du  
22 réseau, il est pris pour acquis que la consommation  
23 gazière des clients raccordés de faible  
24 consommation demeurera inchangée sur quarante (40)  
25 ans, sauf un taux d'effritement fixé de façon

1 paramétrique.

2 Cette méthode actuelle continue de  
3 s'appliquer, tant qu'elle n'est pas modifiée, à  
4 l'évaluation de la rentabilité de tout nouveau  
5 projet d'extension de réseau. Le RTIÉE soumet  
6 respectueusement que tant la preuve d'Énergir que  
7 celles de l'ensemble des intervenants, démontrent  
8 que cette méthode actuelle doit désormais être  
9 considérée comme erronée selon les connaissances  
10 dont nous disposons actuellement. Elle ne peut  
11 désormais plus raisonnablement servir à  
12 l'évaluation de la rentabilité des nouveaux projets  
13 d'extension de réseau d'Énergir.

14 Certes Énergir ne propose que de modifier  
15 l'aspect de la méthode actuelle relatif aux clients  
16 de faible consommation qui n'auront pas déjà pris  
17 d'engagement de consommation biénergie de douze  
18 (12) ans ni d'engagement, selon la durée à être  
19 fixée au dossier R-4008-2017, d'achat volontaire de  
20 gaz de source renouvelable.

21 Mais la preuve d'Énergir déposée devant la  
22 Régie fait état de changements de contexte qui  
23 auraient des effets quant à toutes les formes de  
24 consommation de gaz, qu'il s'agisse du GNT, de la  
25 biénergie avec l'électricité ou de l'achat

1 volontaire de gaz de source renouvelable.

2 Les preuves déposées par les divers  
3 intervenants ont également toutes pour  
4 caractéristique de faire état de changements de  
5 contexte qui auront des effets quant à toutes les  
6 formes de consommation de gaz.

7 Enfin, la Régie de l'énergie, en tant que  
8 tribunal spécialisé, dispose déjà d'un niveau élevé  
9 de connaissance d'office de l'évolution actuelle du  
10 contexte énergétique.

11 La Régie dispose donc déjà, devant elle,  
12 d'une preuve suffisante lui permettant de rendre  
13 une décision éclairée quant aux modifications qui  
14 devraient être apportées dès aujourd'hui à la  
15 méthode actuelle quant aux effets du changement de  
16 contexte sur la prévision de toutes les formes de  
17 consommation de gaz, pour les fins de mieux évaluer  
18 aujourd'hui la rentabilité des projets d'extension  
19 de réseau qui lui seront soumis dès lors.

20 Tel que nous le plaidons ci-après, la Régie  
21 ainsi dispose déjà devant elle, d'une preuve  
22 suffisante lui permettant d'établir que la méthode  
23 actuelle n'est plus acceptable pour évaluer la  
24 rentabilité d'un tel projet d'extension, quelle que  
25 soit la forme de consommation de gaz des clients

1 raccordés.

2 Certes, le contexte continue de changer et  
3 nos connaissances de ce contexte iront en  
4 s'améliorant. Il se peut notamment que la Régie, un  
5 jour, souhaite tenir un grand débat ou une cause  
6 générique sur l'avenir à moyen et long terme du gaz  
7 naturel au Québec et les créneaux auxquels il devra  
8 continuer à servir, à savoir : l'effacement de la  
9 pointe électrique, la récupération du méthane  
10 émanant des sites de matières résiduelles, les  
11 grands usages industriels ne pouvant  
12 raisonnablement être électrifiés, et cætera.  
13 Peut-être que ce débat pourra être intégré par  
14 exemple à l'actuel dossier R-3867-2013.

15 Mais il n'est pas nécessaire d'attendre la  
16 terminaison de ce débat pour déterminer dès  
17 aujourd'hui, à la présente Phase 1 du présent  
18 dossier, que la méthode actuelle n'est plus  
19 acceptable pour évaluer la rentabilité d'un tel  
20 projet d'extension, quelle que soit, je le répète,  
21 la forme de consommation de gaz des clients  
22 raccordés, et pour donc améliorer cette méthode  
23 selon les connaissances dont nous disposons déjà.

24 De plus, il sera toujours loisible, en tout  
25 temps à la Régie et aussi fréquemment qu'elle le

1           souhaitera dans tous ses dossiers futurs,  
2           d'améliorer davantage la méthode pour l'appliquer  
3           aux projets d'extension de réseau qui seraient  
4           subséquents à ces améliorations futures de la  
5           méthode.

6                        Il est également important de noter dès à  
7           présent que la proposition de modification de  
8           méthode d'Énergir est volontairement simplifiée, ne  
9           tenant pas compte de multiples variations pouvant  
10          exister d'un client à l'autre. Les recommandations  
11          du RTIÉE et aussi, en général, celles de la plupart  
12          des autres intervenants, constituent aussi des  
13          recommandations ainsi volontairement simplifiées.

14                       Nos recommandations visent en effet à  
15          implanter une modification de méthode simplifiée  
16          d'évaluation par Énergir de la rentabilité des  
17          projets d'extension. Il s'agirait d'une méthode  
18          applicable par défaut, lorsque des informations  
19          plus précises applicables à un cas particulier ne  
20          seront pas disponibles.

21                       Évidemment, si des informations spécifiques  
22          à un client spécifique sont disponibles lors de  
23          l'autorisation de l'extension et amènent une  
24          prévision différente des revenus, l'on devra  
25          évidemment en tenir compte. Ce serait le cas selon

1 les types différents d'engagements d'achat de GSR,  
2 comme Énergir en fait état avec justesse au  
3 paragraphe 24 de son argumentation d'aujourd'hui.

4 Ce serait également le cas si surviennent  
5 l'une ou l'autre des variations évoquées par  
6 Énergir au paragraphe 16 de son argumentation, à  
7 savoir, des différences selon les appareils  
8 installés, par exemple : chauffage ou autres.  
9 Énergir semble toutefois croire erronément que le  
10 RTIÉÉ serait opposé à tenir compte de variations  
11 dans l'hypothèse particulière où un client  
12 envisagerait de consommer du gaz autrement que pour  
13 le chauffage. C'est cette impression qui nous  
14 semble apparaître au paragraphe 37 de  
15 l'argumentation d'Énergir. Ce n'est pas le cas. Si  
16 des clients prévoient utiliser le gaz sans  
17 chauffage, il est évident que l'évaluation de la  
18 rentabilité particulière de leur raccordement en  
19 tiendra compte.

20 Comme Énergir, nous ne proposons pas  
21 aujourd'hui de modifier de façon générique la  
22 méthode pour y incorporer de telles multiples  
23 variations particulières. Mais nous ne nous  
24 opposons pas à ce que des bonifications génériques  
25 à la méthode prévoyant de telles situations

1 particulières soient apportées lors de dossiers  
2 futurs, comme Énergir l'évoque, par exemple, au  
3 paragraphe 24 de son argumentation.

4 Ceci étant dit, ces connaissances dont nous  
5 disposons déjà et qui résultent tant de la preuve  
6 d'Énergir que de celle des intervenants que de la  
7 connaissance d'office de la Régie sont les  
8 suivantes, tel que résumé dans la présentation de  
9 monsieur Schiettekatte, en page 3, qui précise ce  
10 qui était déjà écrit dans notre rapport.

11 J'y vais très rapidement. Bon, en tout cas,  
12 vous avez en... l'efficacité, souligné :  
13 l'efficacité énergétique croissante; un effritement  
14 des ventes de gaz naturel traditionnel (GNT)  
15 résultant de son coût croissant, incluant le coût  
16 croissant du carbone, mais aussi tenir compte du  
17 coût croissant également du gaz de source  
18 renouvelable; la reconnaissance, y compris par  
19 Énergir, que son marché est en décroissance; une  
20 commercialisation par Énergir dorénavant ciblée  
21 exclusivement sur le gaz de pointe, biénergie avec  
22 l'électricité et l'achat volontaire de gaz de  
23 source renouvelable et le maintien toutefois de  
24 grands utilisateurs industriels gaziers qui ne  
25 peuvent raisonnablement s'électrifier, mais en

1 intensifiant leur interruptibilité en pointe.

2 Bien que ces nouvelles réalités amènent une  
3 révision à la baisse des prévisions de revenus de  
4 consommation de tous les types de gaz naturel,  
5 Énergir propose, tel que résumé dans la  
6 présentation de monsieur Schiettekatte : pour les  
7 clients de faible consommation ayant un engagement  
8 de consommation de douze (12) ans à la biénergie ou  
9 un engagement d'achat volontaire de GSR, de  
10 maintenir inchangée la prévision de consommation de  
11 gaz constante, sauf pour le taux d'effritement  
12 paramétrique sur quarante (40) ans, jusqu'en deux  
13 mille soixante-trois (2063) et pour tous les autres  
14 clients de faible consommation, prévoir une  
15 consommation constante de gaz sur vingt (20) ans et  
16 aucune consommation de gaz par la suite.

17 Tel que résumé dans la présentation de  
18 monsieur Schiettekatte qui précise et modifie  
19 partiellement ce qui était déjà écrit dans notre  
20 rapport, le RTIÉE recommande plutôt à la Régie de  
21 l'énergie que la méthode d'évaluation de la  
22 rentabilité des projets d'extension de réseau soit  
23 fondée sur la prévision qu'après quinze (15) ans de  
24 début de consommation gazière, tous les clients de  
25 faible consommation raccordés n'auront qu'une

1 consommation gazière de pointe, en biénergie.

2 Nous invitons donc respectueusement la  
3 Régie à accepter la position d'Énergir à l'effet  
4 que, pour les clients de faible consommation ayant  
5 un engagement de consommation de douze (12) ans à  
6 la biénergie, leur consommation gazière devra  
7 effectivement être prévue comme demeurant  
8 constante, sauf le taux d'effritement paramétrique,  
9 sur quarante (40) ans.

10 Mais par contre, nous invitons  
11 respectueusement la Régie à modifier la méthode  
12 afin que l'on considère que les clients de faible  
13 consommation ayant un engagement d'achat de GSR se  
14 convertiront après quinze (15) ans à la biénergie  
15 et réduiront donc leur consommation en conséquence,  
16 que ce soit en GNT ou en achat volontaire de GSR,  
17 puis la maintiendront en pointe pendant les  
18 quarante (40) ans de durée de vie de l'extension de  
19 réseau.

20 Il n'est en effet pas raisonnable de  
21 prévoir aujourd'hui que les clients de faible  
22 consommation Tout-au-gaz avec engagement de GSR  
23 résisteront aux quinze (15) prochaines années  
24 d'efforts de commercialisation d'Énergir favorisant  
25 la biénergie et résisteront aussi au coût croissant

1 du GSR alors que les règlements gouvernementaux et  
2 l'offre moindre que la demande continentale en GSR  
3 obligeront Énergir à contracter des  
4 approvisionnements en GSR de plus en plus coûteux.

5 Une telle prévision serait d'autant plus  
6 déraisonnable que la méthode d'établissement de la  
7 contribution GES d'HQD à Énergir, acceptée par la  
8 Régie au dossier R-4169-2021, prévoit déjà que cent  
9 pour cent des clients Tout-au-gaz d'Énergir, y  
10 compris les acheteurs volontaires de GSR, se  
11 convertiront à la biénergie quinze (15) ans après  
12 le début de leur consommation gazière.

13 Tel que résumé dans la présentation de  
14 monsieur Schiettekatte en page 7, le RTIÉE  
15 recommande à la Régie de l'énergie que, pour les  
16 autres clients de faible consommation n'ayant pas  
17 pris d'engagement de consommation à la biénergie ou  
18 d'engagement d'achat volontaire de GSR, la méthode  
19 ne soit pas fondée sur l'hypothèse d'une  
20 consommation pendant vingt (20) ans et un abandon  
21 du gaz par la suite mais également sur l'hypothèse  
22 d'une consommation constante durant quinze (15)  
23 ans, avec l'effritement paramétrique usuel et  
24 qu'ensuite les clients se convertiront à la  
25 biénergie avec réduction correspondante de leur

1 consommation jusqu'à l'échéance des quarante (40)  
2 ans de durée de vie de l'extension de réseau.

3           Là encore c'est notre même argument à  
4 l'effet qu'il n'est pas raisonnable de prévoir  
5 aujourd'hui que ces clients de faible consommation  
6 Tout-au-gaz résisteront aux quinze (15) prochaines  
7 années d'efforts de commercialisation favorisant la  
8 biénergie. Et une telle prévision serait d'autant  
9 plus déraisonnable, comme je viens de l'indiquer,  
10 que la méthode d'établissement de la contribution  
11 GES d'HQD à Énergir, acceptée déjà par la Régie au  
12 dossier R-4169-2021, prévoit déjà que cent pour  
13 cent des clients Tout-au-gaz d'Énergir se  
14 convertiront à la biénergie quinze (15) ans après  
15 le début de leur consommation gazière.

16           Quant à la justification de retenir une  
17 année charnière à quinze (15) ans plutôt que vingt  
18 (20) ans, l'argument d'Énergir distinguant le  
19 calcul au présent dossier de celui au dossier  
20 R-4169, ces arguments semblent erronés. Ce sont en  
21 effet les mêmes clients, les mêmes individus,  
22 débutant au tout-au-gaz, qui seront déjà, à titre  
23 de « nouveaux clients » Tout-au-gaz, pris en compte  
24 aux fins de la méthode de calcul de la contribution  
25 GES d'HQD à Énergir sur l'hypothèse qu'ils se

1 convertiront tous à la biénergie quinze (15) ans  
2 après le début de leur consommation gazière.

3 Il est donc tout à fait illogique et  
4 incompatible pour Énergir de proposer au présent  
5 dossier de prévoir que ces mêmes clients, donc les  
6 mêmes individus, à titre de nouveaux clients  
7 tout-au-gaz, ne vont jamais se convertir à la  
8 biénergie après quinze (15) ans, mais au contraire  
9 demeurer au GNT pendant vingt (20) ans, puis  
10 quitter pour le tout-à-l'électricité.

11 Là encore, je sors de mon texte. J'insiste,  
12 ce dont on parle dans les deux dossiers ce sont  
13 des... si vous... oui. Ce sont les mêmes clients  
14 puisque les nouveaux clients qui vont  
15 éventuellement être visés par les extensions de  
16 réseau seront également, en tout cas au moins dans  
17 l'immédiat, dans l'immédiat maintenant pour le  
18 secteur résidentiel et dans quelque temps lorsque  
19 la... lorsque la Régie aura rendu sa décision en  
20 Phase 2 du dossier 4169 sur les clients CI, donc ce  
21 seront des nouveaux clients qui seront calculés  
22 dans le... qui seront pris en compte dans la  
23 méthode de calcul de la Contribution de GES.

24 Je suis toujours sorti de mon texte.  
25 Énergir a fait une comparaison avec les... entre

1 les... une analogie entre les pommes et les  
2 bananes. Je vous soumetts que c'est uni... quand on  
3 parle de clients tout-au-gaz, c'est uniquement de  
4 pommes dont on parle. Ils ne sont pas encore  
5 convertis à la biénergie, donc ces clients, ils ont  
6 uniquement des équipements gaziers maintenant. Ils  
7 n'ont pas encore conver... ils n'ont pas encore  
8 installé le chauffage mixte gaz-électricité, donc  
9 ce sont eux qui ont, selon les évaluations du  
10 dossier 4169, un équipement gazier qu'ils vont  
11 choisir, selon les prévisions, de convertir dans  
12 quinze (15) ans... quinze (15) après le début et  
13 non pas vingt (20) ans.

14 Et j'ai peut-être compris ce qui... ce qui  
15 est la source de la... de ce que je vous soumetts  
16 humblement être une erreur de la part d'Énergir.  
17 C'est que si j'ai bien compris, dans le 4169  
18 Énergir prévoit qu'après quinze (15) ans le client  
19 aura un équipement gazier qui sera toujours bon  
20 pour un autre cinq ans, mais il aura un chauffe-eau  
21 qui va expirer. Donc, il va choisir... en même  
22 temps qu'il va remplacer son chauffe-eau, de  
23 remplacer aussi son équipement gazier qui aurait  
24 toujours pu lui durer cinq ans de plus, pour se  
25 convertir à la biénergie.

1 Mais là dans la présente proposition au  
2 présent dossier, Énergir propose que ce même  
3 client, après quinze (15) ans, même si son chauffe-  
4 eau a expiré, il ne va pas saisir l'occasion pour  
5 se convertir à la biénergie, il va faire ce qu'il a  
6 à faire avec son chauffe-eau. Et pour ce qui est...  
7 pour ce qui est de la... de son chauffage, de son  
8 chauffage gazier, en fait tout son équipement  
9 gazier, il va continuer de s'en servir pendant un  
10 autre cinq ans jusqu'à ce qu'il expire et, selon la  
11 prévision d'Énergir, donc, ce même client qui a été  
12 pris en compte différemment dans le 4169, ce même  
13 client, selon la nouvelle prévision, alors là après  
14 vingt (20) ans il va quitter complètement le gaz et  
15 aller à l'électricité. Donc, il n'y a pas de  
16 cohérence.

17 Et je suis encore une fois à l'extérieur de  
18 mon texte, j'ai entendu avec intérêt les  
19 réflexions... la plaidoirie de ma consœur du ROEÉ,  
20 qui a fait référence à l'arrêt Domtar sur le  
21 besoin, enfin le caractère hautement souhaitable  
22 pour les tribunaux administratifs d'avoir une  
23 cohérence décisionnelle.

24 À l'arrêt Domtar j'ajouterais un autre  
25 texte, le Code de déontologie des régisseurs de la

1 Régie de l'énergie, qui mentionne le... je sais pas  
2 si c'est un devoir ou une obligation, j'ai pas le  
3 texte devant moi, mais qui... qui a un souhait ou  
4 un fort souhait qu'il y ait une cohérence  
5 décisionnelle. Et de toute façon, je pense qu'il y  
6 a une partie... une partie de la formation qui est  
7 la même dans le 4169 et dans le... le 4213.

8 Je reviens à mon texte. Paragraphe 17. La  
9 preuve du RTIÉE montre que les perspectives de  
10 hausse du prix du carbone et les perspectives de  
11 décroissance mondiale du marché de consommation du  
12 gaz naturel rendent beaucoup plus probable aussi  
13 une année-charnière après quinze (15) ans plutôt  
14 que vingt (20) ans.

15 Le RTIÉE soumet aussi qu'il est raisonnable  
16 de prévoir qu'HQD, Énergir et le gouvernement du  
17 Québec continueront de fournir des incitatifs aux  
18 clients pour opter vers la biénergie même dans  
19 quinze (15) ans et au-delà. Il est raisonnable en  
20 effet de prévoir que le besoin d'HQD subsistera de  
21 recourir au réseau gazier en tant qu'outil  
22 d'effacement de pointe électrique, évitant ainsi  
23 des achats d'électricité de court terme plus  
24 coûteux et plus polluants et des investissements en  
25 capacité de transport et de distribution.

1                   Enfin, le RTIÉE soumet aussi qu'il est  
2                   raisonnable de prévoir que tous les acteurs  
3                   concernés prendront les mesures nécessaires pour  
4                   s'assurer de la pérennité et de la viabilité  
5                   économique du réseau de distribution d'Énergir,  
6                   malgré le contexte de décroissance du marché du  
7                   gaz, en ciblant son usage vers la biénergie et la  
8                   distribution de GSR, qu'il soit socialisé et/ou  
9                   qu'il soit vendu auprès d'acheteurs volontaires.

10                   Il subsistera en effet toujours un besoin  
11                   environnemental, pour la société québécoise, de  
12                   maintenir ce réseau de distribution gazier afin d'y  
13                   récupérer et valoriser le méthane des sites de  
14                   matières résiduelles, afin de le brûler. Les  
15                   émissions de CO2 comportent en effet un facteur de  
16                   réchauffement substantiellement moindre que celui  
17                   du méthane. Monsieur Schiettekatte en a fait  
18                   mention, tout à l'heure. Et de toute façon, c'est à  
19                   la connaissance d'office de la Régie.

20                   Ceci rend donc encore plus raisonnable de  
21                   prévoir que, dans quinze (15) ans, les incitatifs  
22                   seront forts pour que les clients gaziers existants  
23                   demeurent sur le réseau tant pour la biénergie que  
24                   pour le GSR.

25                   Il est paradoxal que certains intervenants

1 au présent dossier envisagent la possibilité que  
2 des municipalités interdisent totalement le gaz  
3 naturel sur leur territoire alors que ces mêmes  
4 municipalités oeuvrent actuellement avec raison  
5 pour récupérer le méthane issu de leurs sites de  
6 matières résiduelles et ainsi approvisionner en GSR  
7 le réseau de distribution d'Énergir.

8 Il est déraisonnable de croire que les  
9 acteurs politiques vont, dans un monde de  
10 décarbonation, préférer voir le méthane issu des  
11 sites de matières résiduelles être simplement  
12 déversé dans l'atmosphère, plutôt que de le  
13 récupérer.

14 Donc, à la page suivante, je ne vais pas  
15 vous lire les représentations qui se trouvent déjà  
16 dans le mémoire et dans la présentation de monsieur  
17 Schiettekatte à l'effet que nous appuyons la  
18 position d'Énergir quant aux garanties  
19 additionnelles. Donc, ceci complète nos  
20 représentations. Je vous remercie beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Neuman. Donc, Maître Turmel, vous  
23 n'avez pas de question. Maître Rozon?

24 Me LOUISE ROZON :

25 Louise Rozon pour la Formation, Maître Neuman.

1 Écoutez, je veux juste revenir sur la question de  
2 la durée de vie de vingt (20) ans. Énergir nous  
3 propose de tenir compte des revenus des clients  
4 GNT, sur une durée de vingt (20) ans.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Hum.

7 Me LOUISE ROZON :

8 Et ils ne nous proposent... Ils ne calculent pas  
9 ce vingt (20) ans-là, en se disant : « Bien, ces  
10 clients-là vont aussi opter pour la biénergie,  
11 après ».

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui, oui.

14 Me LOUISE ROZON :

15 Donc, on parle de la durée de vie du chauffe-  
16 eau, puis ils se disent...

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui.

19 Me LOUISE ROZON :

20 ... Bon, bien quand leurs chauffe-eau... - pas  
21 leurs chauffe-eau, - leurs fournaies va arriver  
22 à la réelle durée de vie, bien, là, ils vont  
23 devoir se poser la question : Qu'est-ce qu'on  
24 fait? Puis ils présument qu'il y a plus de  
25 risques que ces gens-là quittent le réseau.

1 Mais quand vous comparez le quinze (15)  
2 ans du 3867 avec le vingt (20) ans qui nous est  
3 proposé, ici, c'est comme si on était dans un  
4 autre contexte, là. J'ai un peu de difficulté à  
5 vous suivre, là, sincèrement, par rapport à  
6 cette question-là.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Bien, c'est...

9 Me LOUISE ROZON :

10 C'est sûr que si on suit votre raisonnement,  
11 bon, c'est autre chose, mais ce n'est pas le  
12 raisonnement qui nous est proposé, là.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Non, mais c'est qu'Énergir propose le même  
15 client, le même nouveau client, est comme dans  
16 deux univers parallèles différents. Le même  
17 client, à la fois, au 4169, va, dans quinze (15)  
18 ans, choisir de se convertir à la biénergie. Et,  
19 en même temps, ce même client, ne choisira pas  
20 ça, dans quinze (15) ans, mais au contraire, va  
21 rester avec son chauffage pendant vingt (20)  
22 ans, et après, quitter complètement le gaz.

23 Donc, ce qu'Énergir propose, c'est que  
24 le même client fait deux choses contradictoires.  
25 Je comprends, le vingt (20) ans, c'est parce

1 qu'Énergir a posé l'hypothèse préalable que le  
2 client, quand le quinze (15) ans va arriver, le  
3 client va dire : « Non, non, la biénergie, ce  
4 n'est pas pour moi. Je reste au gaz, un autre  
5 cinq ans, puis après je m'en vais. »

6 Mais c'est parce qu'il a fait le choix  
7 préalable, c'est parce qu'Énergir a fait le  
8 choix préalable de dire, de poser comme  
9 hypothèse que, dans quinze (15) ans, le client  
10 n'ira pas à la biénergie. Et nous, nous pensons  
11 que si l'hypothèse était bonne dans 4169, de  
12 dire que tous les clients gaziers vont vouloir  
13 aller à la biénergie, bien dans ce cas, l'année  
14 charnière, c'est dans quinze (15) ans. C'est  
15 dans quinze (15) ans, pas à cause du système de  
16 chauffage, mais parce que le premier équipement,  
17 à savoir le chauffe-eau, va, lui, arriver à  
18 terme dans quinze (15) ans. Donc, ce sera, à ce  
19 moment-là, comme ça a été posé en hypothèse dans  
20 4169, c'est à la quinzième année que le client  
21 va être face à son choix et va choisir la  
22 biénergie selon les hypothèses déjà faites.

23 Me LOUISE ROZON :

24 D'accord. C'est bon. Je n'ai pas d'autres  
25 questions. Merci.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Mais je comprends que si le client décidait dans  
3 quinze (15) ans que, non, il ne veut pas aller à la  
4 biénergie, c'est fait, il ne veut plus en entendre  
5 parler, alors évidemment, il va garder son  
6 équipement gazier un autre cinq (5) ans, puis  
7 après, il va aller au tout à l'électricité. Ça,  
8 c'est si le client a déjà décidé de renoncer à la  
9 biénergie.

10 Me LOUISE ROZON :

11 C'est bon. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 O.K. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, Maître Neuman. Oui, Maître Neuman, merci  
16 beaucoup. Donc, Maître Locas, est-ce que vous aurez  
17 une réplique? Avez-vous besoin de quelques minutes  
18 pour préparer votre réplique? Donc...

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Vous avez lu dans mon esprit, Madame la Présidente.  
21 Je prendrais une pause d'au moins une quinzaine,  
22 voir peut-être une vingtaine pour...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Bon.

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 ... ramasser tout ça, parler avec les représentants  
3 de ma cliente et vous revenir avec la confirmation.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Donc, on est un peu en avance sur notre  
6 horaire, donc vingtaine de minutes, ça nous  
7 mènerait à... est-ce que quinze heures quarante  
8 (15 h 40) ou quinze heures quarante-cinq (15 h 45)?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Je vais prendre le quarante-cinq (15 h 45), tiens.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous allez prendre le quarante-cinq (15 h 45).

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Dans tous les cas, même s'il y a une réplique, on  
15 devrait être sorti d'ici avant quatre heures  
16 (16 h).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Sorti virtuellement, du moins.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Donc, on se retrouve à quinze heures quarante-cinq  
23 (15 h 45).

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Parfait. Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 SUSPENSION

4 REPRISE

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour Maître Locas.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Rebonjour Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On vous écoute.

11 RÉPLIQUE PAR Me VINCENT LOCAS :

12 Oui. Bien, il y aura réplique. Mais j'ai promis que  
13 ça va être fini avant quatre heures (4 h). Donc, ça  
14 va être relativement très court. Voyez-vous, on a  
15 jonglé avec l'idée : est-ce qu'on y va dans le  
16 spécifique ou dans le général? Il s'est dit  
17 beaucoup de choses depuis le retour du lunch.  
18 Beaucoup de choses puis je serais porté à dire,  
19 même des fois beaucoup de nouvelles choses,  
20 beaucoup de nuances à certaines positions qui,  
21 lorsqu'on lit ce qui est écrit dans la preuve,  
22 lorsqu'on regarde la preuve testimoniale qui a été  
23 présentée et ce qui est dit maintenant par certains  
24 de mes confrères.

25 En fait lorsque je vise surtout l'hypothèse

1 biénergie qui a pris quand même, moi je l'appelle  
2 comme ça, l'hypothèse biénergie passée le vingt  
3 (20) ans, prendre pour acquis que la clientèle sera  
4 à la biénergie et passée le vingt (20) ans, c'était  
5 essentiellement l'AHQ-ARQ, FCEI et RTIEÉ qui, à nos  
6 yeux du moins, vous m'avez entendu lors de mon  
7 argumentation, prendre pour acquis, à tort ou à  
8 raison, qui semblaient avoir une communauté  
9 d'esprit entre ces trois intervenants.

10 Je comprends maintenant de, et des  
11 plaidoiries et également des questions que vous  
12 avez posées et des réponses qui vous ont été  
13 données qu'il y a peut-être beaucoup plus de  
14 nuances et d'ambiguïté que je ne le pensais. Ceci  
15 étant dit, ce qui est clair de notre côté, c'est  
16 que la position d'Énergir est claire, très claire.  
17 Elle se veut simple, non ambiguë depuis le tout  
18 début. Et que, à l'inverse, il y a certaines des  
19 recommandations des intervenants qui, clairement,  
20 laissent des questions en suspens, qui  
21 nécessiteraient assurément des analyses  
22 additionnelles pour bien saisir, premièrement, ce  
23 qui est proposé, mais également voir la justesse et  
24 l'à-propos d'aller de l'avant avec ça.

25 Et tantôt je vous parlais de cette fenêtre

1 d'opportunité. Il y a une fenêtre d'opportunité qui  
2 se dessine. Cette fenêtre-là prend fin quelque part  
3 en mars, avril, je vous ai expliqué la mécanique  
4 derrière ça. Et qu'on veuille le qualifier de petit  
5 ou de grand, le pas qu'on vous propose de faire,  
6 bien, pour pouvoir le faire, c'est dans cette  
7 fenêtre-là maintenant. J'allais dire, à court voire  
8 moyen terme, là, parce qu'on parle de quelques  
9 semaines, quelques mois.

10 Nous ce qu'on vous soumet, c'est que, toute  
11 autre chose ne pourrait être entrepris dans cette  
12 fenêtre d'opportunité-là. Donc, si on veut  
13 améliorer, pas tout mais en partie, quitte à  
14 poursuivre certaines discussions dans d'autres  
15 forums plus tard, on le fera. Mais pour le moment,  
16 ce qu'on vous demanderait bien respectueusement,  
17 c'est d'aller de l'avant avec la recommandation  
18 d'Énergir dans les délais souhaités et proposés, et  
19 en gardant en tête ces bémols-là qu'on vient de  
20 vous soulever par rapport à certaines des  
21 recommandations des intervenants.

22 Donc, ça va faire le tour en réplique. Je  
23 pense que, en dedans de deux minutes, c'était  
24 relativement respectable pour remplir ma promesse.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous avez été très efficace. Maître Turmel, est-ce  
3 que vous auriez une question?

4 Me SIMON TURMEL :

5 J'ai délégué.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous avez délégué. Maître Rozon.

8 Me LOUISE ROZON :

9 Oui. Maître Locas, je comprends que, selon le point  
10 de vue d'Énergir, bon, il est possible de tenir  
11 compte de la fenêtre qui s'offre au printemps pour  
12 pouvoir aller de l'avant avec la modification en  
13 autant qu'on accepte la modification telle que  
14 proposée.

15 Mais si on la modifiait de façon, de façon  
16 simple en tenant compte des propositions et des  
17 preuves des intervenants qui pourraient se traduire  
18 comme étant, bon, on tient compte, pour la  
19 clientèle GNT, là, on tient compte de cent pour  
20 cent des revenus sur une période de vingt (20) ans  
21 et pour la période de vingt et un (21) ans à  
22 quarante (40) ans, on tient compte d'un trente pour  
23 cent (30 %) des revenus, peu importe la situation  
24 des clients. Sans faire de... avoir une approche  
25 aussi macro, là, que celle que vous proposez, mais

1 avec une petite adaptation, est-ce que, ça, c'est  
2 aussi complexe pour Énergir?

3 Me VINCENT LOCAS :

4 En fait, la réponse, c'est-à-dire que je n'ai pas  
5 la réponse, je vais vous dire bien franchement.  
6 Ceci dit, c'est des modèles qu'il faudrait... Bien,  
7 premièrement, il faudrait que je m'en remette  
8 évidemment à mes collègues à l'interne, tester la  
9 chose, voir l'impact que ça aurait. À moins que je  
10 me trompe, ça, ce n'est pas nécessairement un  
11 modèle qui a été abordé à un moment ou à un autre,  
12 soit en DDR, soit lors de l'audience.

13 C'est pour ça que je reviens, ce que je  
14 viens de dire, Maître Rozon, puis je ne veux pas  
15 dévier de votre question. Mais la proposition  
16 d'Énergir est à faible risque. On parlait de zéro  
17 risque tantôt. Aller de l'avant avec ce qu'Énergir  
18 propose tel quel est à un très faible risque pour  
19 la clientèle réglementée. Puis si, par la suite, la  
20 Régie a la volonté d'aller analyser d'autres  
21 facettes de la méthode ou d'autres propositions,  
22 comme je disais, Énergir sera toujours disponible  
23 pour participer à ces débats, mais pour le moment,  
24 surtout considérant les enjeux de temps aussi, on  
25 ne s'en cache pas, c'est sûr que toute autre chose

1 qui est proposée, surtout dans la manière dont vous  
2 l'expliquez, nécessitera un minimum d'échanges du  
3 type : pouvez-vous nous revenir avec une position  
4 quelconque via, je ne sais pas, une DDR  
5 post-audience, ou quelque chose comme ça, là, je ne  
6 sais pas quel format mais il y aurait une nécessité  
7 pour Énergir de se pencher dessus et de vous donner  
8 son son de cloche assurément pour voir comment ça  
9 se répercuterait sur le terrain opérationnellement  
10 parlant, puis même, je dirais, de manière un peu  
11 plus large aussi, là.

12 Ce qui risque de faire en sorte que cette  
13 fenêtre-là au final, si on tombe dans cette  
14 dynamique-là de contre-proposition et ensuite  
15 commentaires... puis là j'imagine que les  
16 intervenants voudraient être aussi impliqués puis  
17 c'est tout à fait normal. Je parlais du premier  
18 (1er) décembre tantôt, c'est ça, là, on risque de  
19 tomber dans un autre cycle, un cycle deux mille  
20 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024)  
21 plutôt que de pouvoir l'appliquer dès ce printemps  
22 de cet été en deux mille vingt-trois (2023), là.

23 C'est ma lecture des choses sur la base de  
24 ce qu'on m'informe, de la manière que ça... les  
25 impacts... sur la base un peu de la suite de ce que

1 je vous ai dit tout à l'heure, là, en réponse à la  
2 question du fameux timing, là.

3 Me LOUISE ROZON :

4 D'accord. Peut-être, dans le fond, quand... t'sais,  
5 quand... j'ai eu le bénéfice d'avoir été dans le  
6 dossier... en fait, dans le dossier biénergie qui  
7 se poursuit, là, et les intervenants n'ont pas tort  
8 en disant qu'au fond vous êtes confiants, Énergir  
9 et Hydro-Québec, d'avoir suffisamment de conviction  
10 pour les clients actuels, que vous êtes confiants  
11 de les convaincre, dans une proportion quand même  
12 très importante, d'opter pour la biénergie lorsque  
13 leurs équipements seront... arrivent en fin de vie.

14 Et là, c'est comme si l'hypothèse que vous  
15 présentez pour les nouveaux clients GNT, c'est que  
16 vous faites peu confiance à votre force de vente  
17 pour les convaincre d'opter pour la biénergie au  
18 terme de la période de durée de vie des  
19 équipements, là, que ça soit quinze (15) ou vingt  
20 (20) ans, on comprend toutes les nuances par  
21 rapport à ça, mais en prévoyant zéro (0) revenu,  
22 c'est comme si vous prenez pour acquis que vous ne  
23 serez pas capable de les convaincre d'opter pour la  
24 biénergie dans un deuxième temps si vous n'avez pas  
25 réussi à les convaincre dans un premier temps lors

1 de la demande de raccordement. Donc, c'est... C'est  
2 juste ça.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Bien, je ne sais pas si c'était une question. Je ne  
5 veux pas non plus... Mais clairement...

6 Me LOUISE ROZON :

7 C'est une réflexion.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Clairement, la confiance est là au niveau  
10 d'Énergir, ça je peux le dire, au niveau de sa  
11 force de vente... au niveau de sa force de vente,  
12 la confiance est là. Ceci étant dit, comme j'ai  
13 mentionné d'entrée de jeu en plaidoirie, on est ici  
14 dans une dynamique de gestion de risques. Ce que je  
15 veux dire par là, c'est que la question c'est de  
16 voir qu'est-ce qu'on met comme paramètres pour  
17 gérer convenablement le risque dans une dimension  
18 bien précise de la méthode qui est celle des  
19 revenus aussi, là.

20 Donc, il faut garder ça en tête lorsqu'on  
21 regarde, on analyse la proposition d'Énergir versus  
22 par exemple ce qui vous est dit dans le dossier de  
23 la biénergie. On n'est pas... la dynamique n'est  
24 pas la même. Je peux comprendre qu'on essaie de  
25 faire des corollaires puis on a parlé beaucoup de

1 cohérence. La cohérence est là. Ça dépend sous quel  
2 prisme vous voyez ce qu'on vous propose et la fin  
3 qui est recherchée.

4 C'est un peu ce que vous avez d'ailleurs  
5 mentionné, Maître Rozon, lorsque vous parliez des  
6 durées de vie, je pense, c'était à mon confrère  
7 maître Neuman juste avant la pause. Pensez-vous pas  
8 que c'est des... les délais... les durées sont  
9 différentes parce qu'au final, on prend  
10 premièrement des équipements différents pour faire  
11 le calcul et cette moyenne de durée de vie là, mais  
12 en plus, on l'utilise à des fins qui sont  
13 complètement aussi différentes, là.

14 L'objectif qui est derrière l'utilité de ce  
15 chiffre-là n'est pas la même non plus, là. Je pense  
16 que les nuances ont été apportées à différents  
17 moments, entre autres dans les DDR, lorsqu'on  
18 disait : on convient que ça ne sera pas zéro pour  
19 cent (0 %). Mais il faut trouver un  
20 pourcentage dans cette mécanique et cette volonté  
21 de mitigation des risques face à cette nouvelle  
22 réalité qui est celle de la décarbonation.

23 C'est un peu ça. T'sais, c'est sous cet  
24 angle-là que je vous invite à voir la proposition.  
25 Puis tant qu'à parler de risques, mitigeons les

1 risques d'un côté, mais cette proposition-là est à  
2 très faible risque pour Énergir... pour la  
3 clientèle. J'ai dit « pour Énergir », mais en fait,  
4 pour sa clientèle réglementée, là.

5 Me LOUISE ROZON :

6 Parfait. J'ai pas d'autres questions, Maître Locas,  
7 merci.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Merci à vous.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Allez-y, Maître Turmel.

12 Me SIMON TURMEL :

13 Juste un complément. Vous dites la gestion de  
14 risque est plus faible pour la clientèle, tout au  
15 moins le plus raisonnable. Vous avez dit que vous  
16 avez géré les risques, la gestion de risque pour la  
17 clientèle c'est le meilleur scénario.

18 Mais la question que je pose, puis là on  
19 jase, il faut qu'on soit sûr qu'on comprend bien,  
20 n'est-il pas... la FCEI parlait, peut-être l'AHQ-  
21 ARQ aussi, que si c'est zéro, si tout le monde se  
22 convertit à tout-à-l'électricité après la période  
23 quinze (15) ou vingt (20) ans, laissons faire les  
24 délais, là, que ce soit quinze (15) ou vingt (20),  
25 est-ce que ça va... il n'y aura pas un impact ou

1 une pression sur les tarifs des... des clients  
2 existants, c'est-à-dire que si le critère est trop  
3 sévère actuellement est-ce que vous êtes... on  
4 n'est pas en train de... pas tuer, mais de...  
5 d'avoir un impact négatif sur la possibilité  
6 d'avoir de nouveaux clients qui seraient... dans  
7 quinze (15) ans, qui seraient tout... ou vingt (20)  
8 ans, tout... qui seraient biénergie, ce qui  
9 pourrait peut-être permettre de répartir la facture  
10 du réseau de distribution à plus de monde que...  
11 Est-ce que vous me suivez, là?

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Oui, mais... oui, je vous suis, Maître Turmel, puis  
14 de... Je vous dirais premièrement les modifications  
15 à la méthode qu'on propose du côté d'Énergir en ce  
16 moment ne se traduisent pas nécessairement par des  
17 contributions additionnelles. C'est pas parce qu'on  
18 change du quarante (40) au... de quarante (40) ans  
19 à vingt (20) ans qu'automatiquement il y aura des  
20 contributions qui seront demandées à tous les  
21 clients, t'sais, c'est pas...

22 Me SIMON TURMEL :

23 Oui. O.K.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 ... ça ne va pas nécessairement changer quelque

1 chose à tous les clients. Dans un autre sens, il  
2 faut aussi voir s'il y a des clients qui ne  
3 viendraient pas à cause de ces changements-là  
4 versus des coûts échoués potentiels, en fait des  
5 clients qui quitteraient parce qu'on n'a pas pris  
6 en considération qu'ils allaient quitter après  
7 vingt (20) ans. Donc, c'est une question  
8 d'équilibre.

9 Certains ont considéré les évaluations  
10 d'Énergir comme étant pessimistes, il y a peut-être  
11 d'autres mots qu'on pourrait accoler à ça, peut-  
12 être qu'il y a un certain conservatisme, peu  
13 importe, mais il y a un questionnement. Nous, on  
14 vous propose la tangente qui semble... je pense que  
15 c'est maître Cadrin qui disait « risque zéro ».  
16 Effectivement, il n'y a pas de risque zéro, mais  
17 avec celle qui en a le moins. Mais, oui, vous avez  
18 raison, il faut voir en amont comme en aval.

19 Nous, ce qu'on vous explique c'est qu'on  
20 tente de réduire les... au niveau du risque en  
21 aval. Et le risque en amont d'en perdre n'est  
22 pas... c'est pas un automatisme non plus, c'est pas  
23 parce qu'on change la méthode, qu'on change cette  
24 période-là, qu'automatiquement ça veut dire qu'il y  
25 a des clients qui ne viendront pas. Il y a une

1 analyse aussi ce cas par cas.

2 On a fait je pense le chiffre que monsieur  
3 Fleury sortait, là, c'est plus de trois mille cinq  
4 cents (3500) projets sur une... sur une base  
5 annuelle, trois mille cinq cents (3500) à quatre  
6 mille (4000) projets, donc ce n'est pas tous ces  
7 clients-là qui, du jour au lendemain, parce qu'on  
8 diminue de quarante (40) à vingt (20) l'évaluation  
9 des revenus, auraient nécessairement une  
10 contribution additionnelle qui ferait en sorte  
11 qu'ils ne seraient pas du réseau. Ou encore que  
12 cette contribution ferait en sorte qu'ils ne  
13 choisiraient pas. Et là, on retombe dans la  
14 dynamique coûts, puis toutes les considérations que  
15 les clients ont... ils sont dans... les  
16 considérations qu'ils prennent en compte lorsqu'ils  
17 font le choix, un choix énergétique ou un autre,  
18 là.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Ça va. Merci pour la réponse.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 De rien.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Locas, je comprends qu'on est dans une...  
25 dans une perspective de gestion des risques puis

1 qu'on veut réduire le risque. Supposons qu'on  
2 découvrirait dans le temps, là, qu'on s'est muni de  
3 bretelles et de ceinture et que finalement le  
4 risque n'était pas aussi grand qu'on le pensait,  
5 là. Vous dites que... vous nous avez dit qu'il y a  
6 d'autres changements qui sont anticipés  
7 prochainement. Vous n'avez pas précisé, là, vos  
8 témoins n'ont pas précisé quels genres de  
9 changements, mais c'est clair qu'il y a d'autres  
10 petits changements qui sont envisagés, mais on  
11 s'est fait bien expliquer que ce ne seraient pas  
12 des changements de grande envergure, de la Phase 3,  
13 par exemple, du 3867, là, on a compris ça, mais  
14 quand même qu'il y avait une variété de petits  
15 changements.

16 Est-ce que ce serait possible de  
17 considérer, si on allait de l'avant, supposons, là,  
18 avec votre recommandation ou avec une autre, qu'on  
19 est en période d'essai, si on veut, là, un projet  
20 pilote pour la période... appelons ça période  
21 d'essai, vous pourriez revenir faire un suivi  
22 prochainement sur... finalement, là, comment est-ce  
23 que ça s'est... quel a été le résultat de cette...  
24 de ce changement-là et puis si Énergir continue à  
25 considérer que c'est la meilleure voie et puis que

1 ça n'est pas trop se protéger contre un risque ou,  
2 au contraire, que c'était peut-être trop se  
3 protéger contre un risque puis que, comme le... le  
4 suggère mon collègue maître Turmel, que finalement  
5 bien il y a des projets qui étaient rentables puis  
6 on a demandé une contribution qu'on n'aurait pas eu  
7 besoin de demander.

8 Est-ce que... donc, moi aussi je veux être  
9 claire, là, je ne veux pas être trop longue dans ma  
10 question, mais donc est-ce qu'on est... est-ce que  
11 c'est possible de considé... ce serait possible de  
12 considérer qu'on a une période d'essai, puis que  
13 vous revenez avec une évaluation de votre  
14 expérience prochainement, là, dans le cadre des  
15 petits changements que vous avez l'intention de  
16 demander?

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Bien, c'est sûr, premièrement... Peut-être ma  
19 réponse en deux temps. Les changements prochains,  
20 je vais peut-être apporter une nuance, parce qu'en  
21 fait, ce qui est constant, c'est la réflexion. Est-  
22 ce que quelles formes prendront des propositions à  
23 venir et à quel moment elles seront soumises.

24 La réponse, c'est je ne sais pas, là. Ça va  
25 être en temps opportun et au moment où il y aura

1 quelque chose de concret à vous soumettre. Mais  
2 oui, la réflexion est en cours.

3 Sur le deuxième point qui est celui du  
4 suivi, assurément. Je veux dire, c'est sûr et  
5 certain que... Puis vous le savez, là, on est  
6 toujours en mode d'allégement. On ne court pas  
7 nécessairement après les suivis, et je suis sûr que  
8 la Régie ne le fait pas, non plus.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non.

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Mais je veux dire, c'est sûr et certain que s'il y  
13 a un suivi de nature à rassurer la Régie pour  
14 pouvoir donner une idée de l'impact de la  
15 recommandation, et que ça, mène à des modifications  
16 quelconques, des améliorations - j'aime mieux  
17 utiliser le terme, on va dire un terme positif -  
18 c'est sûr et certain qu'Énergir verrait la chose  
19 d'un bon oeil. Je veux dire, surtout, ce qui  
20 manquerait à la Régie pour la rassurer c'est ça. Il  
21 est toujours possible de faire un suivi que, par  
22 exemple, dans un rapport annuel, qui est peut-être  
23 un forum approprié pour le tout, dans une cause  
24 tarifaire, dans X nombres d'années. Le temps  
25 d'avoir un échantillonnage, aussi, représentatif de

1 l'impact...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Hum, hum

4 Me VINCENT LOCAS :

5 ... que ça pourrait avoir, là. Mais on l'a déjà vu,  
6 dans le passé, avec certaines mesures. Je me  
7 souviens de certains suivis de ce genre, où la  
8 Régie nous disait : Revenez-nous, par exemple, dans  
9 trois ou cinq ans, pour nous donner une idée  
10 de est-ce que, finalement, ça a été efficace? Est-  
11 ce qu'il y a des choses qu'on doit modifier? Bien  
12 évidemment, c'est quelque chose qui peut se faire.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Puis trois ou cinq ans, justement, il y a une  
15 différence de deux ans, là. Donc, il faut qu'il y  
16 ait suffisamment d'information pour qu'on ait un  
17 suivi intéressant. Est-ce qu'on en a suffisamment,  
18 d'information en trois ans, dans ce genre de sujet-  
19 là?

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Je n'ai pas la réponse. Ceci dit, il y a aussi une  
22 question de voir est-ce qu'il n'y a pas déjà des  
23 pièces, au rapport annuel, qui existent, qui vous  
24 permettraient déjà d'avoir une bonne idée.

25 On parlait, je pense que c'est hier, on

1 parlait, entre autres, des pièces en lien... Je ne  
2 sais pas si on parlait en lien avec la cause  
3 tarifaire au rapport annuel, mais les pièces en  
4 lien avec le plan de développement, entre autres,  
5 là. Est-ce qu'il n'y aurait pas une manière de,  
6 déjà, donner un certain aperçu via des pièces  
7 existantes? Par la suite, qu'est-ce qu'un  
8 échantillonnage représentatif? Je dirais, au moins,  
9 deux ou trois ans, là, bien évidemment.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Hum, hum.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Tout ce qui est en haut de un, c'est déjà plus  
14 représentatif qu'une année donnée, là, pour tenter  
15 d'enlever des variations qui pourraient être juste  
16 ponctuelles et pas nécessairement représentatives  
17 sur la durée. Mais je ne serais pas... Sans aller  
18 avec un chiffre exact, ça serait, au moins, au  
19 moins deux.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Sinon, un peu plus.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ou trois. Puis un suivi qui porterait sur votre

1 appréciation de l'impact et puis l'opportunité,  
2 finalement, de ce changement-là, puis des  
3 ajustements, si jamais vous considérez que des  
4 ajustements additionnels devaient avoir lieu.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Exact. Est-ce que ça pourrait être... Est-ce que  
7 ça pourrait devenir la bonne porte d'entrée pour  
8 d'autres modifications, autres que celles qui  
9 sont en lien ou qui pourraient être en lien avec  
10 ce qu'on vous propose, là, potentiellement.

11 Mais ou, il y a quelque chose, ici, avec  
12 laquelle on peut travailler. Si, on voit, puis ça  
13 s'est déjà fait par le passé, si Énergir voit que,  
14 par exemple, le forum que la Régie avait en tête, à  
15 un moment X, par exemple, dans votre décision, il  
16 est peut-être moins approprié au niveau du... je  
17 vais revenir avec un anglicisme, encore une fois  
18 mais avec le « timing », c'est déjà vu qu'on vous a  
19 dit : « Bien, vous aviez pensé à la cause  
20 tarifaire. Peut-être que ça serait mieux avec le  
21 rapport annuel. On est prêt à vous donner de  
22 l'information ou vice et versa. » Peu importe, il y  
23 a toujours ces canaux de communication-là qui  
24 existent pour vous assurer que vous ayez la  
25 meilleure information dans les meilleurs délais. On

1 s'entend, là, dans...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 Me VINCENT LOCAS :

5 ... dans le meilleur forum, là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Puis un suivi, dans le cadre du rapport annuel,  
8 oui, c'est certainement utile. Mais est-ce que  
9 c'est dans le cadre de la cause tarifaire que la  
10 Régie pourra agir plus rapidement?

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Bien...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Si jamais une recommandation était faite à  
15 l'effet qu'un changement soit requis?

16 Me VINCENT LOCAS :

17 C'est sûr et certain que si on y va dans le  
18 volet « modification »...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Hum, hum

21 Me VINCENT LOCAS :

22 ... parce qu'il y a deux pans. Il y a le pan  
23 « Suivi », qui est purement au réel, plus factuel,  
24 là, si vous me permettez l'expression. Et par la  
25 suite, il y a la possibilité de modifier.

1 C'est sûr que si on tombe dans la  
2 possibilité de modifier, on revient un peu au débat  
3 qu'on est en train d'avoir, ici, en cause  
4 tarifaire. Effectivement, le dossier du rapport  
5 annuel, habituellement, est un dossier dans lequel  
6 où on est plus en mode de prendre acte des suivis  
7 pour la très, très vaste majorité des suivis.

8 Ceci était dit, comme je le mentionne,  
9 peut-être une réflexion à avoir à la base, puis  
10 qu'on n'a pas fait nécessairement l'analyse. Mais  
11 ça serait bon de voir, peut-être, ce qui se fait  
12 déjà au rapport annuel ou à la cause, qui serait un  
13 véhicule viable, où il y a peut-être, déjà, une  
14 quantité d'informations. Tout dépendant de vos  
15 besoins. C'est toujours ça, un peu, là, qui  
16 remplirait déjà, peut-être, une partie du suivi que  
17 vous avez en tête, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui. Bien, écoutez, comme ça, là, à brûle-  
20 pourpoint, là, l'impact du changement puis  
21 l'appréciation d'Énergir sur... si finalement,  
22 c'est opportun ou non puis est-ce que des  
23 changements aux changements, des améliorations  
24 pourraient être anticipées. Mais bon, là, c'est  
25 juste ma petite opinion, là, ici, là.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Parce qu'on dépose la liste des ventes. Je n'ai pas  
3 le numéro de pièce en tête...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 ... comme ça, mais on dépose la liste des ventes  
8 sur une base annuelle, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui. Je suis certaine que vous avez plein  
11 d'informations qui pourraient aider à produire ce  
12 petit suivi là. Et puis, on aurait à ce moment-là  
13 peut-être une réelle approche des petits pas, là,  
14 c'est-à-dire qu'on commence... on sait que si on  
15 réalise éventuellement ou Énergir réalise  
16 qu'effectivement, on a peut-être erré dans le sens  
17 de la protection contre le risque, là, et puis  
18 qu'il y a des clients qui ont eu à payer des  
19 contributions et qui n'auraient pas normalement eu  
20 à le faire à cause que, finalement, le projet était  
21 rentable. Bon, bien que les ajustements seront  
22 faits de façon périodique.

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Exact. Puis comme je le mentionnais de manière  
25 très, très transparente, si c'est ce type de suivi

1 qu'il faut pour faire en sorte qu'on puisse saisir  
2 l'opportunité qu'on a devant nous sur la base de la  
3 proposition d'Énergir telle qu'elle vous a été  
4 soumise, c'est sûr et certain que... Mais dans tous  
5 les cas, on va toujours se soumettre à vos suivis,  
6 mais je veux dire, encore plus dans une  
7 considération, si c'est la clé qui... la clé de  
8 voûte, là, pour faire avancer les choses, fait en  
9 sorte, justement qu'on le prenne, ce petit pas là,  
10 là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bien, je vous remercie beaucoup. Je n'ai plus de  
13 question. Mes collègues?

14 Me LOUISE ROZON :

15 Tant qu'à parler de suivi, en même temps que de  
16 déposer un suivi sur l'évaluation de la nouvelle  
17 approche, comme ma collègue l'a soumis, que ça  
18 pourrait être une possibilité, évidemment, il nous  
19 reste à en discuter ensemble, mais est-ce que ça  
20 pourrait aussi être un ajout d'évaluer une ou deux  
21 options complémentaires, t'sais? Comme, t'sais,  
22 vous nous dites : écoutez, on ne peut pas mettre en  
23 oeuvre rapidement une nouvelle approche. Mais on  
24 pourrait vous demander de l'évaluer, d'évaluer la  
25 faisabilité d'une approche qui serait peut-être

1 plus adéquate, là, selon ce qu'on va retenir ou non  
2 des différentes représentations qui auront été...  
3 qui nous ont été faites.

4 Me VINCENT LOCAS :

5 Bien, en fait, la réponse simple, c'est s'il y a  
6 un... En fait, c'est ça que j'allais dire : si la  
7 Régie veut un tel suivi, la réponse simple à votre  
8 question, Maître Rozon, c'est oui. Encore là, tout  
9 est une question de besoin, puis je ne veux pas  
10 créer une charge réglementaire additionnelle ni  
11 pour la Régie, ni pour Énergir, ni pour,  
12 nécessairement, les Intervenants. Donc, c'est  
13 toujours une question de valeur ajoutée.

14 Mais si la Régie et la Formation jugent  
15 qu'il y a une valeur ajoutée à un suivi comme ça,  
16 la réponse, c'est : oui, il y a une possibilité de  
17 faire ça. Puis en gardant en tête, toujours, c'est  
18 une question de délai et de priorisation, bien  
19 évidemment, là, j'essaie de jouer avec la charge de  
20 travail de mes collègues et en s'assurant... vous  
21 connaissez tous le menu réglementaire, là, qui nous  
22 attend sur bien des dossiers. Mais ceci dit : oui,  
23 dans l'absolu, c'est quelque chose qui est  
24 faisable, là.

25

1 Me LOUISE ROZON :

2 Parfait. Merci. Je n'ai pas d'autre question.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je crois que ça clôt notre audience. Merci, Maître  
5 Locas, est-ce que vous aviez...

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Merci à vous. Euh...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui?

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Non, non, ça fait amplement le tour. Je voulais  
12 juste simplement remercier la Formation, également  
13 le personnel technique de la Régie, mes collègues,  
14 confrères, consoeurs et analystes des différents  
15 intervenants.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bienvenue. Merci. Moi aussi, c'est à mon tour de  
18 vous remercier tous. Maître Locas, l'équipe  
19 d'Énergir, les intervenants, avocats et témoins qui  
20 avez été très intéressants, pertinents et notre  
21 greffier ainsi que monsieur Morin, qui est notre  
22 sténographe, et l'équipe de la Régie et notre  
23 avocate et nos spécialistes. Donc, merci à tous. Et  
24 puis ce sera à nous de faire notre travail. On vous  
25 revient en temps... non, pas « en temps opportun »,

1           mais de façon... on va faire un travail de façon  
2           diligente dans les meilleurs délais. Bonne fin  
3           d'après-midi à tous.

4           FIN DE L'AUDIENCE

5

6

7           SERMENT D'OFFICE:

8           Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
9           certifie sous mon serment d'office, que les pages  
10          qui précèdent sont et contiennent la transcription  
11          exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
12          moyen du sténomasque d'une retransmission en  
13          visioconférence, le tout conformément à la Loi.

14

15          ET J'AI SIGNE:

16

17

18

19          \_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

20          Tableau #200569-7.